



## Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 8 mars 2021, à 19 h

### ORDRE DU JOUR

#### 10 – Sujets d'ouverture

**10.01**      Ordre du jour

CA      Direction Performance\_Greffe et Services administratifs

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 mars 2021, à 19 h.

**10.02**      Déclaration / Proclamation

CA      Direction Performance\_Greffe et Services administratifs

Mot de la mairesse et des élus.

**10.03**      Questions

CA      Direction Performance\_Greffe et Services administratifs

Période de questions du public.

**10.04**      Procès-verbal

CA      Direction Performance\_Greffe et Services administratifs

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1er février 2021, à 19 h et le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 11 février 2021, à 8 h 45.

**10.05**      Procès-verbal

CA      Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1208721002

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 décembre 2020.

**10.06** Procès-verbal

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1218721001

Déposer aux archives les procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues le 19 janvier et le 2 février 2021.

## **15 – Déclaration / Proclamation**

**15.01** Déclaration

CA Direction Performance\_Greffe et Services administratifs

Déposer la Motion pour endiguer les crimes contre la personne par armes à feu dans Montréal-Nord

**15.02** Proclamation

CA Direction Performance\_Greffe et Services administratifs - 1212577002

Confirmer la participation de l'arrondissement de Montréal-Nord à l'événement « Une heure pour la terre 2021 » qui aura lieu le samedi 27 mars 2021 de 20 h 30 à 21 h 30.

## **20 – Affaires contractuelles**

**20.01** Appel d'offres public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1200709003

Adjuger à Viatek construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 1 113 722,01 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de reconstruction de trottoirs, de bordures et de saillies, pulvérisation et stabilisation de la chaussée, travaux d'éclairage et d'aménagement paysager dans l'avenue Jubinville entre la rue Pascal et le boul. Maurice-Duplessis, et autoriser une dépense de 178 236,26 \$, taxes incluses, pour les contingences et de 93 000 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 1 384 958,27 \$.

Appel d'offres 1066 / 12 soumissionnaires

**20.02** Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1213484003

Adjuger à Concept P.V.R. inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 232 996,84 \$, taxes incluses, un contrat pour les travaux d'ajout d'un système de chauffage, de ventilation et d'air climatisé (CVAC) au bâtiment de l'horticulture et autoriser une dépense de 34 949,53 \$, taxes incluses, pour les contingences, pour une dépense totale de 267 946,37 \$.

Appel d'offres 1079 / 7 soumissionnaires

**20.03** Entente

CA Direction des travaux publics - 1219011009

Approuver l'entente de partenariat entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la Coop de solidarité Éconord pour les années 2021, 2022 et 2023 pour la réalisation des mandats du programme Éco-quartier.

**20.04** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1219011006

Octroyer à la Coop de solidarité Éconord, pour un montant de 284 066 \$, un contrat de services pour la gestion des jardins communautaires, l'aménagement des ruelles vertes ainsi que divers projets pour les années 2021-2022-2023 et approuver le projet de convention à intervenir.

**20.05** Subvention - Contribution financière

CA Direction des travaux publics - 1219011007

Accorder une contribution financière de 485 010 \$, à la Coop de solidarité Éconord pour la réalisation du programme Éco-quartier pour les années 2021-2022-2023 et approuver le projet de convention à intervenir.

**20.06** Subvention - Contribution financière

CA Direction des travaux publics - 1219011008

Accorder une contribution financière maximale de 6 400 \$, au Regroupement des éco-quartiers pour l'augmentation du taux horaire, soit 14,75 \$/heure, de quatre (4) patrouilleurs durant neuf (9) semaines dans le cadre des mandats confiés à la Coop de solidarité Éconord du programme éco-quartier et approuver le projet de convention à intervenir.

**20.07** Subvention - Contribution financière

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1187408003

Approuver le renouvellement de l'entente, avec la CDEC, pour l'année 2021 et accorder une contribution financière de 266 000 \$ pour la réalisation du projet de revitalisation et de dynamisation des artères commerciales sur les rues de Charleroi, Monselet, Fleury et du boulevard Pie-IX en plus de déployer des interventions, en accord avec la zone de revitalisation urbaine intégrée, auprès des commerçants situés dans le secteur du Nord-Est et approuver le projet de convention à intervenir.

*Charte montréalaise des droits et responsabilités :* Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités

**20.08** Subvention - Contribution financière

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1211959002

Accorder une contribution financière de 165 000 \$, à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Montréal-Nord pour prolonger la réalisation du projet "Initiatives économiques Montréal-Nord - Transition 9 mois", pour la période du 1er avril au 31 décembre 2021 et approuver le projet de convention à intervenir.

*Charte montréalaise des droits et responsabilités :* Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités

**20.09** Subvention - Contribution financière

CA Direction des travaux publics - 1219011003

Accorder une contribution financière de 72 153 \$ à l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir afin de donner une première expérience d'emploi à des jeunes du secondaire ou éloignés du marché du travail par le programme de brigade de propreté de 6 cours d'école, le nettoyage des terrains privés en façade des bâtiments de certaines rues et la plantation d'arbres sur des terrains privés, du 26 avril au 3 novembre 2021 et approuver le projet de convention à intervenir.

**20.10** Subvention - Contribution financière

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1211959001

Accorder une contribution financière de 52 000 \$ sur une période de trois ans (2021-2022-2023), soit 17 333,33 \$ par année, à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Montréal-Nord, pour la réalisation du Programme de soutien aux commerçants à la construction de terrasses sur les rues de Charlevoix, Fleury et Monselet et approuver le projet de convention à intervenir.

**20.11** Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1214233001

Accorder une contribution financière de 25 000 \$ à la Concertation petite enfance-famille de Montréal-Nord pour soutenir le poste de coordination, pour l'année 2021, et approuver le projet de convention à intervenir.

*Charte montréalaise des droits et responsabilités :* Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités

**20.12** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1206324003

Accorder une contribution financière de 19 836 \$, pour l'année 2021, à la Table de quartier de Montréal-Nord pour la réalisation d'un Plan d'action collectif en matière de violence conjugale et approuver le projet de convention à intervenir.

**20.13** Subvention - Contribution financière

CA Direction des travaux publics - 1219011004

Accorder une contribution financière maximale de 10 000 \$, à Paroles d'ExcluEs pour l'embauche d'un référent de propreté, à compter du 1er avril 2021, dans le cadre de la sensibilisation des citoyens du Nord-Est et à l'utilisation des conteneurs semi-enfouis pour les avenues Lapierre et Matte et approuver le projet de convention à intervenir.

**20.14** Subvention - Contribution financière

CA Direction des travaux publics - 1208224012

Accorder une contribution financière supplémentaire de 1 500 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour la réalisation du projet-pilote Brigade neige pour la période du 10 novembre 2020 au 30 avril 2021 et approuver le projet de convention addenda à intervenir.

**20.15** Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1207549014

Accorder une contribution financière de 1 000 \$, à la Concertation petite enfance-famille de Montréal-Nord, pour la réalisation d'un bottin de ressources.

## **30 – Administration et finances**

**30.01** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1217606004

Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 janvier 2021.

**30.02** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1217606005

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 janvier 2021.

**30.03** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1217606006

Autoriser l'engagement des crédits budgétaires pour l'exercice 2021.

**30.04** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1218361001

Offrir en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, au conseil municipal que l'arrondissement prenne en charge la conception et la réalisation des travaux visant une avancée de traverse sur le boulevard Rolland faisant partie du réseau routier artériel. Ces travaux font partie du Plan d'action Vision Zéro inclus dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ), du Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction de la mobilité, Division de la sécurité et de l'aménagement durable.

**30.05** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction des travaux publics - 1218224003

Octroyer, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, à la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour un montant de 221 845,26 \$, un contrat de services pour le marquage sur la chaussée, pour l'année 2021 et autoriser le directeur de la Direction des travaux publics à signer tous les documents nécessaires.

## 40 – Réglementation

**40.01** Règlement - Avis de motion

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1212577003

Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA21-10-0001-1 modifiant le Règlement RGCA21-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2021) afin d'ajouter des frais aux travaux relatifs au domaine public.

**40.02** Règlement - Avis de motion

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1212577001

Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA05-10-0008-7 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics afin de déléguer certaines autorisations au directeur.

**40.03** Règlement - Avis de motion

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1212577004

Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement 1570-5 modifiant le Règlement 1570 sur la circulation routière, à l'article 31, relatif à la vitesse.

**40.04** Règlement - Avis de motion

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1217987001

Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA08-10-0007-3 modifiant le Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public en concordance au système A.G.I.R.

**40.05** Urbanisme - Résolution d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1217161001

Déposer le procès-verbal de consultation écrite et adopter le second projet de résolution PP-046 afin de permettre certains usages dérogatoires au bâtiment situé au 6500, boulevard Henri-Bourassa, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

District(s) : Ovide-Clermont

**40.06** Règlement - Adoption

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1207987013

Déposer aux archives le certificat des résultats suite à la tenue d'un registre par écrit pour le Règlement RGCA21-10-0005 autorisant un emprunt de 2 518 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

**40.07** Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1207161015

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre une hauteur de clôture de 1,2 m au lieu de 0,9 m pour le 4975, boulevard Gouin est, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-074.

District(s) : Marie-Clarac

**40.08** Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1217177001

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la démolition d'un bâtiment industriel et permettre la construction de quatre immeubles résidentiels comprenant huit logements chacun pour le 3645-3647, rue de Sabrevois, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

**40.09** Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1207161014

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre le réaménagement du parc Aimé-Léonard situé au 4975, boulevard Gouin, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

District(s) : Marie-Clarc

## **50 – Ressources humaines**

**50.01** Nomination

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1218361002

Nommer Mme Marie-Andrée Bertrand à titre d'architecte-paysagiste à la Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines, et ce, à compter du 13 mars 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

**50.02** Nomination

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1214394002

Nommer Mme Ariane Roy-Lafrance, à titre de bibliothécaire, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines, et ce, à compter du 13 mars 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

**50.03** Nomination

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1214394001

Nommer Mme Maude Arsenault-Martin, à titre de bibliothécaire - agent(e) de liaison, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines, et ce, à compter du 13 mars 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

**50.04** Nomination

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1204394008

Nommer Mme Émilie Keable-Paradis, à titre de bibliothécaienne, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de six mois, et ce, à compter du 13 mars 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

**50.05** Nomination

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1204394007

Nommer Mme Émilie Gravel, à titre de bibliothécaienne, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de six mois, et ce, à compter du 13 mars 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

**50.06** Convention collective / Contrat de travail

CA Direction des travaux publics - 1213602005

Nommer M. Frédéric Marshall, à titre d'agent technique en environnement, à la Section du soutien général de la Direction des travaux publics, en période d'essai de six mois, et ce, à compter du 13 mars 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

**50.07** Convention collective / Contrat de travail

CA Direction des travaux publics - 1218224001

Titulariser M. Hamid Hoceini, à titre de préposé à l'entretien du réseau d'aqueduc et d'égouts, à la Division de la voirie et de l'aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 13 mars 2021, selon les conditions de la lettre d'entente intervenue le 2 août 2017.

**50.08** Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1214111002

Autoriser la création d'un poste permanent col bleu de préposé à l'entretien - sports et loisirs, pour le Pavillon du parc Henri-Bourassa, à la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 13 mars 2021.

---

Marie-Marthe PAPINEAU  
Secrétaire d'arrondissement  
Montréal, mercredi le 3 mars 2021



**Dossier # : 1208721002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 décembre 2020.

Il est recommandé :  
QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 décembre 2020.

**Signé par** Claudel TOUSSAINT **Le** 2021-01-14 08:18

**Signataire :**

Claudel TOUSSAINT

---

Directeur  
Montréal-Nord , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du  
développement social

**IDENTIFICATION****Dossier # :1208721002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 décembre 2020.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le comité consultatif d'urbanisme a tenu sa dernière rencontre le 8 décembre 2020. Il s'agissait d'une séance tenue par visioconférence en raison de la pandémie de la COVID-19.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s.o.

**DESCRIPTION**

Il est opportun de déposer aux archives le procès-verbal de la rencontre.

**JUSTIFICATION**

s.o.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s.o.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s.o.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Samir AINAS  
Agent de recherche - Urbanisme

#### ENDOSSÉ PAR

David ROSS  
Chef de division

Le : 2020-12-16



**Dossier # : 1218721001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer aux archives les procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues le 19 janvier et le 2 février 2021.

Il est recommandé :  
QUE soient déposés aux archives les procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues le 19 janvier et le 2 février 2021.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-02-16 19:11

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1218721001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer aux archives les procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues le 19 janvier et le 2 février 2021.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le comité consultatif d'urbanisme a tenu deux (2) rencontres, le 19 janvier et le 2 février 2021. Il s'agissait de séances tenues par visioconférence en raison de la pandémie de la COVID-19.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s.o.

**DESCRIPTION**

Il est opportun de déposer aux archives les procès-verbaux des rencontres.

**JUSTIFICATION**

s.o.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s.o.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s.o.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Samir AINAS  
Agent de recherche - Urbanisme

#### ENDOSSÉ PAR

David ROSS  
Chef de division

Le : 2021-02-04

**Dossier # : 1212577002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Confirmer la participation de l'arrondissement de Montréal-Nord à l'événement « Une heure pour la terre 2021 » qui aura lieu le samedi 27 mars 2021 de 20 h 30 à 21 h 30.

Attendu que le 27 mars prochain, de 20 h 30 à 21 h 30, se tiendra l'événement international Une heure pour la Terre 2021 inauguré en 2007 à Sydney, Australie, et parrainé par le Fonds mondial pour la nature (World Wildlife Foundation) ;  
Attendu que cet événement a été créé pour sensibiliser la population à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques, en misant sur un geste simple, comme éteindre les lumières, ainsi que les appareils électriques et électroniques, pendant une heure;

Attendu qu'en 2017, plus de 3 100 monuments et enseignes réparties dans 187 pays et territoires, ont éteint leurs lumières pendant une heure dans le but de combattre le réchauffement global.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

De confirmer la participation de l'arrondissement de Montréal-Nord à l'événement Une heure pour la Terre 2021 , événement parrainé par le Fonds mondial pour la nature et qui se tiendra le samedi 27 mars 2021 de 20 h 30 à 21 h 30;

D'inviter les commerces et les résidents de l'arrondissement à s'impliquer activement dans cet événement;

D'encourager les arrondissements de la Ville de Montréal et les municipalités de l'agglomération de Montréal à se joindre à l'arrondissement de Montréal-Nord en confirmant leur participation respective à l'événement.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-02-15 18:22

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1212577002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Confirmer la participation de l'arrondissement de Montréal-Nord à l'événement « Une heure pour la terre 2021 » qui aura lieu le samedi 27 mars 2021 de 20 h 30 à 21 h 30.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le samedi 27 mars prochain, de 20 h 30 à 21 h 30, pour une 15e année, se tiendra l'événement international Une heure pour la Terre 2021. Cet événement a été inauguré en 2007 à Sydney, Australie, et il est parrainé par le Fonds mondial pour la nature (World Wildlife Foundation ).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 10 076 Confirmer la participation de l'arrondissement de Montréal-Nord à l'événement « Une heure pour la terre 2017 » qui aura lieu le samedi 25 mars 2017 de 20 h 30 à 21 h 30.

CA18 10 071 Confirmer la participation de l'arrondissement de Montréal-Nord à l'événement «Une heure pour la terre 2018» qui aura lieu le samedi 24 mars 2018 de 20 h 30 à 21 h 30.

CA19 10 094 Confirmer la participation de l'arrondissement de Montréal-Nord à l'événement « Une heure pour la terre 2019 » qui aura lieu le samedi 30 mars 2019 de 20 h 30 à 21 h 30.

CA20 10 036 Confirmer la participation de l'arrondissement de Montréal-Nord à l'événement « Une heure pour la terre 2020 » qui aura lieu le samedi 28 mars 2020 de 20 h 30 à 21 h 30.

**DESCRIPTION**

Cet événement a été créé pour sensibiliser la population à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques, en misant sur un geste simple, comme éteindre les lumières ainsi que les appareils électriques et électroniques pendant une heure, et vise à rassembler les humains dans le but de protéger la planète.

Des centaines de millions de personnes dans le monde s'unissent chaque année pour soutenir le plus grand événement de l'environnement de l'histoire. Cet événement est souligné dans plus de 7 000

villes dans 188 pays et territoires à travers 6 continents et 24 fuseaux horaires. Un grand nombre de sites naturels et bâtis de notre patrimoine mondial éteignent leurs lumières

pendant une heure dans le but de combattre le réchauffement global. Comme l'événement nous le rappelle, l'électricité est essentielle à notre vie. Toutefois nous devons produire une électricité de source qui ne contribue pas aux changements climatiques ou qui n'endommage pas les habitats.

## **JUSTIFICATION**

L'événement a été créé pour sensibiliser la population à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'arrondissement de Montréal-Nord espère que sa participation à l'événement Une heure pour la Terre 2021, de concert avec d'autres grandes villes du monde, renforcera le leadership de la Ville de Montréal en matière de préservation de l'environnement et incitera encore plus de Montréalais à adopter des habitudes quotidiennes de conservation d'énergie. Le site Internet dont l'adresse est la suivante : [www.earthhour.org](http://www.earthhour.org), explique comment participer à l'événement.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Suite aux vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie Marthe PAPINEAU  
Secrétaire d'arrondissement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-02-11

Claire VASSART  
Directrice / Performance ,greffe et services  
administratifs



**Dossier # : 1200709003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adjuger à Viatek construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 1 113 722,01 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de reconstruction de trottoirs, de bordures et de saillies, pulvérisation et stabilisation de la chaussée, travaux d'éclairage et d'aménagement paysager dans l'avenue Jubinville entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis, et autoriser une dépense de 178 236,26 \$, taxes incluses, pour les contingences et de 93 000 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 1 384 958,27 \$. Appel d'offres 1066 / 12 soumissionnaires

Il est recommandé:

QUE soit adjugé à Viatek construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 1 113 722,01 \$, taxes incluses, le contrat 1066, pour des travaux de reconstruction de trottoirs, de bordures et de saillies, pulvérisation et stabilisation de la chaussée, travaux d'éclairage et d'aménagement paysager dans l'avenue Jubinville entre la rue Pascal et le Boulevard Maurice-Duplessis;

QUE soit autorisée une dépense de 93 000 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 178 236,26 \$, taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 1 384 958,27 \$, taxes incluses;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-02-25 17:43

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1200709003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adjuger à Viatek construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 1 113 722,01 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de reconstruction de trottoirs, de bordures et de saillies, pulvérisation et stabilisation de la chaussée, travaux d'éclairage et d'aménagement paysager dans l'avenue Jubinville entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis, et autoriser une dépense de 178 236,26 \$, taxes incluses, pour les contingences et de 93 000 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 1 384 958,27 \$. Appel d'offres 1066 / 12 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du plan d'aménagement du Nord-Est et suite à la volonté de l'arrondissement de Montréal-Nord d'investir dans des interventions locales d'améliorations urbaines du quartier, le réaménagement de l'avenue Jubinville entre la rue Pascal et le boulevard Maurice Duplessis s'inscrit comme une réalisation de premier plan au sein de l'arrondissement et ce afin de répondre aux objectifs d'amélioration de l'espace public. Ce projet, inspiré d'un concept déployé par la direction de l'aménagement avec le soutien de l'équipe de Claude Cormier et associé, vise à consolider la vie de quartier en favorisant la convivialité de la rue et en renouvelant le caractère urbain de ce secteur.

Fort d'une consultation avec les résidants du secteur, ce projet permettra un nouveau partage de l'espace public de l'avenue Jubinville par l'élargissement des trottoirs du côté Est , une diminution des voies de circulation, l'ajout de fosses d'arbres, l'amélioration de la sécurité aux intersections, la mise en place d'un nouvel éclairage de rue et d'un nouveau mobilier urbain. De plus, des saillies seront aménagées à l'intersection de l'avenue Jubinville et du boulevard Maurice-Duplessis. L'éclairage de rue a été adapté à la nouvelle géométrie pour assurer la sécurité des automobilistes et des piétons, améliorer le niveau d'éclairage actuel et remplacer les actifs qui ont atteint leur durée de vie utile. Le nouveau réseau d'éclairage sera doté de la technologie au DEL.

La division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), procédera à des travaux de réaménagement de l'avenue Jubinville entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis. Ces travaux consistent, sans s'y limiter, en la reconstruction de trottoirs, de bordures et de saillies, la réfection de la chaussée par la technique pulvérisation et stabilisation, la reconstruction de l'éclairage, l'aménagement paysager , la plantation des arbres et enfin l'installation de mobiliers

urbains ponctuels.

Un appel d'offres public a été lancé par la division des études techniques pour la réalisation de ces travaux. Le présent sommaire a pour but de demander l'autorisation d'octroyer un contrat à la compagnie Construction Viatek inc., le plus bas soumissionnaire conforme, afin de réaliser les travaux précités.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 8 janvier au 17 février 2021. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal de Montréal et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de quarante jours (40) jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Cinq (5) addenda ont été émis dans le cadre de cet appel d'offres:

**Addenda no 1** émis le 14 janvier 2021 : cet addenda a été émis pour remplacer le plan électrique EL-2 émis initialement . En effet, ce plan a été adapté afin de permettre son impression par les soumissionnaires. Aussi, des réponses ont été formulées suite à des questions techniques posées par les soumissionnaires.

**Addenda no 2** émis le 15 janvier 2021 : cet addenda a été émis pour adapter à nouveau le plan électrique EL-2 afin de permettre son impression par les soumissionnaires.

**Addenda no 3** émis le 28 janvier 2021 : cet addenda a été émis pour intégrer la clause d'ajustement du prix de bitume dans les matériaux stabilisés. De plus, des précisions et des réponses à des questions techniques posées par des soumissionnaires ont été intégrées dans cet addenda. Cet addenda mentionne également le report de la date d'ouverture au 10 février 2021.

**Addenda no 4** émis le 29 janvier 2021 : cet addenda a été émis pour ajuster les quantités de plantations. Le bordereau de soumission ainsi que le plan d'architecture de paysage ont été modifiés en conséquence.

**Addenda no 5** émis le 8 février 2021 : cet addenda a été émis pour retirer la clause en lien avec l'expérience du soumissionnaire. Cet addenda mentionne également le report de la date d'ouverture au 17 février 2021.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CA20 10 068 - 3 mars 2020- Autoriser une dépense de 151 028,99 \$, taxes incluses, à Énergir pour des travaux de déplacement d'une conduite de gaz, située en arrière du trottoir Est de la rue Jubinville, entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis et autoriser une dépense de 23 000 \$, taxes incluses, pour les contingences, pour une dépense totale de 174 028,99 \$, taxes incluses.

- Une lettre d'entente (#1) a été signée en date du 6 décembre 2019 entre Énergir et l'arrondissement de Montréal-Nord pour autoriser Énergir à effectuer une évaluation des coûts en lien avec le déplacement de la conduite de gaz. Cette lettre est présentée en pièce jointe.

- CA19 10 497- 9 décembre 2019- Octroyer à WSP Canada inc, pour un montant de 19 910,92 \$, taxes incluses, un contrat de services professionnels pour la préparation des plans et devis pour le volet éclairage et la surveillance partielle des travaux dans la rue Jubinville entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis et approuver le projet de

convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la firme.

## DESCRIPTION

Les travaux du présent contrat consistent au réaménagement de l'avenue Jubinville entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis.

Sans s'y limiter, les travaux comprennent entre autres :

- la reconstruction complète des trottoirs et des bordures sur l'avenue Jubinville dans les limites des travaux;
- l'élargissement du trottoir du côté Est de la rue Jubinville;
- la réfection de la chaussée par la technique de pulvérisation et stabilisation;
- la construction de l'éclairage de la rue;
- la construction de saillies;
- l'aménagement de fosses de plantation et la plantation d'arbres.

## JUSTIFICATION

Le tableau suivant résume la liste des soumissionnaires, les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée à l'externe et le montant soumis :

Firmes soumissionnaires	Prix soumis incluant les taxes et corrections au besoin
Construction Viatek inc	<b>1 113 722,01 \$</b>
Uniroc Construction inc.	1 250 394,80 \$
Demix construction une division de groupe CRH Canada inc.	1 264 524,89 \$
Les pavages Céka inc.	1 273 644,00 \$
Les entrepreneurs Bucaro inc.	1 292 859,10 \$
Pavage Métropolitain inc.	1 327 935,03 \$
Cojalac inc.	1 377 777,77 \$
Eurovia Québec Construction inc.	1 458 794,23 \$
Ramcor Construction inc.	1 468 974,08 \$
Les entrepreneurs Michauvilles inc.	1 478 700, 00 \$
Roxboro Construction inc.	1 517 914,41 \$
De Sousa-40420077 Canada inc.	1 573 195,57 \$
<b>Estimation réalisée à l'externe</b>	<b>1 341 998,27 \$</b>
Coût moyen des soumissions <i>(total du coût des soumissions / nombre de soumissions)</i>	1 366 536,32 \$ 252 814,31 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	22,7 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute - la plus basse conforme)</i>	459 473, 56 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	41,3 %

$((\text{la plus haute} - \text{la plus basse conforme}) / \text{la plus basse}) \times 100$	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) $(\text{la plus basse conforme} - \text{estimation})$	- 228 276,26 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) $((\text{la plus basse conforme} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$	-20.5 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) $(\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse})$	136 672,79 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) $((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	12,3%

Les prix soumis ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents administratifs et l'AMP relatifs aux trois (3) plus basses soumissions ont été vérifiés.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, soit la compagnie Construction Viatek inc. détient une attestation de l'Autorité des Marchés Publics qui est en instance de renouvellement. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Une attestation valide délivrée par Revenu Québec a été déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Construction Viatek inc, est le suivant : 5730-1731-01 et son attestation de Revenu Québec a été délivrée le 8 décembre 2020.

Une analyse comparative des coûts entre l'estimation réalisée par la firme GLT+ inc et celle de plus bas soumissionnaire conforme a été effectuée. À cet effet, nous constatons que le montant de la soumission est de 20,5% inférieur à celui de l'estimation effectuée à l'externe.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'arrondissement de Montréal-Nord avait présenté le projet de réaménagement de l'avenue Jubinville au volet de l'amélioration de la mobilité active dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains.

Le 31 mars 2020, le ministère des Transports nous informait que ce projet pourrait bénéficier d'une aide financière maximale évaluée à 250 000\$ représentant 50% des dépenses admissibles et répartie de la façon suivante;

- Réaménagement de l'avenue Jubinville : 250 000 \$

La partie financée par le programme d'aide financière au développement des transports

actifs dans les périmètres urbains, soit 250 000\$ , taxes nettes, sera financée temporairement par un règlement d'emprunt local de l'arrondissement, jusqu'au versement final de la subvention.

Le coût total du contrat à octroyer pour les travaux de réaménagement de l'avenue Jubinville, citées dans la rubrique « Description », est de 1 113 722,01 \$ taxes incluses, pour les travaux.

La dépense totale est donc de 1 384 958,27 \$ taxes incluses, car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 93 000 \$, taxes incluses, et celui des contingences de 178 236,26 \$, taxes incluses. Cette dépense est assumée par :

- L'arrondissement de Montréal-Nord pour un montant de 1 249 658,27 \$ taxes incluses;
- Le service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) pour un montant de 148 171,13\$ taxes incluses, soit 135 300 \$ taxes nettes, dans le cadre du Programme d'aide financière aux arrondissements pour la déminéralisation par la création ou la réfection de fosses de plantation du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des Sports, via le Règlement d'emprunt N°17-072 Plan de gestion de la forêt urbaine (CM17 1046);

Il est à noter que les fonds du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des Sports ont été virés sur planification dans le cadre du projet SIMON 186342

La répartition des incidences (taxes incluses), par catégorie, est ventilée comme suit :

- Laboratoire (contrôle qualitatif): 35 000 \$ - Arrondissement
- Achat des luminaires : 15 000 \$ - Arrondissement
- Travaux d'ajustement des cadres et couvercles des compagnies d'utilités publiques (Bell Canada, Énergir, etc ) : 3 000 \$ - Arrondissement
- Architecture de paysage (caractérisation environnementale, analyses, demandes particulières ) 15 000 \$ taxes incluses- Arrondissement
- Enlèvement de souches si requis : 25 000 \$ - Arrondissement

La répartition des contingences (taxes incluses), par catégorie, est ventilée comme suit :

- travaux civil (15%): 85 955,31 \$ taxes incluses
- travaux électriques (15%) : 21 985,95 \$ taxes incluses
- travaux d'architecture de paysage (16%) : 50 000 \$ taxes incluses

En résumé, le coût total, incluant les taxes, du contrat assumé par l'arrondissement et par le SGPMRS est détaillé comme suit :

Description des travaux	Coût budgétaire (taxes incluses)	Arrondissement (taxes incluses)	Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) (taxes incluses)
Travaux de reconstruction de trottoirs, de bordures et de saillies, pulvérisation et stabilisation de la chaussée, travaux d'éclairage et d'aménagement paysager	1 113 722,01 \$	984 950,02 \$	128 772,00\$
contingences Fosses de plantation (15%)- SGPMRS	19 399,13 \$	---	19 399,13 \$
Contingences (travaux civil+électricité+architecture)-arrondissement	158 837,13 \$	158 837,13 \$	--- \$
Incidences	93 000 \$	93 000 \$	0 \$
<b>Total travaux+incidences+contingences</b>	<b>1 384 958,27 \$</b>	<b>1 236 787,14 \$</b>	<b>148 171,13\$</b>

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention financière.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux contribueront à l'atteinte des objectifs suivants:

- Rendre les infrastructures plus sécuritaires et prolonger la durée de vie de celles-ci;
- Contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur afin de converger vers un équilibre entre la verdure et le bâti, surtout dans un arrondissement densément peuplé comme Montréal-Nord;
- Consolider la vie de quartier en favorisant la convivialité de la rue et en renouvelant le caractère urbain de ce secteur.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 17 juin 2021 soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les mesures de sécurité exigées par la CNESST en lien avec le COVID-19 sont connues de l'entrepreneur au moment du dépôt de la soumission. Néanmoins, dépendamment du développement de la situation de la COVID-19, et ce sans s'y limiter, les impacts, liées à la COVID-19, sur le présent contrat peuvent être les suivants :

- Non respect du délai contractuel inscrit dans les documents d'appel d'offres;
- Retard possible dans l'exécution du contrat;

- Retards possibles dans l'approvisionnement des matériaux (béton, asphalte, lampadaires etc.);
- Incertitude au niveau de la prévision des mesures gouvernementales en raison de la situation qui évolue au jour le jour;
- Risque de report des travaux dépendamment du développement de la situation de la COVID-19;
- Manque de main d'œuvre (travailleurs, firme d'arpentage, laboratoire etc.).

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des avis aux résidents seront émis par le service des communications avant le début des travaux. En plus, une agente de liaison sera affectée à ce projet afin d'assurer le lien avec les citoyens.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées :

- Octroi du contrat : suite à l'adoption du présent dossier par le conseil d'arrondissement;
- Début du contrat : mi mai 2021;
- Fin du contrat : août 2021.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur atteste de la conformité de ce dossier décisionnel aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Ahmed YASMI)

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Virginie ANGERS, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Virginie ANGERS, 24 février 2021

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Salima AOUF  
Ingénieure

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2021-02-16

Denis CHARLAND  
Chef de division Études techniques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Jérôme VAILLANCOURT  
Directeur



**Dossier # : 1213484003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des opérations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adjuger à Concept P.V.R. inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 232 996,84 \$, taxes incluses, un contrat pour les travaux d'ajout d'un système de chauffage, de ventilation et d'air climatisé (CVAC) au bâtiment de l'horticulture et autoriser une dépense de 34 949,53 \$, taxes incluses, pour les contingences, pour une dépense totale de 267 946,37 \$. Appel d'offres 1079 / 7 soumissionnaires

Il est recommandé :

QUE soit adjugé à Concept P.V.R. inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 232 996,84 \$, taxes incluses, le contrat 1079 pour les travaux d'ajout d'un système de chauffage, de ventilation et d'air climatisé (CVAC) au bâtiment de l'horticulture ;

QUE soit autorisée une dépense de 34 949,53 \$, taxes incluses, pour les contingences ;

QUE soit autorisée une dépense totale de 267 946,37 \$ ;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-02-23 15:25

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1213484003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des opérations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adjuger à Concept P.V.R. inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 232 996,84 \$, taxes incluses, un contrat pour les travaux d'ajout d'un système de chauffage, de ventilation et d'air climatisé (CVAC) au bâtiment de l'horticulture et autoriser une dépense de 34 949,53 \$, taxes incluses, pour les contingences, pour une dépense totale de 267 946,37 \$. Appel d'offres 1079 / 7 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le bâtiment n'a actuellement aucun système de traitement de l'air, il est uniquement chauffé par des appareils industriels de chauffage au gaz naturel et quelques plinthes électriques. Une section du bâtiment comprend des bureaux administratifs et une cafétéria disponible pour les employés cols bleus de la Division. On compte dans le bâtiment six (6) employés dont les bureaux sont permanents et une trentaine d'employés durant la saison estivale. Afin, d'offrir un environnement de travail sain et pour assurer un confort pour les employés, il faudrait installer un système de chauffage, de ventilation et d'air climatisé (CVAC).

Le processus d'appel d'offres public s'est déroulé du 13 octobre au 19 novembre 2020 pour une durée totale de vingt-huit (28) jours.

Sur les douze (12) preneurs du cahier de charges, dont la liste complète se trouve en pièce jointe, sept (7) ont déposé une soumission.

Quatre (4) addendas ont été publiés durant la période de soumission :

L'addenda 1 a été publié le 29 octobre 2020, il consistait principalement à des précisions sur la portée des travaux décrits aux plans et aux devis sous forme de document Questions / Réponses. Il incluait aussi la réémission des bordereaux de soumissions, une précision concernant la remise d'une annexe et le report de la date d'ouverture des soumissions. Cet addenda avait une incidence sur le prix des soumissions

L'addenda 2 a été publié le 5 novembre 2020, il constituait un document sous forme Questions / Réponses qui précisait des éléments des documents de soumissions. Cet addenda avait une incidence sur le prix des soumissions.

L'addenda 3 a été publié le 6 novembre 2020 et l'addenda 4, le 10 novembre 2020 reportait tous les deux la date d'ouverture des soumissions et incluait la réémission des bordereaux de soumissions.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Un premier appel d'offres (1059) a été publié en juillet 2019. Les soumissions ont été rejetées en raison d'un trop grand pourcentage d'écart entre les prix déposés et l'estimation des professionnels. Il y avait un dépassement budgétaire de 141 513 \$, soit 62,5 % de plus que l'estimation de la firme de génie conseil Ponton Guillot.

	ESTIMATIONS BUDGÉTAIRES	COÛTS DE L'ENTREPRENEUR TUYAUTERIE EXPERT	ÉCART	% D'ÉCART	COÛTS DE L'ENTREPRENEUR PROCOVA	ÉCART	% D'ÉCART
Plomberie	4 778,00 \$	12 500,00 \$	7 722,00 \$	161,6 %	25 600,00 \$	20 822,00 \$	435,8 %
Ventilation	113 295,00 \$	173 000,00 \$	59 705,00 \$	52,7 %	157 500,00 \$	44 205,00 \$	39,0 %
Régulation automatique	26 145,00 \$	32 200,00 \$	6 055,00 \$	23,2 %	32 200,00 \$	6 055,00 \$	23,2 %
Total mécanique	144 218,00 \$	217 700,00 \$	73 482,00 \$	51,0 %	215 300,00 \$	71 082,00 \$	49,3 %
Total Électricité	17 900,00 \$	32 100,00 \$	14 200,00 \$	79,3 %	24 800,00 \$	6 900,00 \$	38,5 %
Travaux autres	10 920,00 \$	94 300,00 \$	83 380,00 \$	763,6 %	65 300,00 \$	54 380,00 \$	498,0 %
Adm. et profits, cond. générales et divers	53 449,00 \$	95 400,00 \$	41 951,00 \$	78,5 %	62 600,00 \$	9 151,00 \$	17,1 %
Total (avant taxes)	226 487,00 \$	439 500,00 \$	213 013,00 \$	94,1 %	368 000,00 \$	141 513,00 \$	62,5 %

## DESCRIPTION

Les travaux concernent principalement :

- La fourniture, l'installation et à la mise en marche d'une unité de traitement de l'air de type monobloc;
- La fourniture, l'installation et la mise en marche de toutes les composantes nécessaires au fonctionnement optimal du système. Sans s'y limiter, le serpentín électrique dans l'unité, le condenseur, l'évaporateur, les ventilateurs d'alimentation et d'évacuation, les silencieux, les volets motorisés et coupe-feu, les boîtes à volume d'air variable, les serpentins électriques dans les conduits;
- La relocalisation et l'enlèvement d'appareils de chauffage au gaz naturel et les travaux de tuyauterie;
- L'installation d'un évacuateur au toit;
- La fourniture, l'installation et la mise en marche de composantes de contrôle en régulation automatique (sondes, thermostats, relais, contrôleurs, etc.) relié à un système de commandes centralisées;
- Les travaux de plomberie, de calorifugeage et de réfrigération;
- La fourniture et l'installation du réseau de distribution d'air;
- Les travaux de toiture ponctuels;
- Divers travaux connexes en architecture, en électricité, en mécanique et en structure.

L'ensemble des travaux sera réalisé de la fin-mars à la fin juin 2021.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat pour faire face aux imprévus de chantier.

## JUSTIFICATION

Ces travaux permettront d'assurer un confort pour les occupants. De plus, les normes de conception sont adaptées aux critères actuels et fournirons une meilleure qualité de l'environnement intérieur.

L'arrondissement de Montréal-Nord ne possède pas les ressources ni l'expertise pour réaliser les travaux de cette envergure.

Toutes les soumissions reçues sont conformes. Cependant, lors de la vérification de la soumission du plus bas soumissionnaire, nous avons constaté qu'il y avait une erreur d'addition à la section B de son bordereau. En recalculant le montant total de la section, comme le permet le document d'«instruction aux soumissionnaires», ledit soumissionnaire se retrouve déclassé par rapport aux autres prix déposés. Il est donc conforme, mais la position qui lui revient n'est plus le premier mais le 5<sup>e</sup> de 7. C'est pourquoi, nous octroyons au plus bas soumissionnaire conforme qui, au document d'ouverture de soumission occupe le deuxième rang. Veuillez-vous référer à la recommandation du service de l'approvisionnement.

Veuillez vous référer à la recommandation des professionnels en pièce jointe ainsi qu'au tableau d'analyse ci-dessous :

<b>Firmes soumissionnaires conformes</b>	<b>Prix de base (incluant taxes)</b>	<b>Travaux contingents</b>	<b>TOTAL</b>
Ventilation MFC.	229 375,13\$ 261 395,66\$	non inclus	229 375,13\$ 261 395,61\$
Concept P.V.R. Inc (Groupe P.V.R.)	232 996,84 \$	non inclus	232 996,84 \$
Ventilation Manic	249 179,57 \$	non inclus	249 179,57 \$
Pincor Entrepreneur général	251 075,85\$	non inclus	251 075,85\$\$
XO Construction	251 945,87\$	non inclus	251 945,87\$
Afcor Construction	279 389,25\$	non inclus	279 389,25\$
Procova	288 587,25\$	non inclus	288 587,25\$
Dernière estimation réalisée par les professionnels	198 657,00\$	non inclus	198 657,00\$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			259 224,33 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conformes (\$) (la moyenne - la plus basse)			26 227,49 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse)			11,26 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)			55 591,41 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse) / la plus basse)			23,86 %
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation des professionnels (\$) (la plus basse conforme - estimation des professionnels)			34 339,84 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation des professionnels (%) ((la plus basse - estimation des professionnels) / estimation)			17,29 %

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			16 182,73 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse)			6,95 %

L'estimation des professionnels est de 198 657,00 \$ (incluant taxes, mais sans les contingences). Ainsi, le prix déposé par le plus bas soumissionnaire est supérieur à l'estimation des professionnels de 34 339,84 \$ soit 17,29 %. Ils justifient que cet écart est acceptable en raison de la variation normale des coûts et de l'instabilité du marché actuel de la construction.

Malgré tout, ils nous recommandent l'octroi du contrat à Concept P.V.R. Inc. Veuillez-vous référer à la recommandation complète en pièce jointe.

Malgré tout, les professionnels et la Direction des travaux publics recommandent l'octroi du contrat à l'entrepreneur général Concept P.V.R. Inc., pour les travaux d'ajout d'un équipement CVAC au bâtiment de l'horticulture.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour la réalisation du projet est de 267 946,37 \$, taxes incluses, et ce, réparti de la façon suivante :

Description	Travaux	Contingences	Incidences	Total (D) =
	(A)	(15 %) (B)	( C )	(A) + (B) + ( C )
Coût des travaux	202 650,00 \$	30 397,50 \$	0,00 \$	233 047,50 \$
TPS 5 %	10 132,50 \$	1 519,88 \$	0,00 \$	11 652,38 \$
TVQ 9,975 %	20 214,34 \$	3 032,15 \$	0,00 \$	23 246,49 \$
Ristourne 100 % TPS	10 132,50 \$	1 519,88 \$	0,00 \$	11 652,38 \$
Ristourne 50 % de TVQ	10 107,17 \$	1 516,08 \$	0,00 \$	11 623,25 \$
Coût net des travaux	232 996,84 \$	34 949,53 \$	0,00 \$	267 946,37 \$

Cette dépense est assumée entièrement par l'Arrondissement pour un montant de 267 946,37 \$ taxes incluses par le règlement d'emprunt RGCA18-10-0006 - Bâtiments administratifs, sportifs et culturels prévu au programme d'immobilisation .

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ajout d'un système de traitement de l'air avec chauffage électrique permettra de réduire la consommation de gaz naturel, une énergie fossile. De plus, la mise en place d'un système de contrôle avec commandes centralisées incluant l'installation des composantes électroniques telles que des thermostats, des sondes de température, d'humidité et de relais pour l'arrêt / départ du système permettra un meilleur contrôle à l'intérieur du bâtiment et assurera une meilleure gestion de l'énergie produite et dépensée.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas octroyer ce contrat, ne permettra pas de fournir aux employés un environnement de travail sain et confortable.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Aucun impact dû à la COVID-19.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En temps et lieu, des communications seront faites auprès des employés et divers intervenants pour leur confirmer les dates jalons du projet et des interventions préalables que seront nécessaires.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### Dates visées :

Octroi du contrat : 8 mars 2021, suite à l'adoption du présent dossier par les instances visées

Réunion de démarrage du contrat : 17 mars 2021

Début des travaux : avril 2021

Mise en marche des systèmes de ventilation : mi-juin 2021

Fin des travaux toutes déficiences complétées : fin juin 2021

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Le procès-verbal donnant la liste des soumissionnaires est en pièce jointe.

La recommandation des professionnels responsables d'analyser les soumissions reçues est en pièce jointe.

Le présent appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

La compagnie et ses administratifs ne sont pas inscrits comme des personnes devant être déclarées non conformes en vertu de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment et de la RENA.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

L'adjudicataire est le plus bas soumissionnaire conforme soit :

Concept P.V.R Inc.  
121 Boulevard Crémazie O #200  
Montréal (Québec)  
H2N 1L5

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Validation du processus d'approvisionnement :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Hassen EL-HOCINE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Hassen EL-HOCINE, Montréal-Nord

Lecture :

Hassen EL-HOCINE, 16 février 2021

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Bassam AJAM  
c/d sout.technique <<arr.mtln>>

### **ENDOSSÉ PAR**

Gilbert BÉDARD  
Directeur

Le : 2021-02-16



**Dossier # : 1219011009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver l'entente de partenariat entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la Coop de solidarité Éconord pour les années 2021, 2022 et 2023 pour la réalisation des mandats du programme Éco-quartier.

Il est recommandé :

QUE soit approuvée l'entente de partenariat entre l'arrondissement de Montréal-Nord et la Coop de solidarité Éconord pour les années 2021, 2022 et 2023 pour la réalisation des mandats du programme Éco-quartier;

ET QUE le directeur des travaux publics soit autorisé à signer l'entente de partenariat.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-02-18 09:51

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1219011009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver l'entente de partenariat entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la Coop de solidarité Éconord pour les années 2021, 2022 et 2023 pour la réalisation des mandats du programme Éco-quartier.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'Arrondissement est une administration publique dont les compétences sont définies dans la charte de la Ville de Montréal. Il détient certains pouvoirs et un budget qui lui sont propres. Sa mission consiste à offrir des services directs à la population dans divers domaines, dont la propreté des lieux publics, l'entretien et la réfection de la voirie municipale, la distribution d'eau potable, les activités sportives et culturelles, les parcs locaux, le développement social et l'aménagement urbain. Sa gestion est sous la responsabilité d'une directrice d'arrondissement qui relève du conseil d'arrondissement. L'Arrondissement a comme intention première d'offrir des services accessibles, de grande qualité, à un juste coût, et ce, afin d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens et leur milieu. Cette mission, l'Arrondissement entend la réaliser avec un personnel engagé, en impliquant les citoyens, les organismes communautaires, les institutions et les gens d'affaires dans le choix des orientations qui les concernent. L'Arrondissement souhaite que les citoyens de tous âges et de toutes origines, organismes et institutions du milieu, gens d'affaires, élus et personnel de l'Arrondissement pensent et agissent 3 ensemble autrement afin de faire de Montréal-Nord un arrondissement où il fait bon résider, travailler, se divertir, se développer et vivre pleinement en harmonie.

De son côté, la Coop de solidarité Éconord est un organisme communautaire à caractère environnemental qui a pour mission d'améliorer la qualité de vie urbaine des Nord-Montréalais et de faire la valorisation d'une société écologique en sensibilisant les citoyens, et ce, en leur offrant divers services ainsi que la possibilité de s'impliquer dans la prise en charge de leur milieu. Cet organisme assure la gestion du programme Éco-quartier dans l'arrondissement de Montréal-Nord depuis 2011.

L'Arrondissement est un partenaire de premier plan de la Coop solidarité Éconord puisque tous deux ont des missions et des aspirations convergentes en gestion de programme environnemental. Les relations entre eux sont toutefois à préciser puis qu'ultimement, leur mandat et leur statut sont différents et que leur clarification est la base d'un partenariat fructueux..

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

## **DESCRIPTION**

L'arrondissement souhaite signer une entente de partenariat d'une durée de 3 ans avec la Coop solidarité Éconord pour la réalisation du programme Éco-quartier. Cette entente s'appuie sur une volonté partagée entre l'arrondissement et la Coop de solidarité de travailler de concert à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie des Nord-Montréalais.

L'Arrondissement et la Coop de solidarité Éconord reconnaissent l'intérêt pour la communauté de Montréal-Nord le travail en collaboration tout en demeurant spécifiques et complémentaires dans leurs actions.

## **JUSTIFICATION**

L'entente de partenariat est en conformité avec le plan stratégique 2016-2025 Oser ensemble Montréal-Nord et avec les orientations du nouveau cadre de référence qui a été approuvé par le conseil d'arrondissement spécial du 3 décembre 2019.

Nous référons à l'action:

9.1.3: Déployer des moyens de sensibilisation et d'intervention auprès des citoyens en collaboration avec les organismes du milieu.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Dans le cadre de cette entente l'approche sera centrée sur la sensibilisation, l'information, la formation et la participation directe des résidents à l'amélioration de leur cadre de vie. Le programme Éco-quartier est tout désigné pour contribuer à l'atteinte de ces objectifs. Il sensibilise et mobilise les citoyens à l'environnement et s'appuie sur le milieu.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

- Mobiliser les résidents par des actions communautaires comme le nettoyage des rives et un concours d'embellissement.
- Augmenter l'indice de canopée.
- Améliorer le Vivre ensemble par l'aménagement de ruelles et des activités de jardinage aux jardins communautaires.
- Améliorer le cadre de vie des citoyens par des actions de sensibilisation à la propreté.

La collaboration de la Coop de solidarité Éconord pour la réalisation du programme Éco-quartier est essentiel pour soutenir l'arrondissement dans l'atteinte des objectifs qu'il s'est donnés dans le cadre de son plan stratégique osons ensemble Montréal-Nord 2020-2025 et le plan local de développement durable 2017-2020.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les différentes plates-formes électroniques d'information de l'arrondissement seront utilisées, afin de faire connaître les activités de l'Éco-quartier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Décembre 2020: Élaboration de l'entente

Mars 2021 : Approbation de l'entente

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Yves EKILA  
Chef de section - Soutien général

#### **ENDOSSÉ PAR**

Gilbert BÉDARD  
Directeur

Le : 2021-02-16



**Dossier # : 1219011006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer à la Coop de solidarité Éconord, pour un montant de 284 066 \$, un contrat de services pour la gestion des jardins communautaires, l'aménagement des ruelles vertes ainsi que divers projets pour les années 2021-2022-2023 et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est recommandé :

QUE soit octroyé à la Coop de solidarité Éconord, pour un montant de 284 066 \$ un contrat de services pour la gestion des jardins communautaires, l'aménagement des ruelles vertes ainsi que divers projets pour les années 2021-2022-2023,

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

QUE soit autorisé le directeur des travaux publics à signer la convention;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Claudel TOUSSAINT **Le** 2021-03-02 14:00

**Signataire :**

Claudel TOUSSAINT

---

Directeur  
Montréal-Nord , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du  
développement social

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1219011006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer à la Coop de solidarité Éconord, pour un montant de 284 066 \$, un contrat de services pour la gestion des jardins communautaires, l'aménagement des ruelles vertes ainsi que divers projets pour les années 2021-2022-2023 et approuver le projet de convention à intervenir.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La coopérative de solidarité Éconord est un organisme sans but lucratif qui est enregistré conformément à la loi sur les compagnies du Québec et est accrédité par le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord.

La coopérative de solidarité Éconord a pour mission de soutenir, sensibiliser, développer et mettre en place des projets environnementaux à Montréal-Nord.

Le plan stratégique Oser Ensemble Montréal-Nord comprend des actions à réaliser au cours de l'année 2020.

L'Arrondissement, pour réaliser sa mission, privilégie le travail en collaboration avec des organismes communautaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA19 10 024 (21 janvier 2019) Octroyer un contrat de service au montant de 91 000 \$, taxes incluses, pour l'année 2019, à la Coop de solidarité Éconord pour la gestion des jardins communautaires, l'aménagement des ruelles vertes ainsi que divers projets et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA19 10 110 (18 mars 2019) Approuver l'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la Coop de solidarité Éconord pour la gestion des jardins communautaires, aménagement des ruelles vertes, afin de permettre une avance de 13 650 \$ pour débiter le mandat.

**DESCRIPTION**

La présente convention prendra effet le 1er janvier 2021 et se terminera le 31 décembre 2023.

Les mandats portent sur les thèmes suivants:

- Organiser 2 corvées de nettoyage des rives.
- Organiser un concours du plus beau jardin.
- Trouver 350 nouveaux emplacements pour la plantation d'arbres dont au moins 25 conifères sur les terrains privés afin de réduire les îlots de chaleur (programme Éco-quartier). Ce projet inclut la vérification et le remplacement d'arbres existants.
- Mettre en place une brigade de sensibilisation à la propreté sur l'ensemble du territoire.
- Gérer les jardins communautaires des parcs Tardif et Oscar.
- Participer à l'aménagement des ruelles vertes avec la Soverdi par la mobilisation des citoyens.
- Organiser 2 journées sur l'environnement pour une distribution de plantes, incluant des ateliers sur le jardinage au naturel, le compostage et une animation festive.

Les descriptions des mandats sont incluses dans les pièces jointes.

## **JUSTIFICATION**

Les mandats sont en conformité avec le plan stratégique 2016-2025 Oser ensemble Montréal-Nord.

Nous référons aux actions:

8.6.4: Animer les rues piétonnes ou partagées.

8.6.5: Collaborer à l'aménagement des ruelles vertes.

9.1.3: Déployer des moyens de sensibilisation et d'intervention auprès des citoyens en collaboration avec les organismes du milieu.

9.2.1 : Proposer un accès au compost avec un camion de distribution mobile.

9.2.2: Travailler en collaboration avec des organismes pour la plantation d'arbres en terrain privé (entreprises d'économie sociale et OBNL).

9.2.3: Organiser un concours du "plus beau jardin" pour encourager les propriétaires à verdir leur terrain ou créer des jardins.

Les jardins communautaires offrent un loisir ainsi qu'un apport de légumes frais durant la saison estivale aux familles. Les rencontres effectuées aux jardins communautaires renforcent la cohésion sociale et brisent l'isolement. L'Activité de jardinage permet aux participants de profiter de la saison estivale et du plein air.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La loi 155 concernant le gré à gré avec des organismes à but non lucratif (OBNL) nous permet l'octroi de contrat de services directement avec la Coop de solidarité Éconord.

L'offre de service inclut tous les frais administratifs, les charges sociales et les frais de déplacement de l'organisme. Elle couvre la période du 1er janvier au 31 décembre des années 2021, 2022 et 2023.

Le budget fonctionnement est réparti comme suit :

<b>BUDGET FONCTIONNEMENT</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>TOTAL</b>
Aménagement des ruelles vertes	10 200 \$	10 404 \$	10 612 \$	31 216 \$

Organiser 2 journées sur l'environnement pour une distribution de compost et de plantes	1 530 \$	1 561 \$	1 592 \$	4 683 \$
Mettre en place une brigade de sensibilisation à la propreté sur l'ensemble du territoire	51 000 \$	52 020 \$	53 060 \$	156 080 \$
Organiser 2 corvées de nettoyage des rives	1 530 \$	1 561 \$	1 592 \$	4 683 \$
Organiser un concours du plus beau jardin	3 060 \$	3 121 \$	3 183 \$	9 364 \$
Gérer les jardins communautaire des parcs Tardif et Oscar	15 300 \$	15 606 \$	15 918 \$	46 824 \$
Trouver 350 emplacements pour la plantation d'arbres	10 200 \$	10 404 \$	10 612 \$	31 216 \$
<b>TOTAL</b>	<b>92 820 \$</b>	<b>94 677 \$</b>	<b>96 569 \$</b>	<b>284 066 \$</b>

Auparavant, la DAUSE assumait le projet de l'aménagement des ruelles vertes, puisque cette responsabilité est transféré à la section Soutien général des travaux publics, un virement budgétaire de 10 000 \$ sera nécessaire.

Pour les années 2022 et 2023, cette somme sera indexée annuellement selon la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC), région de Montréal, établi par Statistique Canada.

La dépense au montant de 284 066 \$, sera financée par le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

Engagement 2021 : DA 674049 - 674057

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Diminuer les îlots de chaleur par la plantation d'arbres feuillus et de conifères sur les terrains privés.
- Des ruelles aménagées au goût des résidents riverains et réalisés collectivement.

Dans chacune des interventions, l'approche est centrée sur la sensibilisation, l'information, la formation et la participation directe des résidents à l'amélioration de leur cadre de vie. Le programme Éco-quartier est tout désigné pour contribuer à l'atteinte de ces objectifs. Il sensibilise et mobilise les citoyens à l'environnement et s'appuie sur le milieu.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Mobiliser les résidents par des actions communautaires comme le nettoyage des rives et un concours d'embellissement.
- Augmenter l'indice de canopée.
- Améliorer le Vivre ensemble par l'aménagement de ruelles et des activités de jardinage aux jardins communautaires.
- Améliorer le cadre de vie des citoyens par des actions de sensibilisation à la propreté.

L'appui de l'écoquartier pour la réalisation de ces activités est essentiel pour soutenir

l'arrondissement dans l'atteinte des objectifs qu'il s'est donnés dans le cadre de son plan stratégique osons ensemble Montréal-Nord 2020-2025 et le plan local de développement durable 2017-2020.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Certains mandats pourraient faire l'objet de révision selon l'évolution de la pandémie et des mesures gouvernementales en vigueur.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les différentes plates-formes électroniques d'information de l'arrondissement seront utilisées, afin de faire connaître les activités de l'Éco-quartier.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Décembre 2020: Acceptation des plans d'action.

Janvier 2021: Rencontre de démarrage des mandats.

Janvier à décembre 2023: Réalisation des mandats.

Avril 2021 à décembre 2023: Rencontres de suivi des mandats.

Janvier 2022, janvier 2023 et janvier 2024: Remise et acceptation des rapports d'activité.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Yves EKILA  
Chef de section - Soutien général

**ENDOSSÉ PAR**

Gilbert BÉDARD  
Directeur

Le : 2021-02-11



**Dossier # : 1219011007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 485 010 \$, à la Coop de solidarité Éconord pour la réalisation du programme Éco-quartier pour les années 2021-2022-2023 et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est recommandé :

QUE soit accordée une contribution financière de 485 010 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour la réalisation du programme Éco-quartier, pour les années 2021-2022-2023;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-02-22 14:34

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1219011007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 485 010 \$, à la Coop de solidarité Éconord pour la réalisation du programme Éco-quartier pour les années 2021-2022-2023 et approuver le projet de convention à intervenir.

**CONTENU****CONTEXTE**

La coopérative de solidarité Éconord est un organisme sans but lucratif qui est enregistré conformément à la loi sur les compagnies du Québec et est accrédité par le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord.

La coopérative de solidarité Éconord a pour mission de soutenir, sensibiliser, développer et mettre en place des projets environnementaux à Montréal-Nord.

Le plan stratégique Oser Ensemble Montréal-Nord comprend des actions à réaliser au cours de l'année 2021.

L'Arrondissement, pour réaliser sa mission, privilégie le travail en collaboration avec des organismes communautaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA19 10 006 (21 janvier 2019) Accorder une contribution financière de 158 500 \$, pour l'année 2019, à la Coop de solidarité Éconord pour la réalisation du programme Éco-quartier et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

**DESCRIPTION**

La présente convention prendra effet le 1er janvier 2021 et se termine le 31 décembre 2023.

**Les mandats portent sur les thèmes suivants :**

1. Inciter à participer à la collecte des CRD et encombrants (programme Éco-quartier);
2. Inciter à participer à la collecte des matières recyclables (programme Éco-quartier).
3. Inciter à participer à la collecte des résidus alimentaires (programme Éco-quartier).
4. Inciter à réduire le gaspillage de l'eau potable (programme Éco-quartier).

5. Sensibiliser les jeunes du primaire et les nouveaux arrivants au recyclage et aux pratiques environnementales (programme Éco-quartier).

Des descriptions détaillées des mandats sont incluses dans les pièces jointes.

L'annexe C porte sur la santé et sécurité au travail.

Le local de l'Éco-quartier est situé au 10861, boulevard Pie-IX. La Ville n'est pas propriétaire du bail, mais défraie les coûts reliés à la location.

Un deuxième point de service de l'éco-quartier a ouvert ses portes en octobre 2019. Il est situé au 12277, boulevard Rolland. La Ville de Montréal n'est pas propriétaire du bail mais défraie les coûts reliés à la location. Le nouveau bail sera signé en mai 2022, un nouveau sommaire sera créé à cet effet.

## JUSTIFICATION

Les mandats sont en conformité avec le plan stratégique 2016-2025 Oser ensemble Montréal-Nord.

Nous référons à l'action 9.3.2 : En collaboration avec les organismes du milieu, soutenir l'application de la gestion durable de l'eau de la Ville de Montréal en mettant en place une campagne d'information.

L'Arrondissement compte sur la représentativité de l'organisme pour maintenir des liens durables avec les citoyens et pour promouvoir les initiatives municipales en matière d'environnement. Dans la mise en œuvre du programme Éco-quartier, l'organisme promoteur est chargé de susciter la participation des résidents, des organismes, des corporations, des institutions et des entreprises du quartier. Il doit également faire preuve de dynamisme et de conviction sociale pour travailler sur les changements collectifs.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La loi 155 concernant le gré à gré avec des organismes à but non lucratif (OBNL) nous permet l'octroi de contrat de service directement avec la Coop de solidarité Éconord. L'offre de service inclut tous les frais administratifs, les charges sociales et les frais de déplacement de l'organisme. Elle couvre la période du 1er janvier au 31 décembre des années 2021, 2022 et 2023.

Voici la répartition au budget fonctionnement :

<b>BUDGET FONCTIONNEMENT</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>TOTAL</b>
1er versement (25%) au 30 mars 2021, 15 janvier 2022 et 2023.	40 418 \$	40 418 \$	40 418 \$	-	121 253 \$
2ième versement (30%) au 15 mai	48 501 \$	48 501 \$	48 501 \$	-	145 503 \$
3ième versement (40%) au 15 juillet	64 668 \$	64 668 \$	64 668 \$	-	194 004 \$
4ième versement (5%) 30 janvier après réception et approbation des	-	8 084 \$	8 084 \$	8 084 \$	24 251 \$

rapports finaux 2021-2022-2023.					
<b>TOTAL</b>	<b>153 586 \$</b>	<b>161 670 \$</b>	<b>161 670 \$</b>	<b>8 084 \$</b>	<b>485 010 \$</b>

Engagement 2021 : DA 673148

Pour les années 2022 et 2023, cette somme sera indexée annuellement selon la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC), région de Montréal, établi par Statistique Canada.

La dépense au montant de 485 010 \$, sera financée par le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- Inciter la population à faire du recyclage par divers moyens de sensibilisation.
- Augmenter la participation des résidents et des commerçants aux différentes collectes sélectives.
- Développer un sentiment d'appartenance par des activités d'embellissement (journée du compost, le nettoyage des rives et le concours du plus beau jardin).

Dans chacune des interventions, l'approche est centrée sur la sensibilisation, l'information, la formation et la participation directe des résidents à l'amélioration de leur cadre de vie.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les documents comme les accroches portes visant à informer les résidents sont conçus par la division des communications de l'arrondissement.

Les différentes plates-formes électroniques d'information de l'arrondissement seront utilisées, afin de faire connaître les activités de l'Éco-quartier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Décembre 2020 : Acceptation des plans d'action.

Janvier 2022 et janvier 2023: Mise à jour et acceptation des plans d'action

Janvier 2021 à novembre 2023 : Réalisation des mandats.

Mars à novembre 2023: Rencontres mensuelles de suivi des mandats.

Décembre 2021, janvier 2023 et janvier 2024: Remise et acceptation des rapports d'activité.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications, effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Yves EKILA  
Chef de section - Soutien général

#### **ENDOSSÉ PAR**

Gilbert BÉDARD  
Directeur

Le : 2021-02-11



**Dossier # : 1219011008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière maximale de 6 400 \$, au Regroupement des éco-quartiers pour l'augmentation du taux horaire, soit 14,75 \$/heure, de quatre (4) patrouilleurs durant neuf (9) semaines dans le cadre des mandats confiés à la Coop de solidarité Éconord du programme éco-quartier et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est recommandé:

QUE soit accordée une contribution financière au montant maximal de 6 400 \$, au Regroupement des Éco-quartiers pour l'augmentation du taux horaire, soit 14,75\$/heure, de quatre (4) patrouilleurs durant neuf (9) à douze (12) semaines dans le cadre des mandats confiés à la Coop de solidarité Éconord dans le cadre du programme Éco-quartier;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-02-18 09:49

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1219011008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière maximale de 6 400 \$, au Regroupement des éco-quartiers pour l'augmentation du taux horaire, soit 14,75 \$/heure, de quatre (4) patrouilleurs durant neuf (9) semaines dans le cadre des mandats confiés à la Coop de solidarité Éconord du programme éco-quartier et approuver le projet de convention à intervenir.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Montréal-Nord a signé une convention avec la Coop de solidarité Éconord pour la mise en place du programme Éco-quartier pour l'année 2021. Afin de réaliser les mandats du programme, l'organisme embauche des patrouilleurs (étudiants) durant la saison estivale. Le personnel est rémunéré au salaire minimum. La présente demande de contribution constitue une bonification du salaire des étudiants embauchés par l'organisme.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA19 10162 (9 avril 2019) Accorder une contribution financière au montant maximal de 6 400 \$, au Regroupement des Éco-quartiers pour l'augmentation du taux horaire, soit 14 \$/heure, de quatre (4) patrouilleurs durant neuf (9) semaines dans le cadre des mandats confiés à la Coop de solidarité Éconord dans le cadre du programme Éco-quartier

CA20 10083 Accorder une contribution financière au montant maximal de 6 400 \$, au Regroupement des Éco-quartiers pour l'augmentation du taux horaire, soit 14,60 \$/heure, de quatre (4) patrouilleurs durant neuf (9) semaines dans le cadre des mandats confiés à la Coop de solidarité Éconord dans le cadre du programme Éco-quartier

**DESCRIPTION**

La contribution financière de l'arrondissement Montréal-Nord permet de rémunérer les patrouilleurs au taux horaire de 14,75 \$. Le financement proviendra essentiellement d'une subvention de Service Canada qui défraie le salaire minimum. Les patrouilleurs seront au nombre de quatre (4) pour une durée de neuf (9) semaines.

Il est important de mentionner que le montant de la contribution de l'Arrondissement est conditionnel à l'obtention de la subvention du programme Emplois d'été Canada 2021. En 2021, le nombre de patrouilleurs est de 4 patrouilleurs.

## **JUSTIFICATION**

L'embauche de ces patrouilleurs permettra d'améliorer notre performance environnementale en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles, le gaspillage de l'eau potable et la sensibilisation des résidents à l'importance de la propreté, selon les mandats inclus dans le programme de l'Éco-quartier. Aussi, cela permettra de contribuer à réduire les îlots de chaleur par la recherche d'emplacements privés pour la plantation d'arbres.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette contribution de 6 400 \$ sera financée par le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.  
Engagement 2021 : DA 673160

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Cette contribution financière permet d'encourager les bons comportements en matière de saine gestion des matières résiduelles et de sensibiliser les citoyens aux problématiques environnementales.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette contribution financière permet de réaliser des objectifs du plan d'action collectif  
Priorité jeunesse 2017-2027 :

Champs d'action : agir sur l'accès et le maintien en emploi et l'entrepreneuriat;

Objectif général : offrir une gamme variée de programmes favorisant l'intégration des jeunes, notamment ceux qui sont éloignés du marché du travail;

Objectif spécifique : diversifier les occasions d'emplois pour les jeunes en soutenant le développement d'entreprises d'économie sociale sur le territoire de Montréal-Nord.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Les interventions des patrouilleurs seront exécutées dans le strict respect des mesures gouvernementales en vigueur en matière de prévention de la propagation de la pandémie.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mai à août 2021: Réalisation du mandat des patrouilleurs

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

## **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Yves EKILA  
Chef de section - Soutien général

### **ENDOSSÉ PAR**

Gilbert BÉDARD  
Directeur

Le : 2021-02-11



**Dossier # : 1187408003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le renouvellement, pour l'année 2020, de l'entente pour la réalisation du projet de revitalisation des artères commerciales (PRAC) sur les rues de Charleroi, Monselet, Fleury et le boulevard Pie-IX; en plus de déployer des interventions, en accord avec la zone de revitalisation urbaine intégrée, auprès des commerçants situés dans le secteur du Nord-Est, accorder une contribution financière de 266 000 \$ à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Montréal-Nord et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est recommandé :

QUE soit approuvé le renouvellement, pour l'année 2020, de l'entente pour la réalisation du projet de revitalisation des artères commerciales (PRAC) sur les rues de Charleroi, Monselet, Fleury et du boulevard Pie-IX en plus de déployer des interventions, en accord avec la zone de revitalisation urbaine intégrée, auprès des commerçants situés dans le secteur du Nord-Est;

QUE soit accordée une contribution financière de 266 000 \$ à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC);

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Gilbert BÉDARD **Le** 2020-08-26 08:18

**Signataire :**

Gilbert BÉDARD

---

Directeur  
Montréal-Nord , Direction des travaux publics



**Dossier # : 1187408003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le renouvellement de l'entente, avec la CDEC, pour l'année 2021 et accorder une contribution financière de 266 000 \$ pour la réalisation du projet de revitalisation et de dynamisation des artères commerciales sur les rues de Charleroi, Monselet, Fleury et du boulevard Pie-IX en plus de déployer des interventions, en accord avec la zone de revitalisation urbaine intégrée, auprès des commerçants situés dans le secteur du Nord-Est et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est recommandé :

QUE soit accordée une contribution financière de 266 000 \$ pour 2021, sans option de renouvellement pour les années subséquentes, pour la réalisation du projet de revitalisation et de dynamisation des artères commerciales sur les rues de Charleroi, Monselet, Fleury et du boulevard Pie-IX en plus de déployer des interventions, en accord avec la zone de revitalisation urbaine intégrée, auprès des commerçants situés dans le secteur du Nord-Est;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Montréal-Nord;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-02-18 09:09

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187408003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le renouvellement, pour l'année 2020, de l'entente pour la réalisation du projet de revitalisation des artères commerciales (PRAC) sur les rues de Charleroi, Monselet, Fleury et le boulevard Pie-IX; en plus de déployer des interventions, en accord avec la zone de revitalisation urbaine intégrée, auprès des commerçants situés dans le secteur du Nord-Est, accorder une contribution financière de 266 000 \$ à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Montréal-Nord et approuver le projet de convention à intervenir.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le commerce de détail est un secteur économique structurant à Montréal-Nord. Il représente 20 % des emplois disponibles sur le territoire, 18% des établissements commerciaux du territoire et 31% des travailleurs résidents à Montréal-Nord pratiquent un métier relié à la vente et aux services.

Depuis plusieurs années, le commerce de détail subit de profondes mutations par le transfert des ventes vers le commerce en ligne, l'accroissement de la compétition avec la construction des mégacentres commerciaux, l'érosion des marges de profits due à l'environnement de plus en plus concurrentiel et les changements dans les habitudes de consommations. Ces mutations affectent de manière profonde notre tissu commercial et la qualité de vie de nos quartiers.

Ces mutations, prises conjointement avec les spécificités de Montréal-Nord, soit un indice de défavorisation économique très élevé, le montant le plus faible de la région métropolitaine de Montréal (RMR) en terme de moyenne de dépenses des ménages (moyenne 54 097 \$) et l'indice des dépenses moyennes des ménages le plus faible de la RMR, demandent une réponse spécifique au territoire de Montréal-Nord.

De plus, les répercussions de la crise COVID ajoutent à ce qu'une intervention soutenue soit faite en matière de soutien et de mobilisation des commerçants autour des enjeux qu'ils vivent: soit les mobiliser autour du développement de leurs artères commerciales, la promotion de l'achat local et l'adaptation de leurs modèles d'affaires à la nouvelle réalité.

Fort des succès des réalisations de la première année du projet, l'arrondissement désire reconduire le financement pour 2020.

- 3 activités d'animations,
- 3 bottins de gens d'affaires
- 2 campagnes promotionnelles par arrondissement
- 4 sites internet (un pour le commerce à Montréal-Nord, [commercemtlnord.ca](http://commercemtlnord.ca) et un par artère de proximité (Fleury, Monselet, de Charleroi et Pie IX)
- Le soutien administratif et logistique complet à l'Association des commerçants de Pie IX et de Charleroi.
- Le succès de la campagne de sociofinancement tenue à l'aide du fonds de dynamisation.

C'est dans ce contexte que l'arrondissement de Montréal-Nord poursuit le financement octroyé à la CDEC Montréal-Nord pour son Projet de revitalisation des artères commerciales (PRAC) en octroyant une contribution financière de deux cent soixante-six mille dollars (266 000 \$) renouvelable en 2021, pour la réalisation d'un projet de revitalisation commerciale pour les rues de Charleroi, Monselet, Fleury et le boulevard Pie-IX, en plus de déployer des interventions, en accord avec la zone de revitalisation urbaine intégrée, auprès des commerçants situés dans le secteur du Nord-Est. Les modalités de renouvellement sont fixées en fonction de l'atteinte des résultats attendus de l'organisme tel que stipulé dans le protocole d'entente à l'annexe I.

La CDEC Montréal-Nord est un organisme à but non lucratif ayant pour mission de favoriser et enraciner l'essor économique et communautaire axé sur le développement de l'employabilité et de l'entrepreneuriat des citoyens de l'arrondissement Montréal-Nord par la prise en charge des moyens et outils adaptés à la réalité locale par les acteurs du milieu. La stratégie privilégiée est la concertation et le partenariat. L'approche de développement économique communautaire (DEC) qui lie les besoins sociaux aux besoins économiques dans un objectif de revitalisation intégrée des territoires a permis à la CDEC Montréal-Nord d'accompagner les citoyens, les entrepreneurs et les porteurs de projets structurants sur le territoire de Montréal-Nord depuis 1995. Depuis la réorganisation des services d'accompagnement local aux entrepreneurs, qui a abouti à la fermeture du CLD de Montréal-Nord, la CDEC Montréal-Nord a dû redéfinir son offre de service et a déposé un premier projet de revitalisation commerciale pour les rues de Charleroi, Monselet, Fleury et le boulevard Pie IX en 2017.

<b>Décision(s) antérieure(s)</b>	
----------------------------------	--

Dossier décisionnel 1177408002: Accorder une contribution financière de 66 000 \$ à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Montréal-Nord pour la réalisation du projet de revitalisation et de dynamisation des artères commerciales sur les rues de Charleroi, Monselet, Fleury et du boulevard Pie-IX, et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Dossier décisionnel 1187408003 Accorder une contribution financière de 266 000 \$ à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Montréal-Nord pour la réalisation du projet de revitalisation et de dynamisation des artères commerciales pour 2019 sur les rues de Charleroi, Monselet, Fleury et le boulevard Pie-IX; en plus de déployer des interventions, en accord avec la zone de revitalisation urbaine intégrée, auprès des commerçants situés dans le secteur du Nord-Est, avec une option de renouvellement pour 2020 et pour 2021, et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Charles MORISSET  
Commissaire au développement économique

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187408003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le renouvellement de l'entente, avec la CDEC, pour l'année 2021 et accorder une contribution financière de 266 000 \$ pour la réalisation du projet de revitalisation et de dynamisation des artères commerciales sur les rues de Charleroi, Monselet, Fleury et du boulevard Pie-IX en plus de déployer des interventions, en accord avec la zone de revitalisation urbaine intégrée, auprès des commerçants situés dans le secteur du Nord-Est et approuver le projet de convention à intervenir.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Objet: Approuver le renouvellement, pour l'année 2021, de l'entente pour la réalisation du projet de revitalisation des artères commerciales (PRAC) sur les rues de Charleroi, Monselet, Fleury et le boulevard Pie-IX; en plus de déployer des interventions, en accord avec la zone de revitalisation urbaine intégrée, auprès des commerçants situés dans le secteur du Nord-Est, accorder une contribution financière de 266 000 \$ à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Montréal-Nord et approuver le projet de convention à intervenir.

Le commerce de détail est un secteur économique structurant à Montréal-Nord. Il représente 20 % des emplois disponibles sur le territoire, 18% des établissements commerciaux du territoire et 31% des travailleurs résidents à Montréal-Nord pratiquent un métier relié à la vente et aux services.

Depuis plusieurs années, le commerce de détail subit de profondes mutations par le transfert des ventes vers le commerce en ligne, l'accroissement de la compétition avec la construction des mégacentres commerciaux, l'érosion des marges de profits due à l'environnement de plus en plus concurrentiel et les changements dans les habitudes de consommations. Ces mutations affectent de manière profonde notre tissu commercial et la qualité de vie de nos quartiers.

Ces mutations, prises conjointement avec les spécificités de Montréal-Nord, soit un indice de défavorisation économique très élevé, le montant le plus faible de la région métropolitaine de Montréal (RMR) en terme de moyenne de dépenses des ménages (moyenne 54 097 \$) et l'indice des dépenses moyennes des ménages le plus faible de la RMR, demandent une réponse spécifique au territoire de Montréal-Nord.

De plus, les répercussions de la crise liée à la pandémie de la covid-19 ajoutent à ce qu'une intervention soutenue soit faite en matière de soutien et de mobilisation des commerçants autour des enjeux qu'ils vivent: soit les mobiliser autour du développement de leurs artères commerciales, la promotion de l'achat local et l'adaptation de leurs modèles d'affaires à la nouvelle réalité.

Fort des succès des réalisations de la première année du projet, l'arrondissement désire reconduire le financement pour 2021.

- 3 activités d'animations,
- 3 bottins de gens d'affaires
- 2 campagnes promotionnelles par arrondissement
- 4 sites internet (un pour le commerce à Montréal-Nord, [commercemtl nord.ca](http://commercemtl nord.ca) et un par artère de proximité (Fleury, Monselet, de Charleroi et Pie IX)
- Le soutien administratif et logistique complet à l'Association des commerçants de Pie IX et de Charleroi.
- Le succès de la campagne de sociofinancement tenue à l'aide du fonds de dynamisation.

C'est dans ce contexte que l'arrondissement de Montréal-Nord souhaite poursuivre le financement octroyé à la CDEC Montréal-Nord pour son Projet de revitalisation des artères commerciales (PRAC) en octroyant une contribution financière de deux cent soixante-six mille dollars (266 000 \$) qui représente la dernière année (2021) de l'entente triennale. Cette entente permettra de maintenir la réalisation d'un projet de revitalisation commerciale pour les rues de Charleroi, Monselet, Fleury et le boulevard Pie-IX, en plus de déployer des interventions, en accord avec la zone de revitalisation urbaine intégrée, auprès des commerçants situés dans le secteur du Nord-Est. Les modalités de renouvellement sont fixées en fonction de l'atteinte des résultats attendus de l'organisme tel que stipulé dans le protocole d'entente à l'annexe I.

La CDEC Montréal-Nord est un organisme à but non lucratif ayant pour mission de favoriser et enraciner l'essor économique et communautaire axé sur le développement de l'employabilité et de l'entrepreneuriat des citoyens de l'arrondissement Montréal-Nord par la prise en charge des moyens et outils adaptés à la réalité locale par les acteurs du milieu. La stratégie privilégiée est la concertation et le partenariat. L'approche de développement économique communautaire (DEC) qui lie les besoins sociaux aux besoins économiques dans un objectif de revitalisation intégrée des territoires a permis à la CDEC Montréal-Nord d'accompagner les citoyens, les entrepreneurs et les porteurs de projets structurants sur le territoire de Montréal-Nord depuis 1995. Depuis la réorganisation des services d'accompagnement local aux entrepreneurs, qui a abouti à la fermeture du CLD de Montréal-Nord, la CDEC Montréal-Nord a dû redéfinir son offre de service et a déposé un premier projet de revitalisation commerciale pour les rues de Charleroi, Monselet, Fleury et le boulevard Pie IX en 2017.

Cette dépense d'un montant de 266 000\$, sera financée par le budget de fonctionnement.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Daniel ROBERT, Montréal-Nord

Lecture :

Daniel ROBERT, 19 février 2021

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jérôme VAILLANCOURT  
Directeur

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187408003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 266 000 \$ à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Montréal-Nord pour la réalisation du projet de revitalisation et de dynamisation des artères commerciales pour 2019 sur les rues de Charleroi, Monselet, Fleury et le boulevard Pie-IX; en plus de déployer des interventions, en accord avec la zone de revitalisation urbaine intégrée, auprès des commerçants situés dans le secteur du Nord-Est, avec une option de renouvellement pour 2020 et pour 2021, et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le commerce de détail est un secteur économique structurant à Montréal-Nord. Il représente 20 % des emplois disponibles sur le territoire, 18% des établissements commerciaux du territoire et 31% des travailleurs résidents à Montréal-Nord pratiquent un métier relié à la vente et aux services.

Depuis plusieurs années, le commerce de détail subit de profondes mutations par le transfert des ventes vers le commerce en ligne, l'accroissement de la compétition avec la construction des mégacentres commerciaux, l'érosion des marges de profits due à l'environnement de plus en plus concurrentiel et les changements dans les habitudes de consommations. Ces mutations affectent de manière profonde notre tissu commercial et la qualité de vie de nos quartiers.

Ces mutations, prises conjointement avec :

- un indice de défavorisation économique très élevé,
- le montant le plus faible de la région métropolitaine de Montréal (RMR) en terme de moyenne de dépenses des ménages (moyenne 54 097 \$),
- l'indice des dépenses moyennes des ménages le plus faible de la RMR (Montréal -Nord obtient un indice de dépense moyenne des ménages de 77, 100 étant l'agglomération de Montréal, 108 étant la RMR et 164 l'indice le plus fort à Outremont),

appellent une intervention d'exception pour un territoire d'exception.

De plus, le taux de vacances global des locaux commerciaux de l'arrondissement est passé de 7.88 % en 2014 à 11.22 % en 2016. C'est dans ce contexte que la Corporation de développement économique communautaire (Cdec) Montréal-Nord a déposé son projet de revitalisation des artères commerciales de Montréal-Nord 2019.

La Cdec est un organisme à but non lucratif ayant pour mission de favoriser et enraciner l'essor économique et communautaire axé sur le développement de l'employabilité et de l'entrepreneuriat des citoyens de l'arrondissement Montréal-Nord par la prise en charge des moyens et outils adaptés à la réalité locale par les acteurs du milieu. La stratégie privilégiée est la concertation et le partenariat. L'approche de développement économique communautaire (DEC) qui lie les besoins sociaux aux besoins économiques dans un objectif de revitalisation intégrée des territoires a permis à la CDEC Montréal-Nord d'accompagner les citoyens, les entrepreneurs et les porteurs de projets structurants sur le territoire de Montréal-Nord depuis 1995. Depuis la réorganisation des services d'accompagnement local aux entrepreneurs, qui a abouti à la fermeture du CLD de Montréal-Nord, la CDEC Montréal-Nord a dû redéfinir son offre de service et a déposé un premier projet de revitalisation commerciale pour les rues de Charleroi, Monselet, Fleury et le boulevard Pie IX en 2017.

Fort des succès de ce premier projet, la Cdec Montréal-Nord dépose une nouvelle mouture de son projet bonifiée:

L'objectif principal demeure de faciliter la prise en charge par les commerçants du développement de leurs secteurs commerciaux. Pour y arriver, la Cdec proposera des actions dans les 4 grandes familles suivantes:

1. L'animation et la promotion: organisation d'événements, d'animations commerciales, de bottins, animation des réseaux sociaux, etc.
2. La vie associative: réalisation conjointement avec les commerçants, de plans d'action, mise en oeuvre de ceux-ci, soutien logistique et comptable aux associations, actions de sensibilisation aux pratiques d'affaire et formation.
3. La représentation et la liaison: mise à jour des recensements, promotion des locaux vacants, démarchage commercial, etc.
4. La création d'un fonds de dynamisation des artères commerciales: concours, appels d'offre et de candidatures, etc.

C'est dans ce contexte que l'arrondissement de Montréal-Nord soutient le développement et la revitalisation de ses artères commerciales et le projet déposé par la Cdec Montréal-Nord en octroyant une contribution financière de deux cent soixante-six mille dollars (266 000 \$) renouvelable, pour la réalisation d'un projet de revitalisation commerciale pour les rues de Charleroi, Monselet, Fleury et le boulevard Pie-IX, en plus de déployer des interventions, en accord avec la zone de revitalisation urbaine intégrée, auprès des commerçants situés dans le secteur du Nord-Est. Les modalités de renouvellement sont fixées en fonction de l'atteinte des résultats attendus de l'organisme tel que stipulé dans le protocole d'entente à l'annexe I (offre de service).

(Sources statistiques: basé sur les dépenses des ménages en 2016 projetées par Pitney Bowes, à partir de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) 2014 de Statistiques Canada)

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Dossier décisionnel 1177408002: Accorder une contribution financière de 66 000 \$ à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Montréal-Nord pour la réalisation du projet de revitalisation et de dynamisation des artères commerciales sur les rues de Charleroi, Monselet, Fleury et du boulevard Pie-IX, et approuver le projet de

convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

## **DESCRIPTION**

**Nom de l'organisme:** Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Montréal-Nord

**Brève description:** Accorder une contribution financière de deux cent soixante-six mille dollars (266 000 \$) renouvelable 2 ans, selon les fonds disponibles, à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Montréal-Nord pour la mise en oeuvre du projet de revitalisation commerciale pour les rues de Charleroi, Monselet, Fleury et le boulevard Pie-IX, en plus de déployer des interventions, en accord avec la zone de revitalisation urbaine intégrée, auprès des commerçants situés dans le secteur du Nord-Est.

**Montant de la contribution de l'arrondissement de Montréal-Nord:** 266 000 \$ renouvelable 2 ans, versée pour la première année de mise en oeuvre du projet de revitalisation commerciale pour les rues de Charleroi, Monselet, Fleury et le boulevard Pie-IX, en plus de déployer des interventions, en accord avec la zone de revitalisation urbaine intégrée, auprès des commerçants situés dans le secteur du Nord-Est. Le renouvellement du financement se fera selon les fonds disponibles et l'atteinte des résultats attendus et stipulés dans le protocole d'entente.

## **JUSTIFICATION**

La Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Montréal-Nord est un partenaire de développement économique de premier plan pour la Ville de Montréal - arrondissement de Montréal-Nord.

La Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Montréal-Nord est un acteur vital pour le développement et l'animation du développement économique à Montréal-Nord.

- Elle a contribué à l'organisation de l'activité 4MN - Quatre jours d'affaires à Montréal-Nord en 2012-13-14;
- Elle a accompagné de près les commerçants de la rue de Charleroi dans la mise sur pied de l'Association des commerçants de la rue de Charleroi;
- Elle accompagne depuis 1 an les commerçants du boulevard Pie IX dans la mise sur pied d'une association;
- Elle a animé le milieu commercial, a contribué à la réalisation de nombreux projets avec les entrepreneurs de Montréal-Nord;
- Elle a été active dans le domaine de l'employabilité et a investi plus de 400 000 \$ dans des projets d'économie sociale à Montréal-Nord en 2015-2016;
- Elle participe depuis sa création à la concertation locale en matière de développement économique.

De par son expertise et son rôle fédérateur, la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Montréal-Nord continue de contribuer au développement des capacités économiques de la population de Montréal-Nord par le déploiement du projet "Mon Projet, Ma carrière" qui a pour objectif général d'offrir une formation immersive en entrepreneuriat aux jeunes nord-montréalais, et plus particulièrement, aux jeunes immigrants et issus de minorités visibles (40% de la population) en les sensibilisant à l'entrepreneuriat comme moyen de surmonter les obstacles à l'emploi, et en leur permettant d'acquérir les compétences nécessaires pour participer à une expérience de travail autonome avec des chances réelles de réussite; en plus de déployer le projet *Initiative économique Montréal-Nord 2018-2020*, qui a pour objectif principal de contribuer à faire de Montréal-Nord une destination d'affaires reconnue en agissant sur la promotion territoriale, la promotion de la culture entrepreneuriale et appui au prédémarrage

d'entreprises et le développement de projets structurants.

La CDEC Montréal-Nord contribue au développement économique local en favorisant une approche qui part des besoins de la population et qui se base sur la concertation locale.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette contribution financière de 266 000 \$ proposée à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Montréal-Nord sera financée au budget de fonctionnement pour l'année 2019 ainsi que pour les années 2020 et 2021.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'attribution de ces fonds permettra à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Montréal-Nord de réaliser le projet de revitalisation commerciale pour les rues de Charleroi, Monselet, Fleury et le boulevard Pie-IX, ainsi que le déploiement de son offre de service sur le territoire de Montréal-Nord. Ainsi, elle pourra continuer à jouer son rôle fédérateur dans le développement économique local.

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'octroi de cette contribution est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements de la Ville et de l'arrondissement.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Charles MORISSET  
Commissaire au développement économique

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-10-23

Jérôme VAILLANCOURT  
Chef de division - urbanisme (par intérim)



**Dossier # : 1211959002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 165 000 \$, à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Montréal-Nord pour prolonger la réalisation du projet "Initiatives économiques Montréal-Nord - Transition 9 mois", pour la période du 1er avril au 31 décembre 2021 et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est recommandé :

QUE soit accordée une contribution financière de 165 000 \$ sur une période de 9 mois allant du 1er Avril au 31 Décembre 2021, à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Montréal-Nord pour prolonger la réalisation du projet "*Initiatives économiques Montréal-Nord - Transition 9 mois*";

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

Que soit autorisé, M. Jérôme Vaillancourt, Directeur à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à signer la convention;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-02-18 09:16

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1211959002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 165 000 \$, à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Montréal-Nord pour prolonger la réalisation du projet "Initiatives économiques Montréal-Nord - Transition 9 mois", pour la période du 1er avril au 31 décembre 2021 et approuver le projet de convention à intervenir.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis la refonte complète des services de développement économique en 2015, le Gouvernement du Québec a octroyé, avec le projet de loi 121, de nouveaux pouvoirs en matière de développement économique aux municipalités du Québec. Forte de ses nouveaux pouvoirs, la Ville de Montréal a procédé à la refonte de la carte des territoires de développement économique et à la restructuration complète du réseau des organismes qui œuvraient en développement entrepreneurial, développement des capacités économiques des collectivités et de certains services en employabilité. En un an, le nombre de points de services en matière de développement entrepreneurial sur l'île de Montréal est passé de 18 à 6, pendant que le budget de fonctionnement pour l'ensemble des organisations était coupé de 60 %.

Bien que les gains en coûts de fonctionnement et en efficacité soient considérables, la réduction du nombre de points de services à 6 pôles a contribué à éloigner ce qui était auparavant un service de proximité et a restreint le mandat de développement économique au financement de l'entrepreneuriat. Cet encadrement du mandat a contribué à la perte de nombreux services et investissements directs pour le territoire : accompagnement rapproché des entrepreneurs dans les phases de prédémarrage entrepreneurial, mobilisation de la communauté quant au développement économique (développement économique communautaire), promotion territoriale, accompagnement de projets structurants et concertation. La perte de ces investissements locaux représente environ 800 000 \$ / année pour le territoire.

De plus, le contexte de lente croissance économique qui caractérise le territoire de Montréal-Nord (perte progressive d'emplois, transfert et fermeture d'entreprises, absence de volonté d'investir chez de nombreux entrepreneurs) demande des actions urgentes en matière de promotion territoriale et attraction de talents, de promotion de l'entrepreneuriat et des

compétences entrepreneuriales et de développement de projets structurants.

La CDEC de Montréal-Nord est un organisme à but non lucratif ayant pour mission de répondre aux besoins socio-économiques exprimés par le milieu en développant, en mettant en œuvre et en soutenant des projets structurants inclusifs et collectifs. La stratégie privilégiée repose sur la concertation et le travail en partenariat. L'approche de développement économique communautaire (DEC) qui lie les besoins sociaux aux besoins économiques dans un objectif de revitalisation intégrée des territoires a permis à la CDEC d'accompagner les citoyens, les entrepreneurs et les porteurs de projets structurants sur le territoire de Montréal-Nord depuis 1995. Cet accompagnement s'est fait en étroite collaboration avec le CLD Montréal-Nord, qui gérait l'accompagnement et le financement public aux entrepreneurs. Mais depuis la réorganisation des services provinciaux d'accompagnement local aux entrepreneurs, qui a abouti à la fermeture du CLD de Montréal-Nord, la CDEC Montréal-Nord a dû restructurer son offre de service. Désormais, les actions sont complètement orientées sur la mission de développement économique communautaire qui consiste à accompagner des projets visant à augmenter les capacités économiques des jeunes et des immigrants par l'employabilité et le développement entrepreneurial. De par son expertise, son leadership, sa mission et ses valeurs, la CDEC (Corporation de développement économique communautaire) de Montréal-Nord s'avère être l'organisation idéale afin d'appuyer les initiatives de l'arrondissement de Montréal-Nord.

C'est donc dans ce contexte de transformation et de perte des services de proximité en matière de développement économique, ainsi que de lente croissance que l'arrondissement de Montréal-Nord a accordé à la CDEC le mandat de mettre sur pied le projet "*Initiatives économiques Montréal-Nord 2018-2020*" (IEMN) pour une durée de 3 ans (GDD : 1177408004).

Tel que présenté dans la partie « justification » de ce sommaire, ce mandat a été rempli avec succès avec des retombées économiques notables.

Ainsi en attendant l'approbation d'une nouvelle entente triennale de financement de base de la CDEC qui débiterait le 1er janvier 2022, et qui est en cours de négociation, il est nécessaire pour maintenir la pérennité des actions entreprises dans le projet "*Initiatives économiques Montréal-Nord 2018-2020*", d'établir avec la CDEC de Montréal-Nord une entente transitoire de 9 mois allant du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2021, et lui accordant une contribution financière de 165 000 \$ pour cette même période.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 10 369 27 juin 2017: Accorder une contribution financière de 50 000 \$ à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Montréal-Nord pour la réalisation du projet « Connexion Compétence », pour une durée de deux ans et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA17 10 270 11 septembre 2017: Accorder une contribution financière de 66 000 \$ à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Montréal-Nord pour la réalisation du projet de revitalisation et de dynamisation des artères commerciales sur les rues de Charleroi, Monselet, Fleury et du boulevard Pie-IX et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Le dossier décisionnel 1177408004 adopté le 18 décembre 2017 qui octroyait une contribution financière de 450 000 \$ sur une période de trois ans (2018, 2019, 2020), soit 150 000 \$ par année, à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Montréal-Nord pour la réalisation du projet "*Initiatives économiques Montréal-Nord 2018-2020*".

## **DESCRIPTION**

Le projet "*Initiatives économiques Montréal-Nord - Transition 9 mois*" comporte 3 volets :

- La promotion territoriale ;
- La promotion de la culture entrepreneuriale et appui au prédémarrage d'entreprises ;
- Le développement de projets structurants.

Concernant le premier volet qui est la promotion territoriale, l'objectif principal (en collaboration avec l'Arrondissement et ses partenaires) est de contribuer à faire de Montréal-Nord une destination d'affaires reconnue.

Concernant la promotion de la culture entrepreneuriale et appui au prédémarrage d'entreprises, les objectifs principalement visés (en collaboration avec l'Arrondissement et ses partenaires) sont :

- Mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de stimuler l'indice entrepreneurial local ;
- Appuyer le développement d'entreprises par les citoyens de Montréal-Nord.

Et concernant le développement de projets structurants, les objectifs principalement visés (en collaboration avec l'Arrondissement et ses partenaires) sont:

- Mobiliser le milieu afin de planifier, démarrer et mettre en œuvre des projets d'infrastructure économique pour le territoire ;
- Faire la promotion de Montréal-Nord comme destination d'affaire et lieux où l'on peut investir et entreprendre ;
- Développer les dossiers commerciaux des projets soumis par la communauté ;
- Faire la recherche des fonds ;
- Voir à la planification des projets.

Notons que ces éléments sont décrits plus en détails à l'*annexe 1* (Description projet "*Initiatives économiques Montréal-Nord - Transition 9 mois*").

## **JUSTIFICATION**

La Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Montréal Nord est un partenaire de développement économique de premier plan pour la Ville de Montréal - arrondissement de Montréal-Nord.

Elle représente un acteur vital pour le développement et l'animation du développement économique à Montréal-Nord.

À travers le financement qui lui avait été octroyé pour le projet "*Initiatives économiques Montréal-Nord 2018-2020*", la CDEC a eu un impact important sur le développement économique de Montréal-Nord, et cela malgré la pandémie liée au Covid-19.

Parmi ces impacts importants, on note :

- La formation de 80 personnes dans le cadre des projets en développement en l'entrepreneuriat ;
- Un taux de démarrage d'entreprise de 50 à 60 % à la suite des formations organisées ;
- Le développement de la culture entrepreneuriale: une sensibilisation accrue et soutenue et la création d'entreprises ;
- Un rayonnement de l'approche de développement économique et d'innovation sociale de Montréal-Nord ;

Mais surtout, il faut noter l'effet de levier de 7,2 qu'a pu obtenir la CDEC grâce à ce projet, c'est à dire que sur les 450 000 \$ investis durant les 3 années de ce projet, chaque dollar a permis de récolter plus de sept dollars (7,2 \$) en investissement des autres instances publiques et privées pour le développement économique de Montréal-Nord, ce qui est un impact majeur.

On peut également noter des faits saillants qui sont les suivants :

- La mobilisation de 14 partenaires autour de projets structurants: plus de trente rencontres de concertations effectuées ;
- L'identification de 3 projets transformateurs: projet d'alternance travail-étude (ATE) en mécanique automobile, pôle de formation en réparation et maintien de véhicules électriques et hybrides rechargeables et le Centre de formation et d'entrepreneuriat (CFE) ;
- La réalisation de l'étude de faisabilité technique et financière du CFE financée par le FIRM (30 000 \$) ;
- La visite au centre d'entrepreneuriat Desjardins et au DigiHub de Shawinigan ;
- La réalisation de la 2e édition de la semaine de l'entrepreneuriat en novembre 2019, et de la 3eme édition en novembre 2020.
- Le dépôt de 11 projets transformateurs en développement de l'entrepreneuriat financés, dont 8 financés et 1 en attente.

Ainsi, de par son expertise et son rôle fédérateur, la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Montréal-Nord continue de contribuer au développement des capacités économiques de la population de Montréal-Nord. Dans le cadre du projet *"Initiatives économiques Montréal-Nord 2018-2020"*, cela s'est fait par ailleurs par le déploiement du projet *Mon Projet, Ma carrière* qui a pour objectif général d'offrir une formation immersive en entrepreneuriat aux jeunes nord-montréalais, et plus particulièrement, aux jeunes immigrants issus de minorités visibles (40 % de la population) en les sensibilisant à l'entrepreneuriat comme moyen de surmonter les obstacles à l'emploi, et en leur permettant d'acquérir les compétences nécessaires pour participer à une expérience de travail autonome avec des chances réelles de réussite.

La CDEC de Montréal-Nord contribue ainsi au développement économique local en favorisant une approche qui part des besoins de la population en se base sur la concertation locale, justifiant ainsi l'importance d'être soutenu dans le cadre du projet *"Initiatives économiques Montréal-Nord - Transition 9 mois"*.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette contribution financière de 165 000 \$ pour une période de 9 mois (1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2021) proposée à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Montréal-Nord sera financée par le budget de fonctionnement de l'année 2021. Les versements à l'organisme se feront comme suit : Versement en une seule tranche à la signature du protocole d'entente avec l'organisme.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'attribution de ces fonds permettra à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Montréal-Nord de réaliser le projet *"Initiatives économiques Montréal-Nord - Transition 9 mois"* et de poursuivre :

- La promotion économique du territoire et l'organisation d'activités qui visent à mieux positionner Montréal-Nord comme destination d'affaires ;
- L'accompagnement dans le développement de projets structurants ;
- L'appui rapproché des entrepreneurs en devenir dans les phases de prédémarrage d'entreprises ;
- La recherche d'investissements récurrents pour le territoire.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

En favorisant résilience et le développement économique de Montréal-Nord, ce projet contribue au plan de relance économique et social de Montréal-Nord mis en place pour contrer les impacts négatifs liés à la COVID-19.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début: 2021-04-01 Fin: 2021-12-31

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie PROULX

**ENDOSSÉ PAR**

Jérôme VAILLANCOURT

Le : 2021-02-15

Secrétaire de direction  
Direction de l'aménagement urbain et des  
services aux entreprises

Directeur

**Dossier # : 1219011003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Horticulture et Arboriculture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 72 153 \$ à l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir afin de donner une première expérience d'emploi à des jeunes du secondaire ou éloignés du marché du travail par le programme de brigade de propreté de 6 cours d'école, le nettoyage des terrains privés en façade des bâtiments de certaines rues et la plantation d'arbres sur des terrains privés, du 26 avril au 3 novembre 2021 et approuver le projet de convention à intervenir.

IL EST RECOMMANDÉ,

QUE SOIT accordée une contribution financière de 72 153 \$ à l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir afin de donner une première expérience d'emploi à des jeunes du secondaire ou éloignés du marché du travail par le programme de brigade de propreté de 6 cours d'école, le nettoyage des terrains privés en façade des bâtiments de certaines rues et la plantation d'arbres sur des terrains privés, du 26 avril au 3 novembre 2021;

QUE SOIT approuvé un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-02-18 09:13

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1219011003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Horticulture et Arboriculture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 72 153 \$ à l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir afin de donner une première expérience d'emploi à des jeunes du secondaire ou éloignés du marché du travail par le programme de brigade de propreté de 6 cours d'école, le nettoyage des terrains privés en façade des bâtiments de certaines rues et la plantation d'arbres sur des terrains privés, du 26 avril au 3 novembre 2021 et approuver le projet de convention à intervenir.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2020, l'arrondissement a confié à l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir le mandat de former et coordonner une brigade de propreté.

Composée de 8 jeunes en situation de décrochage social et ou scolaire, la brigade de propreté a réalisé pendant 30 semaines (du 27 avril au 2 novembre 2020) des travaux de nettoyage de sites ciblés (6 cours d'écoles et terrains en façade de certaines rues de l'arrondissement) et a également participé à des activités horticoles (plantation et entretien d'arbres et d'arbustes). Les activités horticoles ont été menées par la Société de verdissement du Montréal métropolitain (Soverdi), organisme partenaire de Les Fourchettes de l'Espoir.

L'arrondissement est satisfait des travaux réalisés en 2020 par l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir.

L'organisme Les Fourchettes de l'Espoir souhaite reconduire ce projet en 2021 en collaboration avec son partenaire historique, la Soverdi (volet activités horticole).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA 19 04 08 Accorder une contribution financière de 78 774 \$ à l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir afin de donner une première expérience d'emploi à des jeunes du secondaire ou éloignés du marché du travail par le programme de brigade de propreté de 6 cours d'école, le nettoyage des terrains privés en façade des bâtiments de certaines rues et la plantation d'arbres sur des terrains privés, du 1er mai au 30 novembre 2019 et approuver un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA 18 101 23 Accorder une contribution financière de 79 579 \$, à l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir afin de donner une première expérience d'emploi à des jeunes du secondaire ou éloignés du marché du travail par le programme de propreté de 6 cours

d'écoles, le nettoyage des terrains en façade des bâtiments de certaines rues et la plantation d'arbres du 1er mai au 30 novembre 2018 et approuver un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA 20 103 01 Accorder une contribution financière de 72 153 \$, à l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir afin de donner une première expérience d'emploi à des jeunes du secondaire ou éloignés du marché du travail par le programme de propreté de 6 cours d'écoles, le nettoyage des terrains en façade des bâtiments de certaines rues et la plantation d'arbres du 27 avril au 2 novembre 2020 et approuver un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

## **DESCRIPTION**

Le coordonnateur de la brigade de propreté 2021 interviendra du 26 avril au 3 novembre 2021.

La brigade de propreté sera active du 26 avril au 03 novembre 2021 et les interventions auront lieu aux endroits suivants :

### **Les 6 cours d'écoles suivantes :**

- École secondaire Lester B. Pearson
- École secondaire Henri-Bourassa
- École secondaire Calixa-Lavallée
- École primaire Le Carignan
- École primaire Jules-Verne
- École Gerald McShane

Les travaux de nettoyage des cours d'écoles seront exécutés de la manière suivante :

- 2 fois par semaine entre le 3 mai et le 13 septembre 2021;
- 1 fois par semaine entre le 13 septembre et le 1er novembre 2021

### **Les terrains privés situés en façade des bâtiments aux endroits suivants :**

- Secteur Nord-Est : Les rues Pascal, Arthur Chevrier et Pierre (soit le secteur situé entre le boulevard Rolland et le boulevard Langelier);
- Secteur ouest (Pie - IX)

Les travaux de nettoyage de ces terrains privés seront exécutés de la manière suivante

- Secteur Nord-Est : 3 fois par semaine entre le 3 mai et le 13 septembre 2021, puis 2 fois par semaine entre le 13 septembre et le 1er novembre 2021;
- Secteur ouest (Pie-IX) : 2 fois par semaine entre le 3 mai et le 13 septembre 2021, puis 1 fois par semaine entre le 13 septembre et le 1er novembre 2021.

L'organisme communautaire devra embaucher 8 jeunes qui seront encadrés par un coordonnateur, intervenant social. Ces jeunes devront être à leur première expérience d'emploi et le nombre d'heures travaillées cette année sera 20 heures par semaine.

Les jeunes vont effectuer la plantation d'arbres en terrains privés avec la Soverdi. Une formation sera effectuée sur la plantation de végétaux par les intervenants de la Soverdi.

À la fin du projet, lors d'une activité de reconnaissance, l'organisme remettra à chaque jeune une attestation de participation à la Brigade de propreté avec la mention d'une compétence "Plantation d'arbres de petit calibre".

L'offre de service de l'organisme est présentée à l'annexe A de la convention. L'annexe B précise les attentes de l'arrondissement.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette contribution au montant de 72 153 \$ sera financée par le budget de fonctionnement comme suit :

<b>BUDGET FONCTIONNEMENT</b>	<b>2021</b>
1er versement (40%) dans les 30 jours suivants la signature de la convention	28 861,20\$
2ième versement (30%) au 15 juin	21 645,90 \$
3ième versement (15%) au 7 septembre	10 822,95\$
4ième versement (15%) 1er décembre à la remise du rapport final	10 822,95\$
<b>Total</b>	<b>72 153,00\$</b>

Engagement 2021 : DA 673187

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Nous référons à l'action 4 du plan local de développement durable 2017-2020 notamment la mesure suivante : «Inciter les grands propriétaires terriens (industries, commerces et institutions) et les citoyens à planter des arbres sur leur propriété (Plan d'action canopée 2012-2021)".

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

- Offrir l'opportunité à des jeunes d'occuper un premier emploi;
- Encourager la persévérance scolaire et la réinsertion socio-professionnelle;
- Permettre à des jeunes de participer à l'amélioration de leur quartier et augmenter leur sentiment d'appartenance;
- Permettre à des jeunes d'occuper un emploi à temps partiel sur une longue période (plus de 6 mois);
- Développer des compétences d'employabilité chez les jeunes.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Certains mandats pourraient faire l'objet de révision selon l'évolution de la pandémie et des mesures gouvernementales en vigueur.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Décembre 2020: Approbation du projet brigade 2021

Avril à novembre 2021: Exécution des mandats

Juillet 2021: Rencontre de suivis à mi-parcours

Septembre: Rapport d'étape

Décembre 2021: Réception du rapport final

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Yves EKILA  
Chef de section - Soutien général

#### **ENDOSSÉ PAR**

Gilbert BÉDARD  
Directeur

Le : 2021-02-11



**Dossier # : 1211959001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 52 000 \$ sur une période de trois ans (2021-2022-2023), soit 17 333,33 \$ par année, à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Montréal-Nord, pour la réalisation du Programme de soutien aux commerçants à la construction de terrasses sur les rues de Charleroi, Fleury et Monselet et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est recommandé :

QUE soit accordée une contribution financière de 52 000 \$ sur une période de trois ans (2021-2022-2023), soit 17 333,33 \$ par année, à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Montréal-Nord, pour la réalisation du *Programme de soutien aux commerçants à la construction de terrasses 2021-2023* sur les rues de Charleroi, Fleury et Monselet durant les années 2021, 2022 et 2023;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

Que soit autorisé, M. Jérôme Vaillancourt, Directeur à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à signer la convention;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-02-18 09:21

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1211959001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 52 000 \$ sur une période de trois ans (2021-2022-2023), soit 17 333,33 \$ par année, à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Montréal-Nord, pour la réalisation du Programme de soutien aux commerçants à la construction de terrasses sur les rues de Charleroi, Fleury et Monselet et approuver le projet de convention à intervenir.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En accord avec le plan de relance économique et social de Montréal-Nord et dans le but de favoriser l'implantation de nouvelles terrasses tout en respectant les mesures sanitaires liées à la pandémie du COVID-19, la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Montréal-Nord désire implanter pour les années 2021, 2022 et 2023, le *Programme de soutien aux commerçants à la construction de terrasses 2021-2023* . Ce programme de soutien comprend la mise en place d'incitatifs financiers pour les commerçants des rues de Charleroi, Fleury et Monselet - artères commerciales - souhaitant doter leur commerce d'une terrasse.

Le programme sera géré de manières totalement indépendante par la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Montréal-Nord avec le soutien de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) pour la production de dépliants et l'émission des permis d'avril à octobre en 2021, 2022 et 2023. Le présent sommaire concerne ainsi le renouvellement du *Programme de soutien aux commerçants pour la construction de terrasses* , pour les années 2021, 2022 et 2023.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Le dossier décisionnel 1187856002 adopté le 18 avril 2018 octroyait un contrat de service à la CDEC Montréal-Nord, pour un montant maximal de 5 173,88 \$ (taxes incluses) et approuvait une contribution financière de 30 000 \$ pour l'implantation du programme.

Le dossier décisionnel 1197408001 adopté le 18 février 2019 octroyait un contrat de service à la CDEC Montréal-Nord pour un montant maximal de 2 000 \$, taxes incluses et approuvait une contribution financière maximale de 15 000 \$ pour l'implantation du programme.

Le dossier décisionnel 1187408003 adopté le 4 janvier 2020 qui octroyait une contribution financière à la CDEC Montréal-Nord, pour un montant maximal de 266 000 \$ (taxes incluses) par année pour les années 2019, 2020 et 2021 pour la réalisation du projet de revitalisation des artères commerciales (PRAC).

Le dossier décisionnel 1207408002 adopté le 29 juin 2020 qui octroyait une contribution financière à la CDEC Montréal-Nord, pour un montant maximal de 10 000 \$ (taxes incluses)

pour l'implantation d'un *Programme de soutien aux commerçants à la construction de terrasses* à l'été 2020 pour les rues de Charleroi, Fleury et Monselet.

## **DESCRIPTION**

Dans le but de favoriser à la fois l'aménagement de nouvelles terrasses, la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Montréal-Nord désire implanter pour les années 2021, 2022 et 2023, un *Programme de soutien aux commerçants à la construction de terrasses 2021-2023* .

Ce programme comprend la mise place d'incitatifs financiers aux commerçants de rues et secteurs (de Charleroi, Fleury et Monselet), souhaitant doter leur commerce d'une terrasse.

La terrasse extérieure est un aménagement extérieur associé à un établissement commercial. Elle peut être aménagée sur le domaine privé, sur le domaine public. Les bénéfices de la présence d'une terrasse extérieure sont nombreux :

- Augmentation de l'achalandage commercial : un espace unique et original qui attire de nouveaux clients ;
- Dynamisation de l'espace public : la terrasse offre aux gens un espace pour consommer, s'asseoir, relaxer et apprécier la vie urbaine ;
- Création d'un lieu de rassemblement sur rue accueillant : la terrasse renforce les interactions sociales entre résidents et/ou visiteurs du quartier ;
- Embellissement des rues commerciales : la terrasse offre un potentiel aux commerces de mettre en valeur leur artère commerciale, et ainsi la rendre plus attrayante.

Le programme de soutien est associé aux usages principaux suivants :

- Café-bistro ;
- Restaurants et bars ;
- Commerce d'alimentation (boulangerie, pâtisserie, épicerie, etc.).

Le programme cible particulièrement les types de commerces susceptibles de bénéficier le plus de la présence d'une terrasse complète avec garde-corps et plancher en y attirant une clientèle susceptible de consommer sur place.

Une série de conditions doivent être remplies :

- Ne pas déjà avoir bénéficié du soutien financier de ce programme au cours les années 2021 à 2023;
- S'assurer que sa terrasse soit en activité durant la saison estivale ;
- Localiser son installation en cour avant et la superficie n'excédant pas 50 % de celle du commerce;
- Aménagement réalisé dans les limites du prolongement des façades des établissements;
- Respect de la période d'exploitation autorisée du 15 avril au 30 octobre inclusivement;
- Retrait des équipements situés sur le domaine public le 30 octobre, soit une fois la période d'exploitation terminée ;
- Les activités telles la cuisson, la diffusion de musique, l'animation, les concerts, la danse, les représentations théâtrales et cinématographiques de même que les spectacles sont interdits;
- Absence de matériel publicitaire (parasol, paravents ou autres accessoires avec logo d'entreprise) ou de toute autre forme de publicité ;
- Se conformer aux réglementations, lois, politiques et autres contraintes en vigueur afin de pouvoir avoir un permis de construction de terrasse et autres permis requis

(dont le permis d'occupation) délivrés par l'arrondissement Montréal-Nord préalablement au dépôt d'une demande de financement ;

- Déposer un dossier de candidature complet comme stipulé dans la section dossier de candidature.

Ce programme de soutien est développé et géré par la Corporation de développement économique et communautaire de Montréal-Nord (CDEC) dans le cadre du Projet de revitalisation des artères commerciales et de l'entente sur le financement de base de la CDEC à venir. La CDEC sera responsable de la diffusion du programme, du suivi des demandes, de la réception des dépôts et paiements des commerçants participants et de l'émission de chèques à l'entrepreneur.

L'arrondissement de Montréal-Nord aura la responsabilité de réaliser une communication plus spécifique quant aux permis (production de dépliants d'information) et à la réglementation municipale liés à l'implantation d'une terrasse. L'arrondissement sera aussi responsable de s'assurer de la validité du certificat d'occupation du commerce, du traitement des demandes de permis nécessaires et de l'émission de ces permis.

L'objectif de ce programme est d'offrir aux commerçants participants un incitatif financier significatif, mais sans engager la responsabilité de l'arrondissement pour la construction et l'entretien des terrasses.

Quant à la portée du programme, sur la base du nombre de terrasses installées en 2018 et 2019, et 2020, une offre de départ de huit terrasses est proposée pour toute la durée du programme allant de 2021 à 2023. À raison d'un coût approximatif en matériaux, en main d'oeuvre et d'installation par terrasse selon leur taille, le soutien financier sera accordé suivant les modalités décrites à l'*annexe 1* à raison d'un pourcentage bien déterminé du coût total des travaux pour un montant maximum par terrasse et d'un maximum d'une terrasse par commerce.

Le soutien financier sera accordé sur la base du premier arrivé, premier servi pour les demandes jugées recevables et conformes jusqu'à l'engagement de la totalité de l'enveloppe budgétaire. Le coût final pourra être précisé après la réception des demandes.

## **JUSTIFICATION**

L'installation de terrasses commerciales à Montréal-Nord fait face à de nombreux défis de réalisation, d'uniformité et de qualité. Comme l'a démontré l'expérience de la rue de Charleroi depuis 2016, l'installation de terrasses commerciales comprenant des planchers et des garde-corps tend souvent à dépasser les capacités des commerçants locaux malgré une modification réglementaire adoptée la même année permettant l'installation de terrasses partout sur le territoire où il y a des commerces, ainsi que l'émission gratuite de permis et d'occupation du domaine public.

Comme démontré par une tournée préliminaire de la CDEC Montréal-Nord, 15 commerces sont admissibles pour pouvoir bénéficier du programme.

Malgré que le nombre visé de terrasses installées n'ait pas été atteint l'année dernière, il est important de noter que le programme aura tout de même permis d'accroître l'intérêt et la participation des commerçants de l'arrondissement.

La mise en oeuvre du programme aura donc permis de mesurer le potentiel d'aménagement chez ces derniers, mais aussi de mieux identifier les défis de mise en oeuvre.

Ainsi, à la lumière de ces résultats, il est recommandé de:

- Renouveler avec la CDEC l'entente pour le *Programme de soutien aux commerçants à la construction de terrasses*, pour un montant de 52 000 \$ pour les années 2021, 2022, 2023, soit un versement de 17 333,33 \$ par année ;
- De créer un fonds de 45 000 \$ destiné à subventionner les commerçants pour la

réalisation de terrasses sur les trois années du programme. Les modalités du programme sont celles indiquées à l'*annexe 1* (Description du programme), et la gestion du fond est complètement indépendante de l'arrondissement ;

Les sommes non investies en 2021 seront reportées pour 2022 et celles non investies en 2022 seront reportées pour 2023, ainsi de suite jusqu'à la fin du programme.

À la fin du programme, les sommes non investies seront remboursées à l'arrondissement.

- De maintenir l'admissibilité du programme pour les rues commerciales (de Charleroi, Monselet et Fleury) ;
- De maintenir une limite maximale de soutien et un maximum d'une seule demande, pour une même adresse et/ou raison sociale et/ou commerçant, dans l'éventualité d'une reconduction du programme ;
- De préciser les aménagements acceptés pour la demande de subvention en précisant le caractère temporaire du programme ainsi que d'autres exigences.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le renouvellement du programme pour les années 2021, 2022 et 2023 propose une entente avec la CDEC pour un montant de 52 000 \$ pour les années 2021, 2022, 2023, soit un versement de 17 333,33 \$ par année. Cette dépense est financée à 100% par le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

Ce renouvellement sur trois ans comprendrait la création d'un fond de 45 000 \$ destiné aux commerçants et un montant forfaitaire de 7 000 \$ destinées aux frais fixes et variables assumés par la CDEC pour la gestion du programme ainsi que les taxes applicables.

Le versement de 17 333,33 \$ chaque année du programme comprendrait ainsi un fond de 15 000 \$ destiné aux commerçants et un montant forfaitaire de 2 333,33 \$ destinées aux frais fixes et variables assumés par la CDEC pour la gestion du programme ainsi que les taxes applicables.

Les modalités entourant le soutien financier accordé par la CDEC aux commerçants sont clairement décrites à l'*annexe 1* .

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

En favorisant le soutien aux commerçants, fortement impactés par la pandémie actuelle, ce programme contribue au plan de relance économique et social de Montréal-Nord mis en place pour contrer les impacts négatifs liés à la COVID-19.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Suite à l'approbation du CA, une annonce serait transmise par la CDEC aux commerçants visés et un formulaire spécifique à la demande de soutien financier sera réalisé, ainsi qu'une mise à jour du dépliant informatif.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie PROULX  
Secrétaire de direction  
Direction de l'aménagement urbain et des  
services aux entreprises

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-02-15

Jérôme VAILLANCOURT  
Directeur



**Dossier # : 1214233001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 25 000 \$ à la Concertation petite enfance-famille de Montréal-Nord pour soutenir le poste de coordination, pour l'année 2021, et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est recommandé :

QUE soit accordée une contribution financière de 25 000 \$ à la Concertation petite enfance -famille de Montréal-Nord pour soutenir le poste de coordination;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-02-18 09:57

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1214233001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 25 000 \$ à la Concertation petite enfance-famille de Montréal-Nord pour soutenir le poste de coordination, pour l'année 2021, et approuver le projet de convention à intervenir.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Par l'entremise d'une lettre datée du 3 décembre 2020, adressée à madame Christine Black, mairesse de l'arrondissement, la Concertation petite enfance-famille de Montréal-Nord (CPEFMN) demande à l'arrondissement d'engager un dialogue pour identifier des solutions visant un financement stable et pérenne de la coordination de la CPEFMN.

**Financement de la CPEFMN**

Lors de l'élaboration du Plan d'action collectif de Montréal-Nord–Priorité Jeunesse 2017-2027, la CPEFMN avait un financement triennal important d'Avenir d'enfants permettant d'assurer un poste de coordination à temps plein pour la concertation ainsi que des projets collectifs choisis par les membres. Le financement d'Avenir d'enfants a pris fin en juin 2019. La situation financière de la CPEFMN a permis le maintien du poste de coordination jusqu'en juin 2021. Aucun autre financement n'est assuré par la suite. Les démarches entreprises par la concertation auprès de bailleurs de fonds potentiels (ministère de la Famille, FLAC) n'ont pas porté les fruits escomptés à ce jour.

**Contribution de la CPEFMN à la mise en œuvre de Priorité Jeunesse**

Depuis la mise en œuvre de la structure de gouvernance entourant le déploiement de Priorité Jeunesse, la coordination de la CPEFMN assure une présence et un engagement soutenu au sein du comité d'arrimage et de mobilisation (CAMO) et du comité de pilotage, assurant également la liaison auprès de ses membres. Cette importante contribution a permis à l'ensemble des partenaires de bien saisir les enjeux vécus par les parents et les tout-petits de Montréal-Nord et d'en tenir compte de façon plus active dans l'analyse et les actions à mener pour améliorer les conditions de vie des jeunes. La CPEFMN est un acteur incontournable dans la poursuite de Priorité Jeunesse.

Le présent sommaire décisionnel vise à faire approuver par le conseil d'arrondissement, l'octroi d'une subvention de 25 000 \$ pour l'année 2021 à la Concertation petite enfance-famille de Montréal-Nord afin de consolider financièrement le poste de coordination.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA19 10 455 - 11 novembre 2019 :** Accorder une contribution financière de 132 656 \$ aux organismes suivants dans le cadre d'un budget résiduel issu de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal et approuver les projets de conventions à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes : 30 036 \$ à Concertation Petite-Enfance-Famille de Montréal-Nord pour le projet Complètement famille: un projet intégré dédié aux familles de nos tout-petits et que soit accordée une contribution financière de 30 036 \$ à un Itinéraire pour tous, fiduciaire pour Concertation petite-enfance-famille de Montréal-Nord pour le projet Complètement famille: un projet intégré dédié aux familles de nos tout-petits.

## **DESCRIPTION**

**Nom de l'organisme:** Concertation petite enfance-famille de Montréal-Nord/mandataire  
Un itinéraire pour tous/fiduciaire

**Titre du projet:** Soutien financier pour la coordination de la concertation

**Brève description du projet:** La demande de soutien financier adressée à l'arrondissement par la Concertation petite enfance-famille de Montréal-Nord a pour objet de consolider le financement du poste de coordination de la concertation et permettre la réalisation de son plan d'action ainsi qu'une contribution active à la mise en oeuvre du Plan d'action collectif de Montréal-Nord-Priorité Jeunesse 2017-2027.

**Montant de la contribution proposé par l'arrondissement :** 25 000 \$

## **JUSTIFICATION**

Outre l'engagement et le dynamisme de ses membres, le bon fonctionnement de la CPEFMN est tributaire du soutien d'une personne à la coordination. L'absence de soutien financier par le gouvernement du Québec aux concertations locales oeuvrant en petite enfance représente un obstacle important dans la recherche de financement.

Si la CPEFMN ne peut plus employer une personne à la coordination, cela aura des effets majeurs sur les travaux de la concertation et sur son engagement au sein de Priorité Jeunesse, dont;

- le retrait du Comité d'arrimage et de mobilisation (CAMO);
- la fragilisation de la réalisation du plan d'action 2020-2023 de la CPEFMN;
- la démobilisation et l'essoufflement des membres;
- l'augmentation de la compétition pour des ressources financières limitées.

## **Un champ d'action de Priorité Jeunesse**

L'axe 3 de Priorité Jeunesse, Enrichir le vivre ensemble, comporte quatre champs d'action. Un de ceux-ci est directement en lien avec la demande de la CPEFMN : « Soutenir les tables de concertation de Montréal-Nord » en ayant comme objectif de doter les tables de concertation des ressources pour assurer leur fonctionnement et favoriser et maintenir la

mobilisation des partenaires autour du Plan d'action collectif de Montréal-Nord-Priorité Jeunesse.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense sera imputée dans le budget de fonctionnement de l'arrondissement.  
Les versements à l'organisme se feront comme suit:

- 50 % de la subvention dans la semaine suivant la résolution du conseil d'arrondissement et à la suite de la signature de la convention par les deux parties;
- 40 % de la subvention après l'approbation du rapport mi-étape d'activités qui doit être remis, à l'arrondissement, au plus tard le 31 août 2021;
- 10 % de la subvention après l'approbation du rapport final d'activités qui doit être remis à l'arrondissement, au plus tard le 31 janvier 2022.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet va dans le sens de la réalisation de l'Action 9 du Plan de développement durable « Montréal durable 2016-2020 » : Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion. Par cette action, la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette subvention est nécessaire pour la Concertation petite enfance-famille de Montréal-Nord afin de maintenir le poste de coordination et poursuivre l'engagement de cette personne au sein de Priorité Jeunesse. Si le financement n'est pas consolidé, la réalisation du plan d'action de la concertation et l'engagement de la CPEFMN dans la mise en oeuvre de Priorité Jeunesse risque d'être compromis. Cela aurait un effet important sur le déploiement des actions de la CPEFMN et du Comité d'arrimage et de mobilisation (CAMO) : mobilisation des acteurs sur les enjeux de la petite enfance et des familles, accompagnement du milieu, formation, soutien à la recherche de financement, etc.

C'est d'ailleurs dans cette optique de consolidation du financement des instances de concertation locales que l'arrondissement entend faire prochainement une réflexion stratégique avec les représentants de ces regroupements, tant ceux qui sont à vocation sectorielle (CPEFMN, TCJMN, etc.) que la Table de quartier de Montréal-Nord.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s/o

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon le protocole de visibilité de l'arrondissement de Montréal-Nord.

L'annonce de cette subvention sera diffusée via le bulletin d'information de l'Arrondissement de Montréal-Nord.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La réception du rapport mi-étape d'activités est attendu le 31 août 2021

La réception du rapport final d'activités 2021 est attendu le 31 janvier 2022.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guylaine POIRIER  
Conseillère en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Claudiel TOUSSAINT  
Directeur

Le : 2021-02-11



**Dossier # : 1206324003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 19 836 \$, pour l'année 2021, à la Table de quartier de Montréal-Nord pour la réalisation d'un Plan d'action collectif en matière de violence conjugale et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est recommandé:

QUE soit accordée une contribution financière totale de 19 836 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2021, en vue de poursuivre la réalisation d'un Plan d'action collectif en matière de violence conjugale;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

QUE soit autorisé un virement budgétaire de 19 836\$;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-02-24 13:23

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

Dossier # :1206324003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 19 836 \$, pour l'année 2021, à la Table de quartier de Montréal-Nord pour la réalisation d'un Plan d'action collectif en matière de violence conjugale et approuver le projet de convention à intervenir.

## CONTENU

## CONTEXTE

**Contexte:**

La Table femmes Osez au féminin de Montréal-Nord (TFOF) s'est vu confié le mandat, en 2018, par la Table Paix et Sécurité urbaines de Montréal-Nord (TPSU) et la Table de quartier de Montréal-Nord (TQMN) de réaliser le *Portrait de la violence conjugale et de la violence dans les relations amoureuses des jeunes et de l'offre de services en la matière à Montréal-Nord*. Ce portrait a été présenté par le consortium de recherche Trajetvi (Trajectoires de violence conjugale et de recherche d'aide) lors d'une rencontre de la TPSU du 11 mars 2019 regroupant les élus ainsi que les partenaires communautaires et institutionnels de l'arrondissement.

En 2020, la Table femmes Osez au féminin a souhaité réaliser un nouveau mandat, toujours en alliance avec la Table Paix et Sécurité urbaines de Montréal-Nord (TPSU) et la Table de quartier de Montréal-Nord : soit d'élaborer un plan d'action collectif de Montréal-Nord en matière de violence conjugale qui répond aux six recommandations du portrait de la violence conjugale à Montréal-Nord.

Pour mener à bien cette démarche, l'embauche d'un poste de coordination du plan d'action collectif en violence conjugale a été effectuée en juin 2020. Les sommes prévues dans le présent sommaire décisionnel visent à continuer d'assurer le financement de ce poste pour l'année 2021. Elles s'inscrivent dans la continuité de la démarche car le dépôt et l'adoption du plan d'action est prévu fin 2021. Ces sommes seraient gérées, comme en 2020, par la Table de quartier de Montréal-Nord, qui est membre de la Table femmes Osez au féminin et qui, par sa structure administrative, est le plus en mesure d'assumer cette responsabilité.

Depuis septembre 2020, cette démarche de réalisation du plan d'action collectif en violence conjugale se fait sous l'égide d'un comité de pilotage auquel participent les trois instances concernées (soit la TQMN, la TPSU et la Table femmes Osez au féminin), le PDQ 39, le CIUSSS-NÎM ainsi que les organismes

membres de la TFOF, notamment les organismes spécialisés en violence conjugale.

À la suite d'une proposition de l'arrondissement en 2020, la démarche de réalisation du plan d'action collectif de Montréal-Nord en violence conjugale est également soutenue par les infrastructures de recherche du Centre de recherche et de partage des savoirs InterActions ([centreinteractions.ca](http://centreinteractions.ca)) et de ses équipes associées ÉRASME ([erasme.ca](http://erasme.ca)) et REGARDS ([regardsrecherche.com](http://regardsrecherche.com)). Le Centre Interactions fait partie du secteur de la recherche sociale du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal.

Cette implication active de ces équipes de recherche a mené à l'intégration à la démarche collective de Montréal-Nord d'une stagiaire postdoctorale qui possède un itinéraire professionnel et académique spécialisé dans les domaines de la violence conjugale et de la violence dans les relations amoureuses, des études féministes et de la jeunesse. Cette dernière a en effet obtenu un financement d'InterActions, ÉRASME et REGARDS pour soutenir, en étroite collaboration avec la coordonnatrice, l'élaboration du plan d'action collectif en matière de violence conjugale et de violence dans les relations amoureuses des jeunes à Montréal-Nord. Cette contribution de la recherche vise à documenter et à analyser le processus collaboratif de l'élaboration et la mise en oeuvre de ce plan et ainsi contribuer à l'avancement des connaissances sur l'action en réseaux pour résoudre des problèmes sociaux complexes. Le mandat de la stagiaire postdoctorale sera de contribuer à soutenir la Table Osez au féminin par l'identification d'indicateurs de résultats et l'élaboration d'outils de monitoring et par une contribution à l'analyse des processus collaboratifs.

### **Décisions antérieures:**

**CA17 10 075** -Lundi 13 mars 2017 - Approuver la participation de l'Arrondissement à la campagne de sensibilisation « Municipalité alliée contre la violence conjugale ».

**CA17 10 496**-Lundi 18 décembre 2017- Accorder une contribution financière de 14 000 \$ à Halte-femmes Montréal-Nord pour la réalisation d'un portrait de la violence conjugale et de la violence dans les relations amoureuses des jeunes à Montréal-Nord et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA20 10 140-lundi 31 août 2020- Accorder une contribution financière de 30 000 \$, pour l'année 2020-2021, à la Table de quartier de Montréal-Nord pour la réalisation d'un Plan d'action collectif en matière de violence conjugale et approuver le projet de convention à intervenir.

### **Description:**

La somme de 19 836\$ allouée à la Table de quartier de Montréal-Nord servira à maintenir le poste de coordination du Plan d'action collectif de Montréal-Nord en matière de violence conjugale. Ce poste de 35 heures/semaine, prévu sur un total de 12 mois en 2021, inclura les deux volets suivants:

- Volet 1: Élaboration du Plan d'action collectif de Montréal-nord en matière de violence conjugale (incluant la violence dans les relations amoureuses des jeunes), mise en place d'un tableau de bord d'évaluation et de suivis et coordination de la démarche (25 heures/semaine): durant 50 semaines en 2021.

- Volet 2: Coordination du projet projet collectif Égalité Jeunesse Montréal-Nord qui vise la promotion des rapports égalitaires entre les filles et les garçons (10 heures/semaine): durant 50 semaines en 2021. Il s'agit d'un projet phare du milieu qui sera inclus dans le Plan d'action collectif de Montréal-Nord en matière de violence conjugale.

Cette coordination travaille en étroite collaboration avec le comité de pilotage formé par la Table femmes Osez au féminin, qui inclut les principaux partenaires institutionnels (Arrondissement-TPSU, CIUSSSNÎM, PDQ 39) et communautaires (représentants des instances de concertation TQMN, TCJMN, CPEFMN) et les organismes du territoire spécialisés en intervention en violence conjugale, auxquels se joint la stagiaire post-doctorale du Centre de recherche Interactions.

Ses fonctions sont de mobiliser le milieu, de coordonner et d'animer les rencontres du comité de pilotage, de faire la recherche, d'élaborer et de faire valider par le milieu et les instances concernées le plan d'action collectif en matière de violence conjugale, en y incluant des mesures d'évaluation et de suivis, en plus de coordonner le projet Égalité Jeunesse Montréal-Nord.

En 2020, deux activités de mobilisation collectives ont été réalisées (une rencontre de présentation du projet et du rapport de TrajetVi a été organisée le 5 novembre 2020 et une réunion de réflexion collective s'est aussi tenue le 19 novembre 2020 pour aborder les actions déjà en place en matière de prévention de la violence conjugale et des violences dans les relations amoureuses sur le territoire de Montréal-Nord et envisager les actions supplémentaires à mettre en place). Un rapport d'étape de la démarche a été déposé en décembre 2020.

Les échéanciers prévus pour la poursuite de ce mandat en 2021 sont les suivants:

- Du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au mois d'octobre 2021 : Livrable : Un plan d'action collectif en matière de violence conjugale à Montréal-Nord et son tableau de bord d'évaluation et de suivis adoptés par les instances et partenaires du milieu.
- De novembre 2021 au 17 décembre 2021 : Soutien à la mise en œuvre du plan d'action auprès des partenaires et poursuite de la coordination du projet collectif Égalité Jeunesse Montréal-Nord.

### **Justification:**

Cette démarche, qui s'inscrit dans la suite logique du Portrait de la violence conjugale à Montréal-Nord présenté en 2019, permettra:

A) de doter l'arrondissement d'un plan d'action collectif afin de répondre à cette problématique criante de la violence conjugale sur le territoire nord-montréalais. Rappelons en effet que que Montréal-Nord affiche un taux de violence conjugale deux fois plus élevé que dans l'ensemble de la Ville de Montréal.

B) de répondre aux orientations et plans d'action de l'arrondissement, notamment:

- **Le Plan stratégique Osez ensemble Montréal-Nord 2016-2025 :**

ORIENTATION 6.2. En collaboration avec les organismes et institutions du milieu, contribuer à la réduction de la violence conjugale et intrafamiliale.

**· Le Plan de travail de la Table Paix et sécurité urbaines de Montréal-Nord :**

Enjeu A-La violence conjugale et intrafamiliale.

C) de répondre au premier grand changement prioritaire (sur quatre) souhaité par les participants à la démarche collective de la TQMN qui doit mener à l'élaboration d'un plan de quartier 2021-2026:

**Dans 5 ans, nous aurons un environnement exempt de toute forme de violence (racisme, violence conjugale, etc.), ainsi qu'une diversité (sexe, âge, niveau socio-économique, origine, etc.) qui se rencontre et qui interagit positivement.**

**Aspects financiers:**

Outre la contribution de l'arrondissement, le financement du poste de coordination est également soutenu par une contribution de la Table de quartier de Montréal-Nord pour la somme de 5 000\$.

Le 19 836\$ alloué par l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'année 2021 à ce poste de coordination du plan d'action en violence conjugale proviendra des budgets de celui-ci.

**Impacts majeurs:**

--	--

- Doter l'arrondissement de Montréal-Nord d'un plan d'action collectif en matière de violence conjugale.
- Établir un tableau de bord en matière d'évaluation et de suivis des initiatives mises en place en la matière.
- Capacité accrue de l'arrondissement de Montréal-Nord à identifier les stratégies les plus pertinentes à mettre en place pour contrer la violence conjugale sur son territoire.
- Plus grande capacité pour la TPSU à susciter l'engagement et la contribution des concertations, des institutions et des organismes de Montréal-Nord pour qu'ils intensifient leurs actions de prévention de la violence conjugale.
- Meilleure utilisation des ressources disponibles.
- Diminution de l'incidence de la violence conjugale et amélioration de la qualité de vie et de la sécurité de plusieurs filles et femmes nord-montréalaises.

<b>Opérations de communication:</b>	

Les communications entourant les différentes étapes de la réalisation du plan d'action seront prévues au comité de pilotage auquel participe une représentante de l'arrondissement. Les communications relatives à ce projet sont aussi régulièrement

transmises aux membres de la TPSU qui est partie prenante de la démarche.

<b>Calendrier et étapes subséquentes:</b>	
---	--

Projet prévu du 1er juin 2020 au 17 décembre 2021. Voir échéancier dans la section Description.

--	--

**Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs:**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie CHAPADOS  
Conseillère en planification

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1206324003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 30 000 \$, pour l'année 2020-2021, à la Table de quartier de Montréal-Nord pour la réalisation d'un Plan d'action collectif en matière de violence conjugale et approuver le projet de convention à intervenir.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Table femmes Osez au féminin de Montréal-Nord s'est vu confié le mandat, en 2018, par la Table Paix et Sécurité urbaines de Montréal-Nord (TPSU) et la Table de quartier de Montréal-Nord de réaliser le *Portrait de la violence conjugale et de la violence dans les relations amoureuses des jeunes et de l'offre de services en la matière à Montréal-Nord* . Ce portrait a été présenté par le consortium de recherche Trajetvi (Trajectoires de violence conjugale et de recherche d'aide) lors d'une rencontre de la TPSU du 11 mars 2019 regroupant les élus ainsi que les partenaires communautaires et institutionnels de l'arrondissement.

En 2020, la Table femmes Osez au féminin s'est vu confier un nouveau mandat par la Table Paix et Sécurité urbaines de Montréal-Nord (TPSU) et la Table de quartier de Montréal-Nord : élaborer un plan d'action collectif de Montréal-Nord en matière de violence conjugale qui répond aux six recommandations du portrait de la violence conjugale à Montréal-Nord. Cette démarche se fera sous l'égide d'un comité de pilotage auquel participeront, entre autres partenaires, les trois instances concernées (soit la TQMN, la TPSU et la Table femmes Osez au féminin).

Pour mener à bien cette démarche d'élaboration d'un plan d'action collectif de Montréal-Nord en matière de violence conjugale, l'embauche d'un poste de coordination du plan d'action est recommandée, pour l'année 2020 et 2021. Les sommes prévues à cette fin dans le présent sommaire décisionnel, pour l'année 2020-2021, seraient gérées par la Table de quartier de Montréal-Nord, qui est membre de la Table femmes Osez au féminin et qui, par sa structure administrative, est le plus en mesure d'assumer cette responsabilité.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA17 10 075** -Lundi 13 mars 2017 - Approuver la participation de l'Arrondissement à la campagne de sensibilisation « Municipalité alliée contre la violence conjugale ».

**CA17 10 496**-Lundi 18 décembre 2017- Accorder une contribution financière de 14 000 \$ à Halte-femmes Montréal-Nord pour la réalisation d'un portrait de la violence conjugale et de

la violence dans les relations amoureuses des jeunes à Montréal-Nord et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

## **DESCRIPTION**

La somme de 30 000\$ allouée à la Table de quartier de Montréal-Nord servira à l'embauche en 2020 d'un poste de coordination du Plan d'action collectif de Montréal-Nord en matière de violence conjugale. Ce poste de 35 heures/semaine, prévu sur un total de 19 mois, inclura les deux volets suivants:

- Volet 1: Élaboration du Plan d'action collectif de Montréal-nord en matière de violence conjugale (incluant la violence dans les relations amoureuses des jeunes), mise en place d'un tableau de bord d'évaluation et de suivis et coordination de la démarche (25 heures/semaine): durant 32 semaines en 2020 et 50 semaines en 2021.
- Volet 2: Coordination du projet projet collectif Égalité Jeunesse Montréal-Nord qui vise la promotion des rapports égalitaires entre les filles et les garçons (10 heures/semaine): durant 32 semaines en 2020 et 50 semaines en 2021. Il s'agit d'un projet phare du milieu qui sera inclus dans le Plan d'action collectif de Montréal-Nord en matière de violence conjugale.

Cette coordination travaillera en étroite collaboration avec le comité de pilotage formé par la Table femmes Osez au féminin, qui inclura les principaux partenaires institutionnels (Arrondissement-TPSU, CIUSSSŃM, CSPI, PDQ 39) et communautaires (représentants des instances de concertation TQMN, TCJMN, CPEFMN) et les organismes du territoire spécialisés en intervention en violence conjugale.

Ses fonctions seront de mobiliser le milieu, de coordonner et d'animer les rencontres du comité de pilotage, de faire la recherche, d'élaborer et de faire valider par le milieu et les instances concernées le plan d'action collectif en matière de violence conjugale, en y incluant des mesures d'évaluation et de suivis, en plus de coordonner le projet Égalité Jeunesse Montréal-Nord.

Les échéanciers prévus pour réaliser ce mandat sont les suivants:

- Du 1er juin 2020 au 30 décembre 2020 : Livrable : Ébauche du plan d'action de Montréal-Nord en matière de violence conjugale.
- Du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au avril 2021 : Livrable : Un plan d'action collectif en matière de violence conjugale à Montréal-Nord et son tableau de bord d'évaluation et de suivis adoptés par les instances et partenaires du milieu.
- Du 30 avril 2021 au 17 décembre 2021 : Soutien à la mise en œuvre du plan d'action auprès des partenaires et poursuite de la coordination du projet collectif Égalité Jeunesse Montréal-Nord.

## **JUSTIFICATION**

Cette démarche, qui s'inscrit dans la suite logique du Portrait de la violence conjugale à Montréal-Nord réalisé en 2019, permettra:

A) de doter l'arrondissement d'un plan d'action collectif afin de répondre à cette problématique criante de la violence conjugale sur le territoire nord-montréalais. Rappelons en effet que que Montréal-Nord affiche un taux de violence conjugale deux fois plus élevé

que dans l'ensemble de la Ville de Montréal.

B) de répondre aux orientations et plans d'action de l'arrondissement, notamment:

· **Le Plan stratégique Osez ensemble Montréal-Nord 2016-2025 :**

ORIENTATION 6.2. En collaboration avec les organismes et institutions du milieu, contribuer à la réduction de la violence conjugale et intrafamiliale.

· **Le Plan de travail de la Table Paix et sécurité urbaines de Montréal-Nord :**

Enjeu A-La violence conjugale et intrafamiliale.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Outre la contribution de l'arrondissement, le financement du poste de coordination est également soutenu par une contribution :

- 1) du Secrétariat à la Condition féminine (pour le volet 2-coordination du projet Égalité Jeunesse de Montréal-Nord);
- 2) de la Table de quartier de Montréal-Nord.

La somme de 30 000\$ allouée par l'arrondissement à ce projet pourra être distribuée comme suit:

	<b>2020-2021</b>
	<b>32 semaines/35 heures en 2020 50 semaines/35 heures en 2021</b>
<b>Total prévu pour le poste de coordination, incluant avantages sociaux et indexation (pour les volets 1 et 2 du projet)</b>	90 985 \$
Moins contribution du Secrétariat à la condition féminine (pour le volet 2- coordination du projet Égalité Jeunesse )	-25 149\$
Moins contribution de la TQMN	-15 000\$
<b>Moins contribution de l'arrondissement de Montréal-Nord (soit un total de 30 000\$ pour 2020-2021)</b>	-30 000\$
<b>Total à combler pour 2021</b>	20 836\$
<b>+frais de gestion sur la contribution de l'arrondissement (5%)</b>	+1 500\$
<b>+ frais d'équipement pour le poste</b>	+1 500\$
<b>+frais de déplacements pour le poste</b>	+1 000\$ (500\$ par année)
<b>TOTAL À COMBLER POUR 2021 (fera l'objet, le cas échéant, d'un addenda au sommaire décisionnel)</b>	<b>24 836\$</b>

La somme à combler pour l'année 2021 (24 836\$) devra faire l'objet d'un addenda au présent sommaire l'année prochaine, si l'arrondissement y contribue.

Le 30 000\$ alloué par l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'année 2020-2021 proviendra des budgets de celui-ci.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S/O

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Doter l'arrondissement de Montréal-Nord d'un plan d'action collectif en matière de violence conjugale.

- Établir un tableau de bord en matière d'évaluation et de suivis des initiatives mises en place en la matière.
- Capacité accrue de l'arrondissement de Montréal-Nord à identifier les stratégies les plus pertinentes à mettre en place pour contrer la violence conjugale sur son territoire.
- Plus grande capacité pour la TPSU à susciter l'engagement et la contribution des concertations, des institutions et des organismes de Montréal-Nord pour qu'ils intensifient leurs actions de prévention de la violence conjugale.
- Meilleure utilisation des ressources disponibles.
- Diminution de l'incidence de la violence conjugale et amélioration de la qualité de vie et de la sécurité de plusieurs filles et femmes nord-montréalaises.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications entourant les différentes étapes de la réalisation du plan d'action seront prévues au comité de pilotage auquel participera une représentante de l'arrondissement. Les communications relatives à ce projet seront aussi transmises aux membres de la TPSU qui est partie prenante de la démarche.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Projet prévu du 1er juin 2020 au 17 décembre 2021. Voir échéancier dans la section Description.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie CHAPADOS  
Conseillère en planification

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-05-11

Claudel TOUSSAINT  
Directeur



**Dossier # : 1219011004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière maximale de 10 000 \$, à Paroles d'ExcluEs pour l'embauche d'un référent de propreté, à compter du 1er avril 2021, dans le cadre de la sensibilisation des citoyens du Nord-Est et à l'utilisation des conteneurs semi-enfouis pour les avenues Lapierre et Matte et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est recommandé :

QUE soit accordée une contribution financière de 10 000 \$, à Paroles d'ExcluEs pour l'embauche d'un référent de propreté, à compter du 1er avril 2021 dans le cadre de la sensibilisation des citoyens du Nord-Est et à l'utilisation des conteneurs semi-enfouis pour les avenues Lapierre et Matte ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

QUE soit autorisé le directeur des travaux publics à signer ladite convention;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-02-18 09:29

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1219011004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière maximale de 10 000 \$, à Paroles d'ExcluEs pour l'embauche d'un référent de propreté, à compter du 1er avril 2021, dans le cadre de la sensibilisation des citoyens du Nord-Est et à l'utilisation des conteneurs semi-enfouis pour les avenues Lapierre et Matte et approuver le projet de convention à intervenir.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En collaboration avec les organismes du milieu, l'arrondissement a mis sur pied en 2019 un plan d'action propreté concerté dans le secteur Nord-Est.

La mise sur pied d'un projet pilote d'installation de conteneurs semi-enfouis dans 3 rues du secteur Nord-Est est une des nombreuses actions retenues dans ce plan d'action concerté.

À noter que ces conteneurs semi-enfouis donneront la possibilité aux citoyens d'y déposer leurs matières résiduelles en tout temps, sans restriction d'horaire. Cela devrait donc permettre de résoudre le problème de dépôts illégaux de matières résiduelles sur le domaine public, lequel est possiblement lié au manque d'espace dans les appartements pour l'entreposage de ces matières.

Deux premiers îlots de 3 conteneurs semi-enfouis ont été installés en octobre 2020 sur l'avenue Jubinville. D'autres îlots seront installés au printemps 2021 sur les rues Lapierre et Matte.

L'implantation de ces nouveaux outils de collecte induit des changements majeurs dans la gestion des matières résiduelles. L'arrondissement souhaite accompagner les citoyens du secteur dans la gestion de ce changement, en soutenant les actions de sensibilisation déjà menées par les organismes partenaires.

À cet effet, l'arrondissement a confié à l'organisme Paroles d'ExcluEs, un organisme du milieu impliqué dans le plan d'action propreté du Nord-Est, un mandat en 2020 pour sensibiliser les citoyens à une meilleure utilisation de ces futurs conteneurs semi-enfouis. Cela s'est traduit par l'embauche par l'organisme d'un référent de propreté et par des opérations de porte à porte. L'arrondissement est satisfait des résultats de ce mandat et des interventions du référent de propreté.

L'organisme souhaite poursuivre les activités de sensibilisation des citoyens des avenues Lapierre et Matte à une meilleure utilisation des bacs semi-enfouis qui seront installés sur ces deux rues. Dans ce cadre un nouveau référent sera embauché par l'organisme.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA 20 10297 : Accorder une contribution financière maximale de 10 000 \$, à Paroles d'ExcluEs pour l'embauche d'un référent de propreté, à compter du 1er novembre 2020, dans le cadre de la sensibilisation des citoyens du Nord-Est et à l'utilisation des conteneurs semi-enfouis de l'avenue Jubinville et approuver le projet de convention à intervenir.

## **DESCRIPTION**

La contribution financière de l'arrondissement de Montréal-Nord permet de rémunérer le référent de propreté dont le mandat commencera le 1er avril 2021  
Sur un horaire variant entre 20 ou 25 heures par semaine, le référent de propreté (qui sera de préférence un citoyen du secteur Nord-Est) aura pour mandat de :

- Sensibiliser et informer les citoyens sur les meilleures pratiques (respect des consignes) lors du dépôt des matières résiduelles dans les bacs semi-enfouis des avenues Lapierre et Matte;
- S'assurer que les citoyens ne déposent pas les matières suivantes autour des bacs semi-enfouis:
  - Encombrants valorisables (meubles et autres);
  - Encombrants non valorisables (matelas, meubles rembourrés...)
  - Pneus, TV et autres matières
  - Sacs d'ordures ménagères
  - Résidus verts
  - Toutes les autres matières résiduelles

L'objectif est d'avoir l'espace autour des bacs semi-enfouis libre de tout déchets.

Le rôle du référent de propreté sera complémentaire aux interventions des employés cols bleus de l'arrondissement qui s'occupent de la propreté (notamment le ramassage des matières résiduelles) et de l'inspectrice d'arrondissement. Une approche pédagogique sera privilégiée dans le cadre de ses interventions.

Le référent de propreté sera formé par l'Éco-quartier sur la gestion des matières résiduelles et sur le principe de fonctionnement des bacs semi-enfouis.

La description du mandat du référent propreté est précisée dans la lettre de demande de contribution financière incluses dans les pièces jointes.

## **JUSTIFICATION**

Le projet de sensibilisation citoyenne pour la propreté permettra d'améliorer notre performance environnementale en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles, la sensibilisation des résidents à l'importance de la propreté et à l'utilisation des conteneurs semi-enfouis.

Aussi, cela permettra de contribuer à réduire les dépôts illégaux de matières résiduelles autour des conteneurs semi-enfouis et de permettre leur meilleure utilisation.

Les mandats sont en conformité avec le plan stratégique 2016-2025 "Oser ensemble Montréal-Nord".

Nous référons à l'action 9.1.3: Déployer des moyens de sensibilisation et d'intervention auprès des citoyens en collaboration avec les organismes du milieu.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette contribution de 10 000 \$ sera financée par le budget de fonctionnement de l'arrondissement comme suit :

<b>BUDGET FONCTIONNEMENT</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>TOTAL</b>
1er versement (40%) au 1er avril	4 000\$	-	4 000\$
2ième versement (40%) au 7 septembre	4 000\$	-	4 000\$
3ième versement (25%) 1er avril 2022 à la remise du rapport final	-	2 000\$	2 000\$
<b>Total</b>	<b>8 000\$</b>	<b>2 000\$</b>	<b>10 000\$</b>

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Cette contribution financière permet d'encourager les bons comportements en matière de saine gestion des matières résiduelles et de sensibiliser les citoyens aux problématiques environnementales.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette contribution financière permet de réaliser des objectifs du plan stratégique 2016-2025 "Oser ensemble Montréal-Nord".

Nous référons à l'action 9.1.3: Déployer des moyens de sensibilisation et d'intervention auprès des citoyens en collaboration avec les organismes du milieu.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avril 2021

- Embauche et formation du référent de propreté;
- Rencontre de démarrage du mandat;
- Mobilisation citoyenne.

Avril 2021 à mars 2022 (réalisation du mandat)

- Information et accompagnement des citoyens sur l'utilisation des conteneurs semi-enfouis de l'avenue Jubinville;
- Rencontres de suivi.

Avril 2022

- Remise et acceptation du rapport d'activité.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées; l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Yves EKILA  
Chef de section - Soutien général

#### **ENDOSSÉ PAR**

Gilbert BÉDARD  
Directeur

Le : 2021-02-11



**Dossier # : 1208224012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière supplémentaire de 1 500 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour la réalisation du projet-pilote Brigade neige pour la période du 10 novembre 2020 au 30 avril 2021 et approuver le projet de convention addenda à intervenir.

IL EST RECOMMANDÉ

QUE soit accordée une contribution financière supplémentaire de 1 500 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour la réalisation du projet-pilote «Brigade neige» pour la période du 10 novembre 2020 au 30 avril 2021;

QUE soit approuvé le projet de convention addenda à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-02-18 09:11

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1208224012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière supplémentaire de 1 500 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour la réalisation du projet-pilote Brigade neige pour la période du 10 novembre 2020 au 30 avril 2021 et approuver le projet de convention addenda à intervenir.

**CONTENU****CONTEXTE**

L'organisme sollicite un montant additionnel de 1500\$ pour la réalisation des opérations de déneigement pour 5 portes supplémentaires  
Cette dépense sera financée par le budget de fonctionnement.

Engagement 2021 : DA 673702

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Yves EKILA  
Chef de section - Soutien général



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1208224012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 10 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour la réalisation du projet-pilote Brigade neige pour la période du 10 novembre 2020 au 30 avril 2021 et approuver le projet de convention à intervenir.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La ville de Montréal a décidé d'accorder une contribution aux arrondissements afin de proposer un service de déneigement des entrées. Ce projet est similaire au service offert depuis 2014 par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, par l'arrondissement Ville Marie depuis 2015 et par les arrondissements de Mercier-Hochelaga- Maisonneuve et Saint-Laurent en 2019.

L'arrondissement de Montréal-Nord souhaite accorder une contribution financière de 10 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale, pour la coordination et la mise en œuvre du projet pilote de déneigement des entrées privées au cours de l'hiver 2020-2021.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Dans le but de favoriser le déplacement des citoyennes et citoyens nord-montréalais à mobilité réduite ou des aîné.es en hiver, l'arrondissement souhaite offrir un **service gratuit** de déneigement en collaboration avec l'organisme Centre des jeunes l'Escale. Cet organisme a pour mission d'aider des jeunes âgés de 15 à 25 ans dans leur démarche d'intégration au sein de la communauté à travers des projets structurants visant à développer et à valoriser leurs talents et leurs compétences.

Le Centre des jeunes l'Escale mettra en place une «brigade neige» composée essentiellement de jeunes nord-montréalais âgés de 15 à 25 ans. Ces derniers recevront une rétribution financière pour déneiger les entrées, les escaliers, les rampes d'accès et les balcons des citoyennes et citoyens vulnérables. Par ce service, les personnes à mobilité réduite de l'arrondissement auront ainsi la possibilité de se déplacer de façon sécuritaire et d'exercer leurs activités régulières pendant toute la période hivernale.

La clientèle de ce nouveau service sera recrutée en collaboration avec le CLSC de Montréal-Nord, le CIUSS du nord de l'île de Montréal (CIUSS NIM) et d'autres organismes nord-montréalais au besoin.

L'éligibilité des citoyens à mobilité réduite ou des aîné.es sera déterminée par le CLSC de Montréal-Nord.

## JUSTIFICATION

Par ce projet pilote, l'arrondissement souhaite :

- Favoriser l'implication citoyenne des jeunes en leur permettant d'avoir une expérience de travail favorisant leur réinsertion sociale et professionnelle;
- Favoriser des déplacements sécuritaires des citoyens à mobilité réduite ou des aînés en période hivernale, à la sortie de leur résidence.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière au montant de 10 000 \$ sera financée par le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

La contribution sera versée en deux versements, tel que spécifié dans la convention de contribution financière.

Engagement 2021 : DA Achats+ 2010300001.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet pilote favorisera la mobilité des aînés et des personnes à mobilité réduite, tout en permettant à des jeunes d'avoir une expérience de travail favorisant leur réinsertion sociale et professionnelle.

### IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera organisée pour faire connaître le projet pilote de déneigement des entrées privées aux médias locaux ainsi qu'aux bénéficiaires de ce nouveau service.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le tableau ci-dessous présente le calendrier prévisionnel des interventions de l'organisme Centre des jeunes l'Escale.

### Échéancier :

Les opérations de déneigement auront lieu du 1<sup>ère</sup> tombée de neige 31 mars 2021, tel que proposé dans le calendrier prévisionnel suivant :

<b>Novembre 2020</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>· Recrutement des participants</li><li>· Formation SST et service à la clientèle (par l'organisme chargé de la coordination du projet)</li><li>· Déneigement</li></ul>
<b>Nov/Décembre 2020</b>	

Semaine du 30 novembre	· Déneigement
Semaine du 7 décembre	· Déneigement
Semaine du 14 décembre	· Déneigement
Semaine du 21 décembre	· Déneigement
Semaine du 28 décembre	· Déneigement
<b>Janvier 2021</b>	
Semaine du 4 janvier	· Déneigement
Semaine du 11 janvier	· Déneigement
Semaine du 18 janvier	· Déneigement
Semaine du 25 janvier	· Déneigement - Rencontre de suivi du projet
<b>Février 2021</b>	
Semaine du 1 <sup>er</sup> février	· Déneigement
Semaine du 8 février	· Déneigement
Semaine du 15 février	· Déneigement
Semaine du 22 février	· Déneigement
<b>Mars 2021</b>	
Semaine du 1 <sup>er</sup> mars	· Déneigement
Semaine du 8 mars	· Déneigement
Semaine du 15 mars	· Déneigement
Semaine du 22 mars	· Déneigement
Semaine du 22 mars	· Déneigement
Semaine du 29 mars	· Clôture du projet – Rencontre pour bilan

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Yves EKILA  
agent(e) de recherche

#### **ENDOSSÉ PAR**

Gilbert BÉDARD  
Directeur

Le : 2020-10-19



**Dossier # : 1207549014**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social , Division des sports\_des loisirs et du développement socia

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Accorder une contribution financière de 1 000 \$, à la Concertation petite enfance-famille de Montréal-Nord, pour la réalisation d'un bottin de ressources.

QUE soit accordée une contribution financière de 1 000 \$ à la Concertation petite enfance-famille de Montréal-Nord, pour la réalisation d'un bottin de ressources;  
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-02-23 15:31

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1207549014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 1 000 \$, à la Concertation petite enfance-famille de Montréal-Nord, pour la réalisation d'un bottin de ressources.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 11 octobre 2011, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes. Celle-ci stipule que les subventions pour des projets spéciaux peuvent être accordées aux partenaires reconnus.

Pour obtenir une subvention pour un projet spécial, l'organisme doit faire sa demande par écrit en remplissant le formulaire prévu à cette fin et la déposer pour analyse à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Si le projet est accepté, l'organisme doit compléter un rapport d'activités, après sa réalisation, et le transmettre à cette même Direction.

Les partenaires de concertation peuvent obtenir une aide financière pour des projets spéciaux s'ils remplissent les conditions ci-dessous :

- a) Le projet a pour objectif de soutenir une démarche de planification stratégique pluriannuelle ou l'élaboration d'un plan d'action annuel ou spécifique;
- b) Le projet a pour but de dresser un portrait des activités de ses membres ou de la population de l'arrondissement de Montréal;
- c) Le projet ne doit pas servir à payer les salaires servis au personnel courant de l'organisme. Les honoraires professionnels versés à une firme personnalisée ou à une personne engagée sur une base temporaire dans le but de réaliser le projet soumis sont cependant acceptés;
- d) Le montant annuel maximum accordé à un partenaire de concertation pour des projets spéciaux est de 2 500 \$. L'attribution d'une telle subvention n'est pas récurrente.

Dans ce cadre, la Concertation Petite Enfance Famille de Montréal-Nord a déposé une demande concernant un projet répondant principalement à tous les critères mentionnés ci-dessus auprès de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

La Concertation Petite Enfance Famille de Montréal-Nord a pour mission de créer un lieu de réflexion, d'échange, de ressourcement et d'action permettant d'unir les forces collectives de ses membres pour optimiser et bonifier l'accessibilité aux différentes ressources, de maintenir et de favoriser des services et des activités répondant aux besoins des enfants de 0 à 5 ans et de leur famille sur le territoire de Montréal-Nord.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **DESCRIPTION**

La **Concertation Petite Enfance-Famille de Montréal-Nord** (CPEFMN) est au plus près des besoins des tout-petits et des familles du territoire et elle favorise le déploiement d'actions concertées et intersectorielles. La CPEFMN était soutenue par le programme Avenir d'enfants mais ce financement a pris fin en juin 2020. La CPEFMN est à la recherche de nouveaux financements pour assurer la réalisation de sa mission mais elle a besoin d'un soutien ponctuel pour terminer son année d'activité en juin 2021. Le montant demandé, soit 1 000 \$, est pour la production d'un bottin de ressources accessibles pour les familles ayant des enfants âgés de 0 à 5 ans et les organismes famille de l'arrondissement.

Ce bottin sera axé sur les différents services disponibles en mettant l'emphase sur la petite enfance. Ce type de communication sera nouveau au sein de la table. Cette action rejoindra également une des préoccupations de la planification stratégique liée à la communication avec les familles, particulièrement celles qui sont plus vulnérables et isolées. Selon un sondage auprès de parents utilisateurs de services, les documents en format papier sont ceux qui sont le plus utilisés.

### **JUSTIFICATION**

Ce projet ne fait pas partie d'une programmation régulière de l'organisme et ne constitue pas une demande supplémentaire faite en lien avec les programmes d'aide financière liée au cadre de référence de l'arrondissement car :

- a) ne fait pas partie d'un appel de projets ;
- b) ne fait pas partie d'une entente de partenariat ;
- c) ne fait pas partie d'un financement triennal.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense sera imputée dans le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

Le montant du soutien financier demandé à l'arrondissement est plus de 50 % du projet total.

Selon l'article 7.5.2 d) la Politique de soutien et de reconnaissance aux organismes, le montant annuel maximum accordé à un partenaire de concertation pour des projets spéciaux est de 2 500 \$. L'attribution d'une telle somme n'est pas récurrente.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **Réalisation d'un bottin des ressources**

Ce projet a pour impacts majeurs :

- a) améliorer la diffusion de l'information à propos des ressources et services en petite enfance à Montréal-Nord;
- b) informer les parents avec un outil papier

Il est aussi recommandé qu'une version électronique de ce bottin soit disponible et diffusée au sein du réseau de partenaires en petite enfance.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

En raison de la pandémie, plusieurs financements qui sont habituellement offerts soient à des organismes ou à des tables de concertation sont incertains pour plusieurs raisons dont la redistribution des fonds selon différentes priorités organisationnelles.

L'arrondissement de Montréal-Nord reconnaît l'expertise et l'apport de la coordination de la concertation au niveau des différentes instances et projets structurants que le coordonnateur est suscité d'amener à terme au cours des prochains mois dans des mandats spécifiques.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il y aura une dissémination via l'ensemble des outils de communications suivants : infolettre de la CPEFMN, de la Table de quartier de Montréal-Nord, de l'arrondissement, sur les pages Facebook des organismes et par la diffusion des acteurs dans le milieu communautaire.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ce projet a débuté le 1er novembre 2020 et se terminera en mars 2021.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Le présent dossier est conforme à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Claude FOURNIER  
Conseillère en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-11-25

Claudiel TOUSSAINT  
Directeur



**Dossier # : 1217606004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 janvier 2021.

Il est recommandé :  
QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 31 janvier 2021.

**Signé par** Claudel TOUSSAINT **Le** 2021-03-03 09:17

**Signataire :**

Claudel TOUSSAINT

---

Directeur  
Montréal-Nord , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du  
développement social

**IDENTIFICATION****Dossier # :1217606004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 janvier 2021.

**CONTENU****CONTEXTE**

Des rapports mensuels sur l'évolution des revenus et dépenses relatives au budget de fonctionnement et au Programme triennal des immobilisations (PTI) sont dressés mensuellement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA21 10 015 - Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 novembre 2020 et au 31 décembre 2020.

**DESCRIPTION**

Les rapports budgétaires (revenus et dépenses) sont déposés à la séance du conseil d'arrondissement et versés aux archives de notre arrondissement.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lila BENTALHA  
Secrétaire de direction

#### **ENDOSSÉ PAR**

Claire VASSART  
Directrice

Le : 2021-02-10



**Dossier # : 1217606005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 janvier 2021.

Il est recommandé :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 janvier 2021.

**Signé par** Claudel TOUSSAINT **Le** 2021-03-03 09:05

**Signataire :**

Claudel TOUSSAINT

---

Directeur  
Montréal-Nord , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du  
développement social

**IDENTIFICATION****Dossier # :1217606005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 janvier 2021.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a délégué aux fonctionnaires municipaux certains pouvoirs en vertu du Règlement intérieur de délégation de pouvoirs (RGCA05-10-0006-12). Ce règlement prévoit notamment que l'administration doit faire rapport au conseil une fois par mois de l'exercice de ces pouvoirs par les fonctionnaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA21 10 016 - Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 novembre 2020 et au 31 décembre 2020.

**DESCRIPTION**

Les rapports mensuels sur l'exercice du pouvoir délégué à jour au 31 janvier 2021 sont joints en pièces attachées. Ces rapports indiquent le nombre de décisions au niveau des ressources humaines, contrats et autorisations de dépenses, virements de crédits ainsi qu'en matières juridiques.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lila BENTALHA  
Secrétaire de direction

#### **ENDOSSÉ PAR**

Claire VASSART  
Directrice

Le : 2021-02-10



**Dossier # : 1217606006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'engagement des crédits budgétaires pour l'exercice 2021.

Il est recommandé :

QUE soit autorisé l'engagement de certains crédits budgétaires pour l'exercice 2021;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-02-19 16:02

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1217606006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'engagement des crédits budgétaires pour l'exercice 2021.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Certaines dépenses incompressibles font l'objet d'échéanciers très stricts. Ces dépenses, de par leur nature, ne peuvent souffrir d'aucun retard de paiement, les salaires entre autres, en font partie. D'autres dépenses pourraient quant à elles occasionner des frais ou pénalités non négligeables, notamment les factures en provenance de certains services publics ou le paiement de divers contrats ou d'immatriculations. Vous trouverez, ci-après, de telles dépenses incompressibles prévues en 2021.

<b>DÉPENSES INCOMPRESSIBLES</b>		<b>2021</b>
Rémunération	25 446 100	\$
Cotisations de l'employeur	7 270 100	\$
Télécommunications et frais de poste	111 100	\$
Contrats relatifs au déneigement et abrasifs	704 900	\$
Contrats relatifs à la gestion des matières résiduelles	108 300	\$
Services publics	1 517 900	\$
<b>Total des dépenses incompressibles</b>	<b>35 158 400</b>	<b>\$</b>

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CA19 10 507 de la séance du 9 décembre 2019 - Autoriser l'engagement de certains crédits budgétaires pour l'exercice 2020 pour des dépenses totales de 34 428 600 \$.

**DESCRIPTION**

Engagement des crédits budgétaires de l'arrondissement de Montréal-Nord et autorisation de paiement pour les dépenses incompressibles de l'exercice 2021.

**JUSTIFICATION**

L'autorisation du conseil d'arrondissement est requise pour permettre le paiement de certaines dépenses préalablement au dépôt du dossier.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Un total de 35 158 400 \$ pour l'exercice 2021. Imputations budgétaires variées aux postes appropriés du budget 2021, selon les listes annexées au présent sommaire pour en faire partie intégrante.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette autorisation de dépenses permet à notre arrondissement d'opérer normalement en cours d'exercice.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lila BENTALHA  
Secrétaire de direction

#### **ENDOSSÉ PAR**

Claire VASSART  
Directrice

Le : 2021-02-16





**Dossier # : 1218361001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offrir en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, au conseil municipal que l'arrondissement prenne en charge la conception et la réalisation des travaux visant une avancée de traverse sur le boulevard Rolland faisant partie du réseau routier artériel. Ces travaux font partie du Plan d'action Vision Zéro inclus dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ), du Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction de la mobilité, Division de la sécurité et de l'aménagement durable.

QUE soit abrogée la résolution du CA18 10049;  
ET QUE soit offert au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux visant une avancée de traverse sur le boulevard Rolland faisant partie du réseau routier artériel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-02-18 13:41

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1218361001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offrir en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, au conseil municipal que l'arrondissement prenne en charge la conception et la réalisation des travaux visant une avancée de traverse sur le boulevard Rolland faisant partie du réseau routier artériel. Ces travaux font partie du Plan d'action Vision Zéro inclus dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ), du Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction de la mobilité, Division de la sécurité et de l'aménagement durable.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) dans le cadre du Plan d'action Vision Zéro a fait un appel de projets pour la deuxième édition du Programme de sécurisation aux abords des écoles à l'été 2020.

L'arrondissement de Montréal-Nord a soumis 2 projets reposant sur les recommandations du Plan de déplacement scolaire pour les écoles du territoire réalisé par Vélo-Québec 2017 ainsi que sur les audits piétonniers réalisés par la Société Logique pour identifier les écoles nécessitant des interventions physiques sur les rues bordant les établissements scolaires.

Le premier projet consistait à l'aménagement d'une traverse piétonne sur le boulevard Rolland face à la Maison culturelle et communautaire. Une avancée de trottoir sera aménagée de façon à réduire la largeur de la chaussée et faciliter la traversée des piétons.

Le second projet consistait à l'aménagement d'intersections surélevées et de saillies aux intersections suivantes : Charleroi / Armand Lavergne, Balzac, Drapeau et Ethier.

Le premier projet soumis a été retenu par le SUM pour l'année 2021.

Étant donné les délais entre l'approbation du projet en 2018 et l'exécution qui se fera en 2021, il a été décidé de recommencer la procédure visant à offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85, de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, au conseil municipal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction d'une saillie sur le boulevard Rolland à Montréal-Nord.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM16 1452 - « Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux de voirie dans des rues du réseau artériel administratif de la Ville, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal ».  
CM18 0253 - "Accepter l'offre de l'arrondissement de Montréal-Nord de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux pour la construction d'une saillie dans le boulevard Rolland, près de la maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* "

CE18 0220 - "Accepter l'offre de l'arrondissement de Montréal-Nord de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux pour la construction d'une saillie de trottoir, dans le boulevard Rolland près de la maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* ."

CA18 10049 - "Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85, de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, au conseil municipal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction d'une saillie sur le boulevard Rolland à Montréal-Nord."

## **DESCRIPTION**

La construction d'une avancée de trottoir sur une rue du RAAV relève de la compétence du conseil municipal et par conséquent, il est recommandé de se prévaloir de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal afin que l'arrondissement de Montréal-Nord offre à la Ville centre de lui fournir les services de sa Division des études techniques pour la réalisation des travaux sur une rue du RAAV.

La rue concernée est le boulevard Rolland, entre le boulevard Maurice Duplessis et la rue Pascal.

Le détail des travaux prévus et les estimations préliminaires sont décrits dans un document joint au dossier.

## **JUSTIFICATION**

La construction de cette avancée de trottoir sur le boulevard Rolland est requise en raison des enjeux de sécurité dans ce secteur qui comprend 4 écoles, soit: l'école secondaire Henri-Bourassa, Gérald McShane Elementary School, école Jules-Verne et Lester B. Pearson High School.

Il y a la présence de la maison culturelle et communautaire située sur boulevard Rolland et le parc Henri-Bourassa situé tout près. En semaine, près de 6000 personnes convergent quotidiennement vers le corridor vert. La vitesse des automobilistes circulant sur le boulevard Rolland est un enjeu important à considérer.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les dépenses relatives aux travaux visant l'aménagement d'une traverse piétonne seront entièrement assumées par le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ).

Le montant du financement alloué est de 55 630 \$.

Le montant accordé constitue le financement maximal alloué et doit être dépensé, dans sa totalité, en 2021 pour des travaux admissibles.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les travaux envisagés permettront d'améliorer la sécurité des piétons ainsi que la qualité de vie des citoyens gravitant autour de ce secteur très achalandé de l'arrondissement. La réduction de la largeur des voies de circulation aura un impact sur la diminution de la vitesse des véhicules.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Plans et devis: hiver 2021;  
A/O: printemps 2021;  
Travaux: été 2021.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Ève LEDUC, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denis CHARLAND  
Chef de division Études techniques

#### **ENDOSSÉ PAR**

Denis CHARLAND  
Chef de division Études techniques

Le : 2021-02-17

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Jérôme VAILLANCOURT  
Directeur



**Dossier # : 1218224003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des opérations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, à la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour un montant de 221 845,26 \$, un contrat de services pour le marquage sur la chaussée, pour l'année 2021 et autoriser le directeur de la Direction des travaux publics à signer tous les documents nécessaires.

Il est recommandé :

QUE soit octroyé, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, à la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour un montant de 221 845,26 \$, un contrat de services pour le marquage sur la chaussée, pour l'année 2021;

QUE soit autorisé le directeur de la Direction des travaux publics à signer tous les documents nécessaires;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-02-18 18:01

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1218224003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des opérations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, à la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour un montant de 221 845,26 \$, un contrat de services pour le marquage sur la chaussée, pour l'année 2021 et autoriser le directeur de la Direction des travaux publics à signer tous les documents nécessaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le marquage sur la chaussée consiste à sécuriser la circulation des différents usagers de la voie publique afin de créer des environnements sécuritaires pour le transport actif et pour l'ensemble des citoyens.

La réalisation de l'activité par le biais des employés cols bleus de l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie permet de faciliter la mise en oeuvre du plan local de déplacement.

Le marquage débutera par les lignes axiales du réseau cyclable et les passages écoliers. Par la suite, les passages de piétons, les lignes d'arrêt, les lignes axiales et les flèches seront marqués.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CA20 10040, adoptée par le conseil d'arrondissement le 2 mars 2020, autorisant la dépense de 215 847,42 \$, à l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour des travaux de marquage sur la chaussée, pour l'année 2020. (Voir le dossier décisionnel 1208224003).

Résolution CA19 10 111, adoptée par le conseil d'arrondissement le 18 mars 2019, autorisant la dépense de 224 087,33 \$, à l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour des travaux de marquage sur la chaussée, pour l'année 2019. (Voir le dossier décisionnel 1193602004).

Résolution CA18 10 072, adoptée par le conseil d'arrondissement le 13 mars 2018, autorisant la dépense de 221 019,82 \$, à l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour des travaux de marquage sur la chaussée, pour l'année 2018. (Voir le dossier décisionnel 1183602001).

**DESCRIPTION**

Les travaux de marquage sur la chaussée seront réalisés dès la mi-avril 2021, selon le plan révisé de 2020 transmis par la Division des études techniques de l'arrondissement de Montréal-Nord et les éléments de marquage ci-après font partie maintenant du marquage régulier :

- 103 kilomètres de lignes axiales
- 1076 lignes d'arrêt
- 2 lignes de guidage
- 694 chevrons et stencil
- 426 passages piétons
- 13 dos d'âne
- 14 boîtes de jonction
- 10 pictogrammes
- 316 flèches
- 18 kilomètres de pistes cyclables
- 89 passages Écoliers Blancs
- 68 passages Écoliers Jaunes
- 38 autres types PC

L'offre de service est jointe au présent dossier décisionnel.

### **JUSTIFICATION**

Les employés de l'arrondissement de Montréal-Nord effectuent le marquage des stationnements publics de Montréal-Nord à une fréquence bi-annuelle. Cette équipe n'est composée que de deux (2) employés. À cet effet, l'arrondissement de Montréal-Nord ne dispose pas d'effectifs et l'outillage requis pour faire du marquage sur la chaussée à grande échelle.

La Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont- La Petite-Patrie détient une technologie de pointe et des employés spécialisés dans ce domaine.

De plus, la Charte de la Ville permet à un arrondissement d'offrir à un autre arrondissement un service relevant de sa compétence. Le but du présent dossier est d'accepter cette offre de services.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale pour 2020 était de 215 847,42 \$.

En 2021, le coût estimée de 221 845,26 \$, sera financé par le budget de fonctionnement. C'est une dépense supplémentaire de 5 997,84 \$ comparativement à 2020; soit une augmentation de 2,70 %.

Cette dépense se détaille comme suit :

Description	Coût (\$)
Main d'oeuvres	97 131,96
Avantages accumulés temps simple	33 801,92
Véhicules et équipements	9 446
Peinture	81 465,38
<b>Total</b>	<b>221 845,26</b>

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La peinture à base de latex (eau) sera utilisée pour le marquage. L'utilisation de peinture à base d'huile a été prohibée depuis quelques années.

Du 15 avril au 15 octobre, nous utilisons de la peinture Low COV, à faible émission de volatile. Elle est autorisée et utilisée par le ministère des transports (MTQ) et le ministère de l'Environnement. Pour ce qui est du camion axial, nous utiliserons de la peinture à l'eau (Latex).

Du 16 octobre au 14 avril, la peinture alkyde est autorisée par le MTQ et le ministère de l'Environnement.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sécuriser les utilisateurs qui empruntent les voies de circulation de l'arrondissement de Montréal-Nord.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La Division des communications de l'arrondissement de Montréal-Nord informera les publics des échéanciers prévus pour la réalisation du marquage sur la chaussée.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début de la saison : 15 avril 2021

Fin de la saison : 15 octobre 2021

Il est important de souligner que les travaux de marquage seront exécutés du vendredi au dimanche de nuit, suivant le calendrier détaillé dans l'offre de service, jointe au présent dossier décisionnel.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

En conformité avec l'article 85.1 de la charte de la Ville de Montréal (L.R.Q. cC-11.4). À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention****Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Éric TRUCHON  
Chef de division - Voirie-aqueduc

**ENDOSSÉ PAR**

Gilbert BÉDARD  
Directeur

Le : 2021-02-15



**Dossier # : 1212577003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA21-10-0001-1 modifiant le Règlement RGCA21-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2021) afin d'ajouter des frais aux travaux relatifs au domaine public.

QUE soit donné un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA21-10-0001-1 modifiant le Règlement RGCA21-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2021) afin d'ajouter des frais aux travaux relatifs au domaine public;  
ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA21-10-0001-1 modifiant le Règlement RGCA21-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2021) afin d'ajouter des frais aux travaux relatifs au domaine public.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-02-19 16:04

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1212577003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA21-10-0001 -1 modifiant le Règlement RGCA21-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2021) afin d'ajouter des frais aux travaux relatifs au domaine public.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À partir du mois de mars il sera mis en fonction, sur tout le territoire de la Ville de Montréal, un nouveau système pour l'émission des permis d'occupation temporaire du domaine public ( système AGIR). certains ajustements à notre règlement doivent être apportés. De même une correction sera faite au niveau de certains paragraphes

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Les modifications demandées sont:

- Principalement d'ajouter des frais pour les demandes qui concernent les rues faisant partie du réseau de voirie artérielle tel que décrit au règlement 02-003;
- D'apporter une correction à l'article 25 en remplaçant le paragraphe 3 par le 4;
- En ajoutant deux nouveaux tarifs:
  1. Pour tous travaux de raccordement d'aqueduc et/ou d'égout, pour l'inspection et l'administration, des frais de 111 \$;
  2. Pour tous travaux de désaffectation d'un drain d'égout et/ou d'une entrée d'aqueduc, des frais de 4 280 \$»

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie Marthe PAPINEAU  
Secrétaire d'arrondissement

**ENDOSSÉ PAR**

Claire VASSART  
Directrice / Performance ,greffe et services administratifs

Le : 2021-02-19



**Dossier # : 1212577001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA05-10-0008 -7 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics afin de déléguer certaines autorisations au directeur.

QUE soit donné un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure, le Règlement RGCA05-10-0008-7 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics afin de déléguer certaines autorisations au directeur ;

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA05-10-0008-7 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics afin de déléguer certaines autorisations au directeur.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-02-15 18:23

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1212577001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA05-10-0008 -7 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics afin de déléguer certaines autorisations au directeur.

**CONTENU****CONTEXTE**

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration de la qualité du service et dans le but de réduire le temps d'approbation des événement de façon significative et de mieux soutenir nos organismes promoteurs d'événements il est proposé de délégué au directeur de la culture,des sports, des loisirs et de développement social les diverses demandes de dérogations reliées aux activités approuvés.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

On recommande que l'entièreté de la légitimité de tenir un événement sur le domaine public incluant les différentes composantes et activités, soit déléguée au directeur CSLDS. À cet effet une modification à la réglementation sur la tenue d'événement sur le domaine public en éliminant les demandes de dérogations au conseil d'arrondissement est soumis au conseil d'arrondissement.

Certains articles de la réglementation permet actuellement au directeur de la DCSLDS d'autoriser la tenue d'événements sur l'espace public. Cependant il manque la délégation de quelques articles souvent implicites à la tenue d'un événement.

**JUSTIFICATION**

On demande que soit délégué au directeur de la culture,des sports, des loisirs et de développement social, lors des événements autorisés, les dérogations suivantes:

- de permettre des activités reliées à la musique qui dépassent 60 décibels entre 7 h et 19 h et 55 décibels entre 19 h et 22 h;
- de permettre la consommation d'alcool;
- de permettre la sollicitation d'abonnements, des dons, de distribuer des annonces, ou des prospectus;
- de permettre de pratiquer un jeu de hasard, un pari, une gageure ou une loterie ;

- de permettre de se trouver dans un parc après vingt-trois heures;
- de permettre d'allumer un feu, un feu de cuisson, l'utilisation des feux d'artifice, des pétards ou des pièces pyrotechniques sur autorisation du Service de sécurité d'incendie.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Suite aux vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie Marthe PAPINEAU  
Secrétaire d'arrondissement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Claire VASSART  
Directrice / Performance ,greffe et services administratifs

Le : 2021-02-10





**Dossier # : 1212577004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement 1570-5 modifiant le Règlement 1570 sur la circulation routière, à l'article 31, relatif à la vitesse.

QUE soit donné un avis de motion afin d'adopter à une séance ultérieure le Règlement 1570-5 modifiant le Règlement 1570 sur la circulation routière, à l'article 31, relatif à la vitesse;  
ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement 1570-5 modifiant le Règlement 1570 sur la circulation routière, à l'article 31, relatif à la vitesse.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-02-16 19:09

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1212577004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement 1570-5 modifiant le Règlement 1570 sur la circulation routière, à l'article 31, relatif à la vitesse.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin d'améliorer la sécurité des déplacements dans l'arrondissement, de modifier les comportements relativement à la vitesse, de diminuer le nombre et la gravité des accidents, de diminuer le sentiment de vulnérabilité des piétons et des cyclistes. Il est recommandé d'abaisser la limite de vitesse sur toutes les rues locales de l'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise à modifier le règlement 1570, afin de réduire la limite de vitesse à 30 km/h pour l'ensemble des rues locales de l'arrondissement. Le plan relatif de la limite de vitesse des secteurs visés est annexé en pièce jointe et indique toutes les vitesses prescrites.

Une vitesse de 50km/h sera permise sur les boulevard suivants:

- Léger;
- Henri-Bourassa;
- Industriel;
- Saint-Michel;
- Pie IX;
- Lacordaire;
- et Langelier.

**JUSTIFICATION**

Toutes les rues locales situées dans l'arrondissement verront leur vitesse réduite à 30 km/h. Une telle limite de vitesse 30 km/h permet un équilibre entre la sécurité et la mobilité. Sur ces rues, l'impact de la vitesse influence considérablement la qualité de vie des citoyens et leur niveau d'activité.

Sur le plan de la sécurité, le seuil de la résistance du corps humain dans un accident est une donnée essentielle pour évaluer la limite de vitesse sécuritaire. Selon les études de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le risque de ne pas survivre à une collision est seulement de 10% à une vitesse d'impact de 30 km/h. De ce fait, il serait justifié d'adapter la vitesse affichée dans les zones résidentielles fréquentées par les usagers vulnérables.

De façon générale, il est reconnu que la vitesse est la source de plusieurs problématiques de sécurité :

- Elle réduit le champ de vision ;
- Elle augmente le temps nécessaire aux manoeuvres d'urgence, comme pour éviter un piéton qui surgit entre deux véhicules stationnés ;
- Elle augmente les risques de dérapage, notamment dans les courbes ;
- Elle augmente la violence des chocs.

Il existe donc plusieurs arguments en faveur d'une réduction de la vitesse véhiculaire, reconnus et documentés :

- Elle améliore la fluidité de la circulation en atténuant " l'effet accordéon " créé par le freinage et l'accélération à répétition des véhicules ;
- Elle entraîne une baisse du bruit ambiant ;
- La qualité de l'air s'en trouve améliorée, par une réduction de l'émission des polluants émis par les véhicules.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Volet environnement :

Cette mesure de réduction de la vitesse incite les conducteurs à modifier leurs comportements et assure un espace sécuritaire en rééquilibrant la place accordée aux différents modes de transport.

Volet société :

La vitesse engendre un coût social important pour l'ensemble de la population, puisqu'elle augmente à la fois le risque d'accident et la sévérité des blessures en cas de collision. D'autre part, il est démontré que la circulation automobile intense diminue le sentiment de sécurité des gens. Pour de nombreuses familles, lorsque le risque d'accident est perçu comme étant élevé, elles jugent qu'il est préférable de ne pas laisser aller les enfants à l'école à pied ou à vélo, ce qui contrevient aux objectifs de la direction de la santé publique, qui est de favoriser les transports actifs tout en réduisant les risques de traumatismes liés aux déplacements.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La réduction de la limite de vitesse sur les rues locales de l'arrondissement aura pour conséquence :

- De sensibiliser et modifier les comportements des automobilistes relativement à la vitesse ;
- D'améliorer le confort et la sécurité des piétons et des cyclistes et, par le fait même, encourager le transport actif ;
- De réduire le nombre et la gravité des accidents ;
- De dissuader le transit par les rues locales ;

- D'adopter la vision zéro accident.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie Marthe PAPINEAU  
Secrétaire d'arrondissement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Claire VASSART  
Directrice / Performance ,greffe et services administratifs

Le : 2021-02-16



**Dossier # : 1217987001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA08-10-0007 -3 modifiant le Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public en concordance au système A.G.I.R.

QUE soit donné un avis de motion afin d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA08-10-0007-3 modifiant le Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public en concordance au système A.G.I.R. ;  
ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA08-10-0007-3 modifiant le Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public en concordance au système A.G.I.R.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-02-18 17:56

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1217987001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA08-10-0007 -3 modifiant le Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public en concordance au système A.G.I.R.

**CONTENU****CONTEXTE**

Dans le cadre du projet des services centraux d'uniformiser le traitement des demandes de permis d'occupation temporaire du domaine public, le nouveau système A.G.I.R. (Assistant à la Gestion des Interventions dans la Rue) entrera en vigueur le 29 mars 2021. Ce système s'appliquera sur tout le territoire de la Ville de Montréal.

Au niveau de l'arrondissement, certaines dispositions réglementaires dans le Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public doivent être modifiées pour être en concordance avec le niveau système A.G.I.R.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Les modifications au Règlement visent essentiellement à modifier des articles qui contiennent des instructions qui ne seront plus requises à l'arrondissement pour le traitement des demandes de permis d'occupation temporaire du domaine public.

**JUSTIFICATION**

Ces modifications sont effectuées dans le cadre de l'arrivée du nouveau système A.G.I.R. et dont une partie du traitement des permis d'occupation temporaire sera traitée par le service centraux.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La facturation reliée à l'émission des permis d'occupation temporaire du domaine public et des prolongation de ceux-ci sera traitée par les services centraux et non plus en arrondissement.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public de promulgation et d'entrée en vigueur suite à l'adoption du Règlement par la conseil.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion : conseil du 8 mars 2021

Adoption : conseil du 12 avril 2021

Promulgation et entrée en vigueur : suite au conseil d'avril 2021.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
Agente de recherche

#### **ENDOSSÉ PAR**

Claire VASSART  
DPGSA

Le : 2021-02-16

**Dossier # : 1217161001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le procès-verbal de consultation écrite et adopter le second projet de résolution PP-046 afin de permettre certains usages dérogatoires au bâtiment situé au 6500, boulevard Henri-Bourassa, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est recommandé :

QUE soit déposé le procès-verbal de la consultation écrite tenue du 9 au 23 février 2021;

QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le second projet de résolution PP-046 visant à autoriser des usages dérogatoires pour le 6500, boulevard Henri-Bourassa Est, soit le lot 1 669 276 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions du Règlement de zonage R.R.1562. Ainsi :

Pour l'ensemble du projet :

De déroger à la grille de zonage C5-851 du règlement de zonage refondu no 1562 afin d'autoriser les usages spécifiques suivants :

COMMERCE DE CLASSE H (SPÉCIALISÉ DE MOYENNE NUISANCE : COMMERCE DE GROS)  
COMMERCES de gros de produits alimentaires ;

INDUSTRIE (FAIBLE NUISANCE) (CLASSE B)  
Aliments (préparation ou production) sauf les boulangeries et la transformation de poisson ;

INDUSTRIE (MOYENNE NUISANCE) (CLASSE C)  
Boulangeries .

Le tout aux conditions suivantes :

QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 18 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

QU'un comptoir de vente de produits alimentaires fabriqués sur place et accessible au public soit aménagé et maintenu dans le bâtiment;

QUE les usages spécifiquement autorisés soient limités aux superficies suivantes :

- Commerces de gros de produit alimentaire (entreposage, réception et expédition) = 1800 mètres carrés;
- Aliments (préparation ou production) sauf les boulangeries et la transformation du poisson ET Boulangeries (Production) = 2100 mètres carrés.

QU'une garantie financière de trois pour cent (3 %) de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :

- 100% à la livraison du projet;

ET CE conformément aux documents déposés :

- Plan de réaménagement de la façade nord-est réalisé par Monsieur Daniel Zapitteli, architecte, datés 19 du janvier 2021;
- Plan de réaménagement du stationnement situé au coin nord-est du terrain réalisé par Monsieur Daniel Zapitteli, architecte, datés du 20 janvier 2021;

QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

**Signé par** Claudel TOUSSAINT **Le** 2021-03-03 14:23

**Signataire :**

Claudel TOUSSAINT

---

Directeur  
Montréal-Nord , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du  
développement social

**IDENTIFICATION****Dossier # :1217161001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le procès-verbal de consultation écrite et adopter le second projet de résolution PP-046 afin de permettre certains usages dérogatoires au bâtiment situé au 6500, boulevard Henri-Bourassa, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

**CONTENU****CONTEXTE**

À la séance ordinaire du 1er février 2021, le premier projet de résolution PP-046 afin de permettre certains usages dérogatoires au bâtiment situé au 6500, boulevard Henri-Bourassa a été adopté.

Compte tenu des circonstances particulières liées à la COVID-19, les consultations publiques régulières et requises par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ont été suspendues par décret du gouvernement.

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-074, un avis public a été publié sur le site Internet de l'arrondissement invitant les citoyens à une séance de consultation écrite de 15 jours qui se terminait le \_\_\_\_\_ février 2021.

Le procès-verbal de la séance de consultation écrite doit être déposé et le second projet de résolution PP-046 doit être adopté avec des modifications s'il y a lieu.

Suite à l'adoption du second projet de résolution, la procédure d'approbation référendaire se tiendra avec les adaptations nécessaires exigées par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-033.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dominic BEAUDRY  
Inspecteur(trice) des batiments

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1217161001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le premier projet de résolution PP-046 afin de permettre certains usages dérogatoires au bâtiment situé au 6500, boulevard Henri-Bourassa, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée pour permettre des usages dérogatoires pour le 6500, boulevard Henri-Bourassa Est, soit le lot 1 669 276 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions du Règlement de zonage R.R.1562.

Les aliments Rustica inc., entreprise fondée à Montréal-Nord en 2000, désire s'établir de nouveau à Montréal-Nord au 6500, boulevard Henri-Bourassa, et ce, pour répondre aux besoins grandissants de l'entreprise comptant près de 300 employés et qui est actuellement en pleine expansion.

Son intention est d'occuper la totalité du bâtiment pour y opérer une usine de transformation et de distribution d'aliments préparés et surgelés (pizzas, pâtes à pizza, sauces, etc.) et d'y opérer les usages suivants :

COMMERCE DE CLASSE H (SPÉCIALISÉ DE MOYENNE NUISANCE : COMMERCE DE GROS)

COMMERCES de gros de produits alimentaires ;

INDUSTRIE (FAIBLE NUISANCE) (CLASSE B)

Aliments (préparation ou production) sauf les boulangeries et la transformation de poisson ;

INDUSTRIE (MOYENNE NUISANCE) (CLASSE C)

Boulangeries .

L'implantation de cette entreprise sur cette propriété se fera en deux phases :

Phase 1 : Aménagement de la bâtisse existante et occupation prévue pour 2022 (usage seulement).

Phase 2 : Agrandissement de la bâtisse en 2023.

La présente demande de PPCMOI ne concerne que la phase 1. Les usages permis par la présente demande seront limités en superficie. Le but est de s'assurer que le projet d'agrandissement prévu sur la partie ouest du terrain fasse l'objet d'une nouvelle demande de PPCMOI le moment venu.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s.o.

## **DESCRIPTION**

Dans le cadre de la demande, les travaux suivants sont prévus :

1. Réaménagement du stationnement situé sur le côté nord-est de la propriété (intersection des boulevards Langelier/Henri-Bourassa).

Réduction de l'aire asphaltée et ajout d'une bande de verdissement qui permettra la plantation de quatre arbres et aménagement d'un sentier piétonnier menant aux portes de l'établissement.

2. Réaménagement d'une section de la façade avant et de la moitié de la façade est (entre la section vitrée avant jusqu'aux quais de chargement).

Remplacement de la brique blanche d'époque par un revêtement de panneaux d'aluminium comportant des insertions de brique grise. Un bandeau métallique surplombe les façades modifiées. Trois percées seront effectuées pour l'installation de fenêtres et d'une porte d'accès, qui donneront sur un commerce de vente au détail de produits fabriqués sur place.

## **Insertion du projet dans son environnement :**

Usage : Les usages projetés n'occasionneront aucune activité extérieure, excepté pour l'accès par des camions de livraison. La nouvelle affectation de la propriété s'insère adéquatement avec les usages voisins. Enfin, le terrain fait partie de la zone d'emploi telle que décrite au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et qui permet d'autoriser les activités projetées.

Architecture : Le boulevard Henri-Bourassa constitue l'accès nord-est à l'arrondissement de Montréal-Nord et la portion de la propriété où des interventions sont prévues est visible à partir de cette section du boulevard.

Le choix des matériaux s'accorde bien avec ceux qui sont existants sur le bâtiment. Par exemple, les panneaux d'aluminium rappellent la façade principale constituée de panneaux de verre et l'ajout d'insertion de brique rappelle l'utilisation de ce matériel sur certains pans de mur du bâtiment existant.

## **JUSTIFICATION**

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée pour le 6500, boulevard Henri-Bourassa en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble dans le but d'occuper le bâtiment par des usages dérogatoires;

CONSIDÉRANT que le projet est dérogatoire aux dispositions du Règlement de zonage R.R.1562 et plus précisément à la grille de zonage C5-851 concernant les usages autorisés;

CONSIDÉRANT que le projet s'intègre harmonieusement au milieu existant;

CONSIDÉRANT que le projet apporte une plus-value au secteur et de façon générale à l'arrondissement;

CONSIDÉRANT que le Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble RGCA11-10-0007 autorise, à certaines conditions, l'occupation du bâtiment par des usages dérogatoires;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les critères d'évaluation du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, s'il se conforme aux conditions prévues à la présente résolution;

Il est proposé :

D'adopter, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le premier projet de résolution PP-046 visant à autoriser des usages dérogatoires pour le 6500, boulevard Henri-Bourassa Est, soit le lot 1 669 276 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions du Règlement de zonage R.R.1562.

Pour l'ensemble du projet :

De déroger à la grille de zonage C5-851 du Règlement de zonage R.R. 1562 afin d'autoriser les usages spécifiques suivants :

COMMERCE DE CLASSE H (SPÉCIALISÉ DE MOYENNE NUISANCE : COMMERCE DE GROS)  
COMMERCES de gros de produits alimentaires ;

INDUSTRIE (FAIBLE NUISANCE) (CLASSE B)  
Aliments (préparation ou production) sauf les boulangeries et la transformation de poisson ;

INDUSTRIE (MOYENNE NUISANCE) (CLASSE C)  
Boulangeries ;

Le tout aux conditions suivantes :

QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 18 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

QU'un comptoir de vente de produits alimentaires fabriqués sur place et accessible au public soit aménagé et maintenu dans le bâtiment;

QUE les usages spécifiquement autorisés soient limités aux superficies suivantes :

- Commerces de gros de produit alimentaire (entreposage, réception et expédition) = 1 800 m<sup>2</sup>;
- Aliments (préparation ou production) sauf les boulangeries et la transformation du poisson ET Boulangeries (Production) = 2 100 m<sup>2</sup>.

QU'une garantie financière de trois pour cent (3 %) de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :

- 100% à la livraison du projet;

ET CE conformément aux documents déposés :

- Plan de réaménagement de la façade nord-est réalisé par Monsieur Daniel Zapitteli, architecte, datés du 19 janvier 2021;

- Plan de réaménagement du stationnement situé au coin nord-est du terrain réalisé par Monsieur Daniel Zapitteli, architecte, datés du 20 janvier 2021;

QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s.o.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s.o.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un avis public sera publié tel que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme l'exige concernant l'assemblée publique de consultation.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Février 2020:

- Conseil d'arrondissement - 1er février 2021 - Adoption du premier projet de résolution
- Avis public annonçant l'assemblée publique
- Affichage sur le site du projet
- Consultation écrite d'une durée de 15 jours (dates à déterminer)

Mars 2021:

- Conseil d'arrondissement - 8 mars 2021 - Adoption du 2e projet de résolution
- Avis public aux personnes intéressées décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire
- Fin du délai pour effectuer une demande de participation à un référendum - Au plus tard le 8<sup>e</sup> jour qui suit la publication de l'avis

Avril 2021:

- Conseil d'arrondissement - 12 avril 2021 - Adoption de la résolution finale
- Entrée en vigueur du PPCMOI

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Cette demande est conforme aux dispositions du Règlement RGA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord ainsi qu'au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dominic BEAUDRY  
Conseiller en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

David ROSS  
Chef de division

Le : 2021-01-11



**Dossier # : 1207987013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement RGCA21-10-0005 autorisant un emprunt de 2 518 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

QUE soit adopté le Règlement RGCA21-10-0005 autorisant un emprunt de 2 518 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement;  
ET QUE le processus d'approbation référendaire soit tenue avec les adaptations nécessaires prévues par les arrêtés ministériels en lien avec la COVID-19.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2020-11-18 17:22

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



**Dossier # : 1207987013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer aux archives le certificat des résultats suite à la tenue d'un registre par écrit pour le Règlement RGCA21-10-0005 autorisant un emprunt de 2 518 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

QUE soit déposé aux archives le certificat des résultats suite à la tenue du registre par écrit pour le Règlement RGCA21-10-0005 autorisant un emprunt de 2 518 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-02-18 18:05

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1207987013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement RGCA21-10-0005 autorisant un emprunt de 2 518 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

**CONTENU****CONTEXTE**

Lors de la séance ordinaire du 9 novembre 2020, un avis de motion a été donné concernant le projet Règlement RGCA21-10-0005 autorisant un emprunt de 2 518 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement. Le projet de règlement a été présenté et déposé. Le règlement avait au préalable été remis aux membres du conseil d'arrondissement dans le délai imparti par la loi.

Un avis sera publié sur le site Internet de l'arrondissement mentionnant que le registre se tiendra conformément aux arrêtés ministériels, le tout en respectant les adaptations nécessaires prévues par les arrêtés ministériels en lien avec la COVID-19.

Les personnes habiles à voter de l'ensemble de l'arrondissement de Montréal-Nord ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire afin de demander que le Règlement RGCA21-10-0005 autorisant un emprunt de 2 518 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans le registre ouvert à cette fin.

Par la suite, un avis de promulgation sera publié sur le site Internet de l'arrondissement dès que nous recevrons l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
agent(e) de recherche

**IDENTIFICATION****Dossier # :1207987013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer aux archives le certificat des résultats suite à la tenue d'un registre par écrit pour le Règlement RGCA21-10-0005 autorisant un emprunt de 2 518 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

**CONTENU****CONTEXTE**

À la séance ordinaire du 7 décembre 2020, le Règlement RGCA21-10-0005 autorisant un emprunt de 2 518 000 \$ pour la construction et le programme de protection des bâtiments de l'arrondissement a été adopté.

Les personnes habiles à voter de l'ensemble de l'arrondissement de Montréal-Nord ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire afin de demander que le Règlement RGCA21-10-0005 autorisant un emprunt de 2 518 000 \$ pour la construction et le programme de protection des bâtiments de l'arrondissement, fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature conformément aux instructions sur la tenue du registre à cette fin.

À cause de la pandémie de la COVID-19, le processus de tenue d'un registre du Règlement devait se conformer aux arrêtés ministériels en vigueur.

Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel portant le numéro 2020-033, du ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur santé publique (RLRQ, c. S-2.2), toute procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter est remplacée par une période de réception de demandes écrites en vue d'un scrutin référendaire d'une durée de quinze (15) jours, soit du 6 au 20 janvier 2021 inclusivement. Un avis a été publié sur le site internet de l'arrondissement mentionnant la tenue d'un registre par écrit du 6 au 20 janvier 2021.

À la fermeture du registre par écrit, aucune demande valide n'a été faite, le règlement est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter et le certificat des résultats doit être déposé aux archives.

Par la suite, un avis de promulgation sera publié sur le site internet de l'arrondissement dès que nous recevrons l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Marie Marthe PAPINEAU, Montréal-Nord

Lecture :

Marie Marthe PAPINEAU, 18 février 2021

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
agent(e) de recherche

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1207987013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA21-10-0005 autorisant un emprunt de 2 518 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Pour l'année 2021, l'arrondissement de Montréal-Nord avait prévu un montant de 3 147 000 \$ au Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2021-2030 afin de réaliser des rénovations et la construction de certains bâtiments de l'arrondissement de Montréal-Nord. Une partie de ce montant, soit 2 518 000 \$, sera financée par règlement d'emprunt, et le solde, soit 629 000 \$ par le surplus de l'arrondissement.

Le présent dossier a pour but de donner un avis de motion, de présenter et de déposer en vue d'adopter un règlement d'emprunt de 2 518 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2021-2030 dans le but de procéder à la construction et à la rénovation de bâtiments.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt totalisant 2 518 000 \$, soit un montant de 2 518 000 \$ relatif aux projets de construction et de rénovation de bâtiments en 2021. La somme comprend la gérance des projets, les honoraires professionnels en architecture et en génie ainsi que la surveillance des travaux, les autres dépenses incidentes et imprévues ainsi que les taxes nettes de ristournes. Le terme de l'emprunt et de ses refinancements ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront remboursées à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 dudit règlement.

Certains bâtiments de l'arrondissement doivent être restaurés en raison de leur désuétude.

L'autorisation du règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisation.

Le montant à financer par emprunt s'établit à 2 518 000 \$.

**JUSTIFICATION**

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les budgets sont prévus à l'année 2021 du présent Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2021-2030 et s'établissent comme suit :

Numéro de projet/sous-projet	Nom de projet/sous-projet	Montant
Projet no 66016	Programme de protection des bâtiments	
Sous-projet no 21-66016-100	Bibliothèque Yves Ryan - réfection de la toiture	354 000 \$
Sous-projet no 21-66016-200	Bibliothèque Henri-Bourassa - réfection de la toiture	290 000 \$
Sous-projet no 21-66016-300	CSLDS - réaménagement des bureaux et de la toiture	1 003 000 \$
Sous-projet no 21-66016-400	Mairie - climatisation et toiture	871 000 \$
TOTAL		<b>2 518 000 \$</b>

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

### IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement : séance du 9 novembre 2020;

Adoption du règlement d'emprunt : séance du 7 décembre 2020;

Ouverture de registre : janvier 2021;

Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et Habitation : 2021;

Avis de promulgation et d'entrée en vigueur : 2021.

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Daniel ROBERT, Montréal-Nord

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
Secrétaire d'arrondissement substitut

#### **ENDOSSÉ PAR**

Claire VASSART  
DPGSA

Le : 2020-10-22

**Dossier # : 1207161015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre une hauteur de clôture de 1,2 m au lieu de 0,9 m pour le 4975, boulevard Gouin est, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-074.

Il est recommandé:

QUE soit déposé le procès-verbal de la consultation écrite tenue du 9 au 23 février 2021;

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une hauteur de clôture de 1,2 m en marge avant secondaire au lieu de 0,9 m;

QUE cette dérogation soit conforme aux plans réalisés par Gilles Hanicot, architecte-paysagiste pour la firme Turquoise design Inc., datés du 21 septembre 2020;

QUE cette dérogation soit conditionnelle à l'approbation de la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale par le conseil d'arrondissement;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux .

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 301 607 du cadastre du Québec, soit le 4975, boulevard Gouin est.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-02-16 18:59

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1207161015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre une hauteur de clôture de 1,2 m au lieu de 0,9 m pour le 4975, boulevard Gouin est, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-074.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La dérogation mineure est demandée dans le cadre du réaménagement du parc Aimé-Léonard.

Une clôture d'un mètre deux (1,2 m) sera installée en bordure nord-est d'une piste cyclable passant dans le parc et longeant l'avenue Pigeon.

La clôture est requise notamment pour une question de sécurité et de division des espaces dans le parc. Il est essentiel de diviser les espaces dédiés aux piétons et aux usagers du parc de la piste cyclable.

Une clôture d'une hauteur dérogatoire d'un mètre deux (1,2 m) est requise dans ce contexte puisqu'une clôture de zéro mètre virgule neuf (0,9 m), tel que permis, ne permet pas d'atteindre les objectifs de sécurité.

La dérogation mineure est demandée par l'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s.o.

**DESCRIPTION**

La clôture située en marge avant secondaire d'un mètre deux (1,2 m) est non conforme aux normes prescrites au Règlement de zonage R.R.1562, article 237.2, qui exige une hauteur de clôture d'un maximum de zéro virgule neuf mètre (0,9 m) en marge avant secondaire. La dérogation mineure se justifie par le préjudice que causerait l'exigence de limiter la hauteur de la clôture à zéro mètre virgule neuf (0,9 m) en fait de sécurité.

La demande répond à l'ensemble des critères du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures :

- a) La demande vise des dispositions du Règlement de zonage R.R. 1562 et peut faire l'objet d'une demande de dérogation mineure ;
- b) L'application des dispositions du Règlement de zonage R.R. 1562, visées par la demande de dérogation mineure, a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant de la demande ;
- c) La dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;
- d) La dérogation mineure ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol ;
- e) La dérogation mineure demandée doit respecter les objectifs du Plan d'urbanisme.

## **JUSTIFICATION**

**Considérant** qu'une demande a été déposée pour le 4975, boulevard Gouin, en vertu Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures ayant pour but de permettre une clôture dérogatoire d'une hauteur d'un mètre deux (1,2 m) au lieu de zéro mètre virgule neuf (0,9 m.)

**Considérant** que cette demande répond à l'ensemble des critères du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures ;

Les membres du CCU recommandent d'accorder la demande de dérogation mineure.

ET

QUE soit autorisée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une clôture dérogatoire d'une hauteur d'un mètre deux (1,2 m) au lieu de zéro mètre virgule neuf (0,9 m).

QUE cette dérogation soit conforme aux plans réalisés par Gilles Hanicot, architecte-paysagiste pour la firme Turquoise design Inc., datés du 21 septembre 2020.

QUE cette dérogation soit adoptée lors du même conseil d'arrondissement que le plan d'implantation et d'intégration architecturale.

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux .

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s.o.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s.o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020, l'arrondissement a fait paraître un avis public le 9 février 2021 sur le site internet de l'arrondissement de Montréal-Nord mentionnant que tout intéressé peut participer à une consultation écrite du 9 au 23 février 2021.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Parution de l'avis public précisant la nature de l'autorisation demandée - le 9 février 2021

1. Consultation écrite d'une durée de 15 jours - du 9 février au 23 février 2021
2. Adoption d'une résolution en séance virtuelle du conseil accordant ou refusant la demande de dérogation mineure - le 8 mars 2021

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dominic BEAUDRY  
Conseiller en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

David ROSS  
Chef de division

Le : 2021-02-15

**Dossier # : 1217177001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la démolition d'un bâtiment industriel et permettre la construction de quatre immeubles résidentiels comprenant huit logements chacun pour le 3645-3647, rue de Sabrevois, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est recommandé:

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la démolition d'un bâtiment industriel et la construction de quatre immeubles résidentiels de huit logements chacun sur les lots 1 173 774 et 1 173 774, soit le 3645-3647, rue de Sabrevois, conformément aux documents déposés :

- Plans de présentation intitulés « Le Sabrevois » préparés par la firme Lafond Architecte datés du 14 décembre 2020, déposés à la DAUSE le 16 décembre 2020 ;
- Projet d'implantation préparé par M. Stéphane Roy, arpenteur-géomètre, minute 76 722, daté du 10 novembre 2020 et déposé à la DAUSE le 30 novembre 2020;

QUE cette autorisation soit conditionnelle:

- à la délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- à ce qu'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux de construction soit déposée lors de la délivrance du certificat de démolition. Que cette garantie soit libérée à la réalisation complète du projet conformément aux plans déposés.

ET QUE le tout soit appliqué aux lots 1 173 774 et 1 173 774 soit le 3645-3647, rue de Sabrevois.

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1217177001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la démolition d'un bâtiment industriel et permettre la construction de quatre immeubles résidentiels comprenant huit logements chacun pour le 3645-3647, rue de Sabrevois, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée pour permettre la démolition du bâtiment industriel existant et permettre la construction de quatre (4) bâtiments résidentiels jumelés de huit (8) logements chacun sur les lots 1 173 773, 1 173 774 soit le 3645 - 3647, rue de Sabrevois.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s.o.

**DESCRIPTION**

Le dossier a été présenté à titre préliminaire au comité consultatif d'urbanisme du 8 décembre dernier. Les membres étaient globalement favorables au projet, mais avaient émis les recommandations suivantes :

- Privilégier des logements plus grands, c'est-à-dire que le sous-sol soit réuni avec le rez-de-chaussée pour ne former qu'un seul logement;
- Retravailler les façades latérales pour mieux répartir les ouvertures;
- Identifier l'aménagement paysager pour limiter les superficies asphaltées;
- Prévoir les servitudes de passage nécessaire pour les bâtiments 2 et 3.

Le milieu environnant est très hétéroclite; on remarque toutefois une certaine dominance sur la rue de Sabrevois de duplex jumelés dans les tons rouges en allant vers l'est et une dominance de tons plus clairs en allant vers l'ouest du projet. Le boulevard Saint-Vital et l'avenue de Bruxelles disposent d'une typologie similaire de duplex puis de maisons unifamiliales isolées. On remarque une dominance de matériaux de maçonnerie dans l'architecture.

Le projet s'inscrit dans un secteur en transformation à la limite du secteur industriel. Les

bâtiments de trois (3) étages hors-sol dotés d'un sous-sol seront essentiellement en maçonnerie et s'inscrivent dans les tons du secteur. Les façades latérales ont été retravaillées pour offrir plus d'ouverture. Enfin, comme exigé au règlement de zonage, les escaliers extérieurs donnant directement sur la rue seront camouflés par un écran MAC couleur bois torréfié.

Le promoteur n'a pas ajouté de logement familial malgré les recommandations du comité, car cela compromettrait la rentabilité du projet. Le projet offre donc essentiellement des logements de deux chambres à coucher.

La densité proposée ne permet pas non plus de rentabiliser un stationnement en sous-sol selon le promoteur. Des servitudes seront enregistrées pour l'accès au stationnement des bâtiments 2 et 3 comme demandé.

Au niveau de l'aménagement extérieur, dix-huit (18) arbres seront plantés, des arbustes seront également plantés le long des bâtiments. Ainsi les espaces libres seront largement verdés. Les cases de stationnement extérieur seront en pavé alvéolé de façon à faciliter l'écoulement des eaux de surface et à limiter l'effet d'îlot de chaleur. Chaque bâtiment disposera de quatre (4) cases de stationnement. Un espace a été réservé pour la gestion des matières résiduelles sur le stationnement. Les membres du comité ont demandé au requérant de vérifier la fonctionnalité de cet espace lorsque des autos seront stationnées.

Le projet s'intègre au milieu existant et répond à l'ensemble des critères du Chapitre 9 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

## **JUSTIFICATION**

**Considérant** qu'une demande a été déposée pour les lots 1 173 773 et 1 173 774 soit les adresses civiles 3645-3647 rue de Sabrevois, en vertu du chapitre 9 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ayant pour but de démolir un bâtiment industriel et construire quatre (4) bâtiments jumelés de huit (8) logements;

**Considérant** que le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme;

Les membres du CCU lors de sa séance du 2 février 2021 recommandent FAVORABLEMENT la demande avec les conditions suivantes :

- QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- QU'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux de construction soit déposée lors de la délivrance du certificat de démolition. Que cette garantie soit libérée à la réalisation complète du projet conformément aux plans déposés.

ET conformément aux documents déposés :

- Plans de présentation intitulés « Le Sabrevois » préparés par la firme Lafond Architecte datés du 14 décembre 2020, déposés à la DAUSE le 16 décembre 2020 ;
- Projet d'implantation préparé par M. Stéphane Roy arpenteur-géomètre, minute 76 722, daté du 10 novembre 2020 et déposé à la DAUSE le 30 novembre 2020;

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S.O.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S.O.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S.O.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Adèle PAVAGEAU  
Conseillère en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

David ROSS  
Chef de division

Le : 2021-02-15



**Dossier # : 1207161014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre le réaménagement du parc Aimé-Léonard situé au 4975, boulevard Gouin, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est recommandé :

QUE soit autorisés, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, des travaux d'aménagement au parc Aimé-Léonard, situé au 4975, boulevard Gouin, et conformément plans aux réalisés par Gilles Hanicot, architecte-paysagiste pour la firme Turquoise design Inc., datés du 21 septembre 2020 et du 20 janvier 2021;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à l'approbation par le conseil d'arrondissement de la dérogation mineure;

ET QUE le tout soit applicable sur les lots 1 301 607 et 2 210 108 du cadastre du Québec, soit le 4975, boulevard Gouin est.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-02-16 19:01

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1207161014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre le réaménagement du parc Aimé-Léonard situé au 4975, boulevard Gouin, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

**CONTENU****CONTEXTE**

Une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée pour le 4975, boulevard Gouin (parc Aimé-Léonard).

L'arrondissement procède à un réaménagement du parc en effectuant la réfection des sentiers dans le but d'améliorer les accès physiques et visuels à la rivière des Prairies. La piste cyclable sera déplacée pour sécuriser l'accès aux berges notamment. De nouveaux éléments de mobilier et d'équipements seront ajoutés au parc, dont une toilette écologique, des nouveaux espaces à pique-nique et un espace de repos avec hamacs notamment.

Le parc a fait l'objet d'ajouts d'équipements et de rénovations diverses au fil des dernières années. Ces aménagements récents seront conservés et leur accès amélioré par les nouvelles interventions.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s.o.

**DESCRIPTION**

Le projet consiste à réaménager le parc. Les travaux suivants sont assujettis au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale :

- Aménagement d'un accès véhiculaire;
- Aménagement et plantation;
- Installation d'une clôture (cet aspect fait également l'objet d'une demande de dérogation mineure pour permettre une hauteur de clôture dérogatoire pour une question de sécurité).

Le projet répond à l'ensemble des critères des chapitres 3 et 4 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

**JUSTIFICATION**

**Considérant** qu'une demande a été déposée pour le 4975, boulevard Gouin, en vertu des chapitres 3 et 4 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, ayant pour but de réaménager le parc Aimé-Léonard ;  
**Considérant** que le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme ;

Les membres du CCU recommandent favorablement la demande avec la condition suivante :

- QU'une dérogation mineure soit accordée permettant une hauteur de clôture d'un mètre virgule deux (1,2 m) en marge avant secondaire au lieu de zéro virgule neuf mètre (0,9 m).

ET conformément aux documents déposés :

- Plans réalisés par Gilles Hanicot, architecte-paysagiste pour la firme Turquoise design Inc., datés du 21 septembre 2020;

et

- Plans réalisés (modifications) par Gilles Hanicot, architecte-paysagiste pour la firme Turquoise design Inc., datés du 20 janvier 2021.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s.o

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s.o.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

À la suite de l'adoption de la résolution, le permis ou certificat requis pourra être délivré.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

#### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dominic BEAUDRY  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

David ROSS  
Chef de division

Le : 2021-02-15



**Dossier # : 1218361002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer Mme Marie-Andrée Bertrand à titre d'architecte-paysagiste à la Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines, et ce, à compter du 13 mars 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

QUE soit nommée Mme Marie-Andrée Bertrand, matricule 100106173, à titre d'architecte paysagiste (emploi 455810), groupe de traitement 29-002, à la Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines, et ce, à compter du 13 mars 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi;  
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-02-19 16:09

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1218361002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer Mme Marie-Andrée Bertrand à titre d'architecte-paysagiste à la Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines, et ce, à compter du 13 mars 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans la planification des différents projets pour les rénovations et la restauration de parcs et espaces verts, ainsi que l'aménagement des différentes saillies et fosses de plantation ainsi que les aménagements extérieurs des différents bâtiments, l'Arrondissement désire s'adjoindre un architecte-paysagiste, dans le but de prendre en charge et de mener à terme les différents projets qui devront être réalisés dans les années à venir.

L'architecte-paysagiste travaillera principalement dans la planification et gestion de projets complets, du processus et suivi administratif, de la gestion du portefeuille, consultation et information pour les différentes directions dans les domaines de l'horticulture et l'arboriculture.

Le poste d'architecte-paysagiste permanent est ainsi créé au budget 2021 à la Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises. Celui-ci doit être comblé.

En vue de combler ce poste, un processus de dotation a été réalisé. L'affichage n° : MN-20\_CONC-455810-1 a été publié à l'interne de la Ville de Montréal pour la période du 16 au 23 décembre 2020, conformément à la convention collective des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Conformément au processus de dotation effectué par le Service des ressources humaines dans le cadre de la dotation centralisée, le comité de sélection, composé des membres suivants : messieurs Denis Charland, chef de division des études techniques à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, Yves Ékila, chef de division des parcs à la Direction des travaux publics, tous deux de l'arrondissement de Montréal-Nord, Valéry Masson, conseillère en acquisition de talents, à la Direction de la dotation et de la diversité en emploi du Service des ressources humaines, a retenu la candidature de

madame M<sup>me</sup> Marie-Andrée Bertrand (matricule : 100106173) pour occuper ce poste permanent d'architecte-paysagiste.

En vertu de ce qui précède, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de M<sup>me</sup> Marie-Andrée Bertrand (matricule : 100106173), à titre d'architecte-paysagiste (emploi : 455810), groupe de traitement : 29-002, à la Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines, et ce, à compter du 13 mars 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

## **JUSTIFICATION**

Le salaire annuel est de Mme Marie-Andrée Bertrand est de 75 992 \$ et est établi conformément à la convention collective des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'échelle salariale 2021 selon la convention collective en vigueur est de : 63 222 \$ à 106 339 \$.

Poste permanent : architecte-paysagiste (emploi : 455810), groupe de traitement : 29-002

La dépense prévue pour cette période soit du 13 mars au 31 décembre 2021 (référence budgétaire n<sup>o</sup> : 353381)

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
architecte paysagiste	455810	1 504,00	41,62	62 600 \$	800 \$	63 400 \$	15 900 \$	79 300 \$

La dépense sera financée dans le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Les activités pendant la période de la COVID-19 tiennent compte des consignes en matière de distanciation et de mesures sanitaires.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lydie BOYER, Montréal-Nord

Lecture :

Lydie BOYER, 19 février 2021

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denis CHARLAND  
Chef de division Études techniques

#### **ENDOSSÉ PAR**

Denis CHARLAND  
Chef de division Études techniques

Le : 2021-02-16

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jérôme VAILLANCOURT  
Directeur



**Dossier # : 1214394002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer Mme Ariane Roy-Lafrance, à titre de bibliothécaire, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines, et ce, à compter du 13 mars 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est recommandé :

QUE soit nommée M<sup>me</sup> Ariane Roy-Lafrance, matricule 100015524, à titre de bibliothécaire, (Emploi: 400500 - Poste: 65417), à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines, à compter du 13 mars 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-02-23 15:29

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1214394002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer Mme Ariane Roy-Lafrance, à titre de bibliothécaire, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines, et ce, à compter du 13 mars 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le poste permanent de bibliothécaire est devenu vacant à la suite de la démission de l'employé permanent dudit poste à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Celui-ci doit être comblé. En vue de combler ce poste, un processus de dotation a été réalisé. L'affichage n° : MN-20-CONC-400500-65417 a été publié, tant à l'interne qu'à l'externe de la Ville de Montréal, pour la période du 8 au 14 décembre 2020, conformément à la convention collective des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 10 155 du 10 avril 2017 - Nommer M. Wladimir Nguyen à titre de bibliothécaire à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, permanent à cet emploi à compter du 24 avril 2017.  
CA16 10 169 du 11 avril 2016 - Nommer M. Wladimir Nguyen à titre de bibliothécaire à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de 52 semaines à compter du 20 avril 2016, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

**DESCRIPTION**

Conformément au processus de dotation effectué par le Service des ressources humaines dans le cadre de la dotation centralisée, le comité de sélection, composé des membres suivants : mesdames Marie Désilets, chef de division des Bibliothèques à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Montréal-Nord, Magdalena Michalowska, chef de division de la Culture et des Bibliothèques à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Anjou, Frédérique Sogbossi, agente en ressources humaines à la Direction de la dotation et de la diversité en emploi du Service des ressources humaines, a retenu la candidature de madame M<sup>me</sup> Ariane Roy-Lafrance, (matricule : 100015524) pour occuper ce poste permanent de bibliothécaire.

En vertu de ce qui précède, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de M<sup>me</sup> Ariane Roy-Lafrance, (matricule : 100015524), à titre de bibliothécaire (emploi : 400500, poste : 65417), groupe de traitement : 29-001E, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines, à compter du 13 mars 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

## **JUSTIFICATION**

Le salaire annuel est de 64 268 \$. Il est établi conformément à la convention collective des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'échelle salariale 2021 selon la convention collective en vigueur est de : 57 370 \$ à 96 095 \$.

### **Dépense 2021 prévue**

Poste : bibliothécaire (65417)

Période : du 13 mars 2021 au 31 décembre 2021 (référence budgétaire n<sup>o</sup> : 309843)

<b>Période</b>	<b>Emploi</b>	<b>Nbre d'hres</b>	<b>Salaire</b>	<b>TS, Prime et ajust, bques</b>	<b>Charges sociales</b>	<b>Dépense totale</b>
du 13 mars 2021 au 31 décembre 2021	400500	1470	51 900 \$	600 \$	13 100 \$	65 600 \$

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Les activités pendant la période de la COVID-19 tiennent compte des consignes en matière de distanciation et de mesures sanitaires.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

## **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lydie BOYER, Montréal-Nord

Lecture :

Lydie BOYER, 19 février 2021

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie DÉSILETS  
Chef de division des bibliothèques

### **ENDOSSÉ PAR**

Claudiel TOUSSAINT  
Directeur

Le : 2021-02-17



**Dossier # : 1214394001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer Mme Maude Arsenault-Martin, à titre de bibliothécaire - agent(e) de liaison, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines, et ce, à compter du 13 mars 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est recommandé :

QUE soit nommée M<sup>me</sup> Maude Arsenault-Martin, matricule 100152998, à titre de bibliothécaire - agent(e) de liaison (emploi : 400500, poste : 84304), à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de 52 semaines à compter du 13 mars 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-02-18 10:04

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1214394001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer Mme Maude Arsenault-Martin, à titre de bibliothécaire - agent(e) de liaison, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines, et ce, à compter du 13 mars 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2009, l'arrondissement de Montréal-Nord bénéficiait d'une subvention de 50 000 \$ provenant de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal et le Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) du Québec pour l'embauche d'un bibliothécaire comme agent de liaison. Des prolongations supplémentaires ont été confirmées les années subséquentes.

En 2019, la ville-centre transférait son budget dédié aux postes des agents de liaison dans les arrondissements concernés, dont Montréal-Nord. Ainsi depuis 2019 l'ajout du poste dans la base budgétaire de l'arrondissement a été réalisé. Le 7 décembre 2020, le CA autorisait la création d'un poste permanent d'agent de liaison.

Le bibliothécaire agent de liaison remplit de nombreuses fonctions à l'échelle des services directs fournis aux citoyens en développant une offre adaptée aux besoins des nouveaux arrivants. Lors du dernier recensement de 2016, ceux-ci représentaient plus de 7 620 Nord-montréalais<sup>1</sup>. Tout porte à croire que ce nombre a augmenté. Seulement en 2017, l'arrondissement accueillait près de 3 000 demandeurs d'asile<sup>2</sup>. Ces services, souvent offerts en partenariat avec des organismes et institutions du milieu, ont pour but de favoriser la mixité sociale, le rapprochement interculturel et le développement d'un sentiment d'appartenance des citoyens à leur milieu, en plus d'offrir aux citoyens nouvellement arrivés le référencement nécessaire pour accéder à des services répondant à leur besoins particuliers.

<sup>1</sup> Statistique Canada, recensement de 2016, [[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL\\_STATS\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PROFIL\\_SOCIOD%C9MO\\_MONTR%C9AL-NORD%202016.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PROFIL_SOCIOD%C9MO_MONTR%C9AL-NORD%202016.PDF)].

<sup>2</sup>Portrait des demandeur.euses d'asile, Toussaint et coll., 2018. Au fil des ans, l'agent de liaison en bibliothèque à Montréal-Nord a grandement contribué à la mise en valeur du rôle culturel et de la mission sociale de la bibliothèque par le biais des services offerts aux citoyens. En concertation avec le milieu, l'agent de liaison réalise des activités variées: soutien à la francisation pour les adultes et jeunes en classes d'accueil, soutien à l'apprentissage et à l'acquisition de compétences informationnelles favorisant l'intégration socio-économique, préparation à l'examen de citoyenneté, activités d'éveil à la lecture en contexte plurilingue et ateliers valorisant la culture d'accueil et les cultures d'origines.

En 2019, c'est plus de 178 activités qui ont été réalisées et 4 733 présences. Sa présence permet

donc d'avoir un impact sur l'accueil et l'intégration de nombreux Nord-montréalais.es.

La création d'un poste permanent assurera la continuité des projets dans l'Arrondissement. Une présence permanente à cette fonction permettra le développement d'une expertise particulière et de faciliter la création et le maintien de liens de confiance avec la clientèle visée, le milieu communautaire et les autres partenaires.

Ce poste permanent de bibliothécaire (agent.e de liaison) créé est donc vacant à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Celui-ci doit être comblé.

En vue de combler ce poste, un processus de dotation a été réalisé. L'affichage n° : MN-20-CONC-400500-1 a été publié, à l'interne de la Ville de Montréal, pour la période du 8 au 14 décembre 2020, conformément à la convention collective des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 10 377 du 7 décembre 2020 - Autoriser la création du poste permanent de bibliothécaire à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à compter du 2 janvier 2021, en contrepartie de l'abolition du poste temporaire de bibliothécaire actuel.

### **DESCRIPTION**

Conformément au processus de dotation effectué par le Service des ressources humaines dans le cadre de la dotation centralisée, le comité de sélection, composé des membres suivants : mesdames Marie Désilets, chef de division des Bibliothèques à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Montréal-Nord, Isabelle Pilon, chef de division de la Culture et des Bibliothèques à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, Frédérique Sogbossi, agente en ressources humaines à la Direction de la dotation et de la diversité en emploi du Service des ressources humaines, a retenu la candidature de madame M<sup>me</sup> Maude Arsenault-Martin (matricule : 100152998) pour occuper ce poste permanent de bibliothécaire (agente de liaison).

En vertu de ce qui précède, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de M<sup>me</sup> Maude Arsenault-Martin (matricule : 100152998), à titre de bibliothécaire (agente de liaison), (emploi : 400500, poste : 84304), groupe de traitement : 29-001E, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines, à compter du 13 mars 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

### **JUSTIFICATION**

Le salaire annuel est de 64 991 \$. Il est établi conformément à la convention collective des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'échelle salariale 2021 selon la convention collective en vigueur est de : 57 370 \$ à 96 095 \$.

#### **Dépense 2021 prévue**

Poste: bibliothécaire

Période : du 13 mars 2021 au 31 décembre 2021 (référence budgétaire n° : 334167)

<b>Période</b>	<b>Emploi</b>	<b>Nbre d'hres</b>	<b>Salaire</b>	<b>TS, Prime et ajust, bqes</b>	<b>Charges sociales</b>	<b>Dépense totale</b>
du 13 mars 2021 au 31 décembre 2021	400500	1470	52 500 \$	600 \$	13 300 \$	66 400 \$

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La présence des agents de liaisons dans certains arrondissements vise à un rapprochement interculturel et à une meilleure intégration sociale des citoyennes et citoyens d'origines diverses. Ceux-ci participent ainsi à des objectifs sociaux du développement durable. Les actions des agents de liaison vont dans le sens de la réalisation de l'Action 9 du Plan de développement durable « *Montréal durable 2016-2020* » : *Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion* . Par ces actions, la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La création du poste permanent de bibliothécaire - agent de liaison permettra à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, de mieux répondre aux besoins de l'arrondissement en matière d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants, en collaboration et complémentarité avec le milieu et ce de façon pérenne.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Les activités pendant la période de la COVID-19 tiennent compte des consignes en matière de distanciation et de mesures sanitaires.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lydie BOYER, Montréal-Nord

Lecture :

Lydie BOYER, 22 février 2021

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie DÉSILETS  
Chef de division des bibliothèques

**ENDOSSÉ PAR**

Claudiel TOUSSAINT  
Directeur

Le : 2021-02-17



**Dossier # : 1204394008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer Mme Émilie Keable-Paradis, à titre de bibliotechnicienne, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de six mois, et ce, à compter du 13 mars 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est recommandé :

QUE soit nommée M<sup>me</sup> Émilie Keable-Paradis, matricule 100038325, à titre de bibliotechnicienne, (Emploi: 763830 - Poste: 18328), à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de six (6) mois à compter du 13 mars 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-02-18 10:01

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1204394008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer Mme Émilie Keable-Paradis, à titre de bibliotechnicienne, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de six mois, et ce, à compter du 13 mars 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le poste permanent de bibliotechnicien (emploi : 763830, poste : 18328) est devenu vacant à la suite du départ à la retraite de l'employée permanente à la Division des bibliothèques à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Celui-ci doit être comblé.

En vue de combler ce poste, un processus de dotation a été réalisé. L'affichage n° : MN-21-VACA-763830-18328 a été publié à l'interne de la Ville de Montréal pour la période du 12 au 18 janvier 2021, conformément à la convention collective des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP 429).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sans objet.

**DESCRIPTION**

Conformément au processus de dotation effectué par la Direction de la dotation et de la diversité en emploi du Service des ressources humaines dans le cadre de la dotation centralisée, le poste est octroyé à M<sup>me</sup> Émilie Keable-Paradis (matricule : 100038325), étant l'ayant droit, en conformité avec les règles de dotation prévues à la convention collective fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP 429) en vigueur.

En vertu de ce qui précède, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de M<sup>me</sup> Émilie Kaeble-Paradis (matricule : 100038325), à titre de bibliotechnicienne (emploi : 763830, poste : 18328), groupe de traitement : 12-007E, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de six mois, et ce, à compter du 13 mars 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

**JUSTIFICATION**

Le salaire annuel de M<sup>me</sup> Émilie Kaebler-Paradis est de 54 560 \$ et est établi conformément à la convention collective des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP 429) de la Ville de Montréal.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'échelle salariale (2018) est de : 44 258 \$ à 59 015 \$.

#### **Dépense prévue 2021 :**

Poste : bibliotechnicienne

Période : du 13 mars au 31 décembre 2021 (référence budgétaire n° : 323486)

Période	Emploi	Nbre d'heures	Salaire	TS, Prime et ajust. bques	Charges sociales	Dépense totale
du 13 mars 2021 au 31 décembre 2021	763830	1470	46 700 \$	800 \$	14 000 \$	61 500 \$

La dépense sera financée par le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Les activités pendant la période de la COVID-19 tiennent compte des consignes en matière de distanciation et de mesures sanitaires.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lydie BOYER, Montréal-Nord

Lecture :

Lydie BOYER, 22 février 2021

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie DÉSILETS  
Chef de division des bibliothèques

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-02-17

Claudiel TOUSSAINT  
Directeur



**Dossier # : 1204394007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer Mme Émilie Gravel, à titre de bibliotechnicienne, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de six mois, et ce, à compter du 13 mars 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est recommandé :

QUE soit nommée M<sup>me</sup> Émilie Gravel, matricule 100005368, à titre de bibliotechnicienne, (Emploi: 763830 - Poste: 18330), à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de six (6) mois à compter du 13 mars 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-02-18 09:59

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1204394007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer Mme Émilie Gravel, à titre de bibliothécaienne, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de six mois, et ce, à compter du 13 mars 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le poste permanent de bibliothécaien (emploi : 763830, poste : 18330) est devenu vacant à la suite du départ à la retraite de l'employée permanente à la Division des bibliothèques à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Celui-ci doit être comblé.

En vue de combler ce poste, un processus de dotation a été réalisé. L'affichage n° : MN-21-VACA-763830-18330 a été publié à l'interne de la Ville de Montréal pour la période du 12 au 18 janvier 2021, conformément à la convention collective des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP 429).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sans objet.

**DESCRIPTION**

Conformément au processus de dotation effectué par la Direction de la dotation et de la diversité en emploi du Service des ressources humaines dans le cadre de la dotation centralisée, le poste est octroyé à M<sup>me</sup> Émilie Gravel, (matricule : 100005368), étant l'ayant droit, en conformité avec les règles de dotation prévues à la convention collective fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP 429) en vigueur.

En vertu de ce qui précède, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de M<sup>me</sup> Émilie Gravel, (matricule : 100005368), à titre de bibliothécaienne - (emploi : 763830, poste : 18330), groupe de traitement 12-007E, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de six mois, et ce, à compter du 13 mars 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

**JUSTIFICATION**

Le salaire annuel de M<sup>me</sup> Émilie Gravel est de 59 015 \$ et est établi conformément à la convention collective des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP 429) de la Ville de Montréal.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'échelle salariale (2018) est de : 44 258 \$ à 59 015 \$.

#### **Dépense prévue 2021 :**

Poste : bibliotechnicien

Période : du 13 mars 2021 au 31 décembre 2021 (Référence budgétaire n° :264283)

<b>Période</b>	<b>Emploi</b>	<b>Nbre d'heures</b>	<b>Salaire</b>	<b>TS,Prime et ajust. bques</b>	<b>Charges sociales</b>	<b>Dépense totale</b>
du 13 mars 2021 au 31 décembre 2021	763830	1470	50 500 \$	900 \$	15 100 \$	66 500 \$

La dépense sera financée par le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Les activités pendant la période de la COVID-19 tiennent compte des consignes en matière de distanciation et de mesures sanitaires.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lydie BOYER, Montréal-Nord

Lecture :

Lydie BOYER, 22 février 2021

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie DÉSILETS  
Chef de division des bibliothèques

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-02-17

Claudiel TOUSSAINT  
Directeur



**Dossier # : 1213602005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer M. Frédéric Marshall, à titre d'agent technique en environnement, à la Section du soutien général de la Direction des travaux publics, en période d'essai de six mois, et ce, à compter du 13 mars 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est recommandé :

QUE soit nommée M. Frédéric Marshall, matricule 100194490, à titre d'agent technique en environnement, (emploi 755330), groupe de traitement 12-011, à la Section du soutien général de la Direction des travaux publics, en période d'essai de six (6) mois, et ce, à compter du 13 mars 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-02-18 10:15

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1213602005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer M. Frédéric Marshall, à titre d'agent technique en environnement, à la Section du soutien général de la Direction des travaux publics, en période d'essai de six mois, et ce, à compter du 13 mars 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le poste d'agent technique en environnement (emploi : 755330, poste : 84233) est devenu vacant à la Section du soutien général de la Direction des travaux publics à la suite de la mutation de l'employée permanente. Celui-ci doit être comblé.

En vue de combler ce poste, un processus de dotation a été réalisé. L'affichage n° : MN-20-VPERM-755330-48467 a été publié, tant à l'interne qu'à l'externe de la Ville de Montréal, pour la période du 3 au 9 décembre 2020, conformément à la convention collective des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP 429).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sans objet

**DESCRIPTION**

Conformément au processus de dotation effectué par la Direction de la dotation et de la diversité en emploi du Service des ressources humaines dans le cadre de la dotation centralisée, le poste est octroyé à monsieur Frédéric Marshall (matricule : 100194490), étant l'ayant droit, en conformité avec les règles de dotation prévues à la convention collective fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP 429) en vigueur.

En vertu de ce qui précède, nous recommandons donc au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de monsieur Frédéric Marshall (matricule : 100194490), à titre d'agent technique en environnement (emploi : 755330, poste : 84233), groupe de traitement : 12-011, échelle salariale : 55 887 \$ à 72 206 \$ à la Section du soutien général de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 13 mars 2021, en période d'essai de six mois, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

**JUSTIFICATION**

Le salaire annuel actuel de monsieur Frédéric Marshall est de 55 887 \$, et est établi conformément à la convention collective des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP 429) de la Ville de Montréal.

Il s'agit d'un comblement de poste laissé vacant suite à une mutation d'une employée pour les besoins opérationnels de la Section du soutien général de la Direction des travaux publics.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'échelle salariale est de : 55 887 \$ à 72 206 \$.

### **Dépense prévue 2021 :**

Poste : agent technique en environnement (emploi : 755330)

La dépense prévue pour ce poste, soit du 13 mars au 31 décembre 2021 est la suivante : (Référence budgétaire n° : 264323)

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
agent technique en environnement	755330	144,00	32,42	47 900 \$	900 \$	48 800 \$	14 300 \$	63 100 \$

La dépense sera financée par le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Les activités pendant la période de la COVID-19 tiennent compte des consignes en matière de distanciation et de mesures sanitaires

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lydie BOYER, Montréal-Nord

Lecture :

Lydie BOYER, 16 février 2021

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Yves EKILA  
Chef de section - Soutien général

#### **ENDOSSÉ PAR**

Gilbert BÉDARD  
Directeur

Le : 2021-02-09



**Dossier # : 1218224001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des opérations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Titulariser M. Hamid Hoceini, à titre de préposé à l'entretien du réseau d'aqueduc et d'égouts, à la Division de la voirie et de l'aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 13 mars 2021, selon les conditions de la lettre d'entente intervenue le 2 août 2017.

Il est recommandé :

QUE soit titularisé M. Hamid Hoceini, matricule :100003173, à titre de préposé à l'entretien - réseau d'aqueduc et d'égouts, à la Division de la voirie et de l'aqueduc de la Direction des travaux publics, à compter du 13 mars 2021, selon les conditions de la lettre d'entente intervenue le 2 août 2017 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-02-18 17:58

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1218224001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des opérations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Titulariser M. Hamid Hoceini, à titre de préposé à l'entretien du réseau d'aqueduc et d'égouts, à la Division de la voirie et de l'aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 13 mars 2021, selon les conditions de la lettre d'entente intervenue le 2 août 2017.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le poste permanent de préposé à l'entretien du réseau d'aqueduc et d'égouts (emploi : 611630) est devenu vacant à la suite de l'assignation permanente du titulaire dans un emploi convenable CNESST. Celui-ci doit être comblé selon les Lettres d'entente dans le cadre du Projet Maxim'eau.

En vue de combler ce poste permanent, un affichage a été réalisé. L'affichage n° : 024-MN-19-VACA-611630-MAXIM'EAU a été publié à l'interne de l'arrondissement, pour la période de 16 au 23 mai 2019.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

La titularisation de M. Hamid Hoceini (matricule : 100003173) à la fonction de préposé à l'entretien du réseau d'aqueduc et d'égouts (emploi : 611630), groupe de traitement : 14-012, était soumise aux conditions suivantes, conformément à l'article 2, de la Lettre d'entente Maxim'Eau intervenue le 2 août 2017.

- I. Détenir un permis de classe 3 au plus tard le 2 août 2020;
- II. Détenir la qualification obligatoire (OPA) au plus tard le 2 août 2020;
- III. Réussir chacune des étapes d'évaluation subséquentes prévues à la Phase 1 du programme de formation Maxim'eau.

Il est à noter que les exigences susmentionnées ont été respectées et complétées.

En vertu de ce qui précède, nous recommandons donc au conseil d'arrondissement d'autoriser la titularisation de M. Hamid Hoceini (matricule : 100003173, à titre de préposé à l'entretien du réseau d'aqueduc et d'égouts (emploi : 611630), groupe de traitement : 14-012, taux horaire 30,59 \$, à la Division de la voirie et de l'aqueduc, de la Direction des travaux publics, à compter du 13 mars 2021.

**JUSTIFICATION**

Le salaire annuel pour la fonction de préposé à l'entretien du réseau d'aqueduc et d'égouts (emploi : 611630), groupe de traitement : 14-012 est de 30,59 \$, et ce, avant l'ajustement des banques et les déductions à la source.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **Dépense prévue pour l'année 2021**

Poste : Préposée à l'entretien du réseau d'aqueduc et d'égouts

Période : du 13 mars 2021 au 31 décembre 2021 (référence budgétaire n° : 323109)

<b>Période</b>	<b>Emploi</b>	<b>Nbre d'heures</b>	<b>Salaire</b>	<b>TS, Prime et ajust. bques</b>	<b>Charges sociales</b>	<b>Dépense totale</b>
du 13 mars 2021 au 31 décembre 2021	611630	1512	49 700 \$	800 \$	16 500 \$	67 000 \$

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Un certain délai pour la titularisation est occasionné en raison de la COVID-19 en 2020. Les activités pendant la période de la COVID-19 tiennent compte des consignes en matière de distanciation et de mesures sanitaires.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lydie BOYER, Montréal-Nord

Lecture :

Lydie BOYER, 19 janvier 2021

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Éric TRUCHON  
Chef de division - Voirie et aqueduc

### **ENDOSSÉ PAR**

Gilbert BÉDARD  
Directeur

Le : 2021-01-15



**Dossier # : 1214111002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la création d'un poste permanent col bleu de préposé à l'entretien - sports et loisirs, pour le Pavillon du parc Henri-Bourassa, à la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 13 mars 2021.

Il est recommandé

QUE soit approuvée, pour le Pavillon Henri-Bourassa, la création d'un poste permanent col bleu à titre de préposé à l'entretien, (emploi - 600470) , groupe de traitement 14-003, et ce, à compter du 13 mars 2021 à la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-02-19 16:12

**Signataire :**

Rachel LAPERRIÈRE

---

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1214111002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la création d'un poste permanent col bleu de préposé à l'entretien - sports et loisirs, pour le Pavillon du parc Henri-Bourassa, à la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 13 mars 2021.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Pavillon du parc Henri-Bourassa est une nouvelle installation de l'arrondissement. Sa vocation première consiste à fournir des occasions de développement et à favoriser le vivre ensemble chez les citoyens et citoyennes, principalement les jeunes résidant dans le secteur Nord-Est. Par le biais d'activités favorisant le développement de compétences diverses chez les jeunes, ainsi que des activités de socialisation, ceux-ci pourront compter sur une programmation de qualité. Les aînés, les adultes et les familles pourront aussi de façon complémentaire, avoir accès à cette installation.

La Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social demande d'autoriser la création d'un poste permanent de préposé à l'entretien - sports et loisirs (emploi : 600470), groupe de traitement 14-003, et ce, à compter du 13 mars 2021, afin d'entretenir adéquatement cette nouvelle installation.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sans objet

**DESCRIPTION**

Une programmation sera développée selon un horaire varié sur une période d'ouverture couvrant plus de 70 heures. Les périodes non couvertes par ce nouvel employé, seront comblées par les chauffeurs de l'équipe volante. Cependant, il sera nécessaire d'évaluer l'augmentation et la capacité de la charge de travail sur l'équipe, lorsque les installations ouvriront selon une programmation régulière d'activités (après COVID).

**JUSTIFICATION**

Ce nouveau poste permanent de préposé à l'entretien - sports et loisirs (emploi : 600470) est justifié pour entretenir cette nouvelle installation.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **Dépense prévue 2021**

Poste : préposé à l'entretien - sports et loisirs

Période : du 13 mars 2021 au 31 décembre 2021 (référence budgétaire n° : 343912)

<b>Période</b>	<b>Emploi</b>	<b>Nbre d'heures</b>	<b>Salaire</b>	<b>TS, Prime et ajust. banques</b>	<b>Charges sociales</b>	<b>Total de la dépense</b>
du 13 mars 2021 au 31 décembre 2021	600470	1512	42 400 \$	700 \$	14 100 \$	57 200 \$

La dépense sera imputé au budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Dans l'éventualité où ce dossier sera refusé ou reporté, cela aurait un impact majeur sur l'ouverture de l'installation, particulièrement en contexte de la COVID-19.

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Les activités pendant la période de la COVID-19 tiennent compte des consignes en matière de distanciation et de mesures sanitaires.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Affichage et comblement du poste selon les règles édictées par la convention collective des cols bleus

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lydie BOYER, Montréal-Nord

Lecture :

Lydie BOYER, 19 février 2021

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Claude LAUZON  
Chef de division sports et loisirs

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-02-17

Claudiel TOUSSAINT  
Directeur